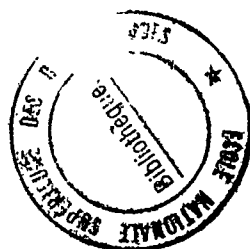


**Ecole Nationale
Supérieure de
Bibliothécaires**

**Université des Sciences
Sociales Grenoble II
Institut d'Etudes
Politiques**

**DESS Direction de
Projets Culturels**



Mémoire

**LES RESERVES DANS LES BIBLIOTHEQUES FRANÇAISES :
UN SERVICE COMME UN AUTRE ?**

Fabienne Guy

sous la direction de : Dominique Varry,
Ecole Nationale Supérieure de Bibliothécaires.

1990

1990
M
7

**LES RESERVES DANS LES BIBLIOTHEQUES FRANCAISES :
UN SERVICE COMME UN AUTRE ?**

Fabienne GUY

RESUME : Comment, à partir d'un questionnaire envoyé dans toute la France aux bibliothèques possédant des fonds anciens, on peut esquisser un tableau général des réserves à l'heure actuelle et voir si ces dernières sont considérées comme les autres sections d'une bibliothèque ou perçues différemment.

DESCRIPTEURS : Réserve ; Bibliothèque ; France ; Fonds ancien* ; Conservation document.

ABSTRACT : How it has been possible to draw up a picture of rare books collections in the whole France nowadays, thanks to a questionnaire sent to all the libraries where such collections could exist, and to determine whether they are considered in the library in the same way the other departments are, or differently.

KEYWORDS : Rare books collection ; Library ; France ; Document preservation.

TABLE DES MATIERES

PRESENTATION

Genèse et légitimité du sujet.....	p. 5
Un questionnaire, fondement de notre étude.....	p. 9
Son élaboration.....	p. 9
Les établissements concernés.....	p. 11
Exploitation des réponses reçues.....	p. 14
Méthodologie adoptée et difficultés rencontrées.....	p. 14
Les limites de notre travail.....	p. 17

I. LA RESERVE DANS LA BIBLIOTHEQUE

A) Petit historique de la réserve.....	p. 21
Histoire.....	p. 21
Préhistoire.....	p. 26
B) La réserve, un lieu, du personnel approprié..	p. 29
Les locaux.....	p. 29
Le personnel.....	p. 34
C) La réserve, un mode d'accès et de consultation.....	p. 38
L'accès.....	p. 40
La consultation.....	p. 43

II. DANS LA RESERVE

A) Les critères de mise en réserve.....	p. 46
La réserve ancienne.....	p. 47
La réserve moderne.....	p. 48

B) Les éléments constitutifs de la réserve.....	p. 49
Les manuscrits.....	p. 50
Les livres imprimés.....	p. 50
Les périodiques.....	p. 51
Autres documents.....	p. 52
Les objets autres que le livre.....	p. 54
L'enfer.....	p. 55
C) Les rapports de la réserve avec les autres fonds.....	p. 57
Avec le fonds général.....	p. 57
Avec le fonds ancien.....	p. 59
Avec le fonds local ou régional.....	p. 61
Avec les fonds iconographiques.....	p. 62
Avec les autres fonds ou les autres sections.	p. 63

III. UNE POLITIQUE POUR LA RESERVE ?

A) La politique d'acquisition.....	p. 64
B) La politique de restauration.....	p. 66
C) La politique de mise en valeur.....	p. 68
La mise en valeur catalographique.....	p. 69
La mise en valeur muséographique.....	p. 72
Petite conclusion à l'étude proprement dite.....	p. 74

IV. LA RESERVE : UN SERVICE COMME UN AUTRE ?..... p. 76

BIBLIOGRAPHIE.....	p. 80
---------------------------	--------------

ANNEXES.....	p. 97
---------------------	--------------

PRESENTATION

GENESE ET LEGITIMITE DU SUJET

Par le terme de "réserve" on a coutume de désigner dans les bibliothèques : « un ensemble de documents rares et précieux demandant une protection particulière et dont la communication est soumise à certaines conditions » ¹. D'autres définitions admettent que la réserve est aussi une petite salle de lecture où sont communiqués ces documents. Ainsi on aurait là les composantes traditionnelles de n'importe quelle bibliothèque -- un lieu, des documents qu'on communique... --, n'étaient les conditions particulières qui caractérisent la réserve et lui confèrent toute son originalité.

Reconnaissons sans plus tarder que c'est cette singularité de la réserve qui a éveillé notre curiosité et nous a décidée à choisir les réserves comme sujet de recherche.

Nous avons eu l'occasion, à plusieurs reprises et en diverses circonstances, de constater le caractère particulier de la réserve à l'intérieur de la bibliothèque. C'est de façon tout à fait informelle, car elles sont parfaitement inclassables les unes par rapport aux autres, que nous livrons là ces constatations relevant parfois de l'impression. Ainsi, au cours d'une présentation de la bibliothèque Sainte-Geneviève, alors que les autres départements de cet

¹ VEYRIN-FORRER, J. Les Réserves (livres imprimés). In *Conservation et mise en valeur des fonds anciens...*, p. 65.

établissement semblaient être les rouages d'une même machine, la Réserve au contraire nous a donné l'impression d'être un service à part.

En effet, véritable bibliothèque dans la bibliothèque, elle dispose d'une salle de consultation particulière, de magasins particuliers, elle a son personnel, ses propres catalogues, ses bulletins de communication, presque son propre public, recensé dans son fichier de lecteurs -- ces derniers n'étant pas forcément ceux qui fréquentent le reste de la bibliothèque. Enfin, les horaires qu'elle affiche lui sont encore particuliers.

La seconde constatation est d'ordre plus général. Elle porte sur le vocabulaire employé par les conservateurs quand ils parlent des réserves ou écrivent sur elles : les "sancta sanctorum" des bibliothécaires anglais, qui ont gardé l'expression latine, sont pour nous le "saint des saints" ou, comme pour Pierre Breillat, un véritable "sanctuaire"². Par ailleurs, et presque *a contrario*, même l'"enfer" dans les bibliothèques est intimement lié à la réserve. Que de religiosité donc ! Que de sacralité ! Est-ce à dire qu'on entre en réserve comme on entre en religion ? Il est vrai que la consultation des documents précieux tient un peu du parcours initiatique, où l'on doit se plier à des règles très strictes, comme mettre des gants, utiliser le crayon à papier, etc.

Sans même considérer le champ lexical qui environne le terme particulièrement restrictif de "réserve", ce dernier est déjà remarquable par lui-même. Le Petit Robert lui attribue comme sens premier "le fait de garder pour l'avenir" ; il est donc employé en bibliothèque avec beaucoup de pertinence : la réserve n'a-t-elle pas en effet cette mission ? Mais il est par ailleurs troublant que le mot soit emprunté au vocabulaire de

² BREILLAT, P. Les Réserves précieuses dans les bibliothèques. *Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques*, 1965, vol. XIX, n° 5, p. 276.

la muséologie -- la réserve serait-elle un musée du livre et des documents rares et précieux ?

Enfin, il est aussi intéressant de noter que même dans sa graphie le mot "réserve", pour désigner cette partie de la bibliothèque, peut encore surprendre. Car, selon les conservateurs, il s'écrit "réserve" ou "Réserve". Bien sûr, c'est une observation de détail. Mais derrière ce double usage graphique ne se cache-t-il pas, dans l'esprit des professionnels des fonds anciens, une différence de conception et de perception de la réserve elle-même ?

C'est à partir de ces quelques réflexions que nous avons décidé de vérifier si cette image de la réserve était généralement répandue dans les bibliothèques et de démêler un peu la réalité du mythe ; d'où ce mémoire et son titre qui, à nos yeux, résume et restitue mieux que de longs discours la problématique de notre travail. Certes, compte tenu des raisons invoquées plus haut, un tel sujet peut sembler anachronique, voire quelque peu "nostalgique". Mais selon nous il est tout à fait d'actualité. Car à une époque où, en effet, la bibliothèque est vue d'une part comme une médiathèque *intégrant* pratiquement tous les types de support de l'information, d'autre part comme un élément cohérent qui doit *s'intégrer* dans des réseaux de coopération, n'est-il pas légitime de se poser la question de l'intégration³, ou de l'absence d'intégration, de la réserve dans la bibliothèque ?

En établissant la bibliographie qui figure dans ce mémoire nous avons malheureusement très vite compris qu'aucun travail édité ne nous permettrait de mener à bien l'étude que nous envisageons. Car, si la réserve a toujours pris soin de renfermer les écrits, ces derniers en revanche n'ont jamais fait grand cas d'elle, à en juger par l'état des recherches, ou

³ Nous en avons eu confirmation par A. Charon, conservateur à la Réserve des Imprimés de la Bibliothèque nationale, qui nous a signalé que, dans le cadre de la Bibliothèque de France, une réflexion était menée sur ce que devait être la réserve.

plutôt l'absence de recherche, la concernant. Même si cette bibliographie comporte un assez grand nombre de titres, rares sont ceux qui traitent vraiment des réserves. Ils abordent tous la question à un moment donné mais de façon souvent allusive, voire totalement implicite : certains parlent des documents rares et précieux sans jamais employer le mot de réserve. Quant aux quelques articles entièrement consacrés à ce sujet, ils tentent surtout de définir la réserve de façon théorique, en s'intéressant plus à ce qu'elle devrait être idéalement qu'à ce qu'elle est réellement, situation peut-être moins idyllique.

Or pour notre part, c'est à une étude qualitative s'appuyant sur la réalité des réserves que nous avons voulu nous livrer, pour cerner tout autant la place qu'occupe la réserve dans les bibliothèques que celle qu'elle tient dans la tête des bibliothécaires.

Par ailleurs, le stage que nous avons effectué à la Réserve de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, sans nul doute un des modèles de réserve les plus achevés, nous a certes apporté de nombreux éléments de réflexion, mais il n'aurait été en aucun cas suffisant pour esquisser un tableau *général* des réserves dans les bibliothèques françaises.

Aussi, force nous a été de recourir à un questionnaire adressé, à échelle nationale, aux établissements susceptibles de posséder une réserve : cette technique d'enquête s'est pratiquement imposée comme seule méthode d'investigation satisfaisante.

Présentons-donc ce questionnaire sans plus tarder.

UN QUESTIONNAIRE⁴, FONDEMENT DE NOTRE ETUDE

Son élaboration

Nous avons pensé que la réserve pouvait revêtir des formes très variées selon les établissements, leur taille, leur histoire, leur vocation. Partant de cette supposition, nous avons estimé que par le biais d'une série de questions sur la réserve, adressée à diverses bibliothèques, nous pourrions recueillir assez d'éléments pour tenter de dégager une physionomie générale des réserves aujourd'hui.

C'est au moment de l'élaboration du questionnaire que les quelques articles généraux consacrés aux réserves nous ont été les plus utiles. En effet, ils nous ont permis d'une part de déterminer sur quoi exactement devaient porter nos questions, d'autre part de trouver à ces dernières un enchaînement logique. Il n'est pas de notre propos ici de présenter, et encore moins d'analyser, dans le détail les seize questions finalement retenues. En revanche, nous nous devons d'exposer l'articulation du questionnaire, d'autant plus que nous l'avons reprise dans le plan de notre étude afin de ne pas compliquer inutilement la présentation de nos résultats.

Le questionnaire, annexé en pièce n° 1 à la fin de ce travail, envisage la réserve sous trois aspects, à la fois différents et complémentaires, qu'on pourrait résumer ainsi : son organisation physique, sa composition organique et sa dynamique. Qu'entendons-nous par ces expressions plus empruntées, nous le reconnaissons volontiers, au vocabulaire des sciences qu'à celui de l'histoire du livre ? Il faut voir dans l'"organisation physique" de la réserve tous les éléments

⁴ Voir annexe 1.

extérieurs qui la caractérisent : les locaux qui l'abritent, la date de sa constitution, le personnel qui s'en occupe, les conditions particulières de son accès (i.e. les questions 1-3 de notre enquête). De la "composition organique" relèvent cette fois les éléments constitutifs de la réserve : les différents types de documents, de fonds ou autres propres à la réserve (questions 4-7). Enfin, tous les éléments qui font vivre la réserve et participent à sa dynamique : la politique d'accroissement, les mouvements qui peuvent s'effectuer entre les autres fonds et la réserve, les mesures de restauration et toutes les politiques de mise en valeur qu'elle peut connaître (questions 8-15).

Il nous a semblé que ces trois aspects concouraient donc à restituer une image globale de la réserve que nous avons voulu par ailleurs obtenir des professionnels eux-mêmes, d'où la dernière question posée en manière de conclusion.

Nous sommes malgré tout bien consciente qu'en une quinzaine de questions nous ne pouvons prétendre à une radioscopie complète des réserves⁸. Nous aurions pu en effet interroger les établissements sur d'autres caractéristiques de la réserve, comme par exemple les conditions thermo-hygrométriques qui y règnent ou encore le mode de classement qu'on y a adopté : on remarquera que ces éléments se rangent aisément, eux aussi, sous l'un des trois aspects que nous venons de définir. Il nous a donc fallu opérer un choix afin de ne pas alourdir le questionnaire : il ne devait pas devenir un pensum pour celui ou celle qui aurait pour tâche d'y répondre. Nous avons en fait retenu les questions susceptibles de recueillir le plus de réponses par rapport à notre problématique. De même, nous avons choisi de ne recourir qu'à

⁸ De même nous avons laissé entendre dans notre projet de recherche que nous essayerions de compléter ce questionnaire en interrogeant directement les professionnels, notamment ceux des autres services, voire les usagers eux-mêmes. Nous avons dû y renoncer, par manque de temps, mais aussi compte tenu des circonstances qui ne s'y prêtaient guère : le temps des vacances n'est pas propice à ce genre d'étude.

des questions dites "ouvertes", qui laissent toute liberté pour y répondre et permettent souvent d'obtenir des informations supplémentaires, toujours précieuses dans une perspective d'étude qualitative⁴.

Il est à noter enfin, qu'une fois élaboré et avant d'être envoyé aux établissements que nous allons maintenant présenter, le questionnaire a d'abord été testé auprès de cinq établissements : les bibliothèques de l'Institut de France, Forney, Sainte-Geneviève, la Bibliothèque municipale de Rouen et la Bibliothèque interuniversitaire de Toulouse. Nous tenons ici à en remercier les responsables. Leurs observations nous ont amenée à remplacer certaines questions par d'autres, jugées plus pertinentes, ou encore à préciser certaines "sous-questions". Mais notre gratitude va plus spécialement à Madame F. Zehnacker et Monsieur D. Varry pour leurs précieux conseils qui nous ont permis de réaliser cette enquête.

Les établissements concernés

Conjointement à l'élaboration du questionnaire, il a fallu sélectionner un certain nombre d'établissements, et nous avons choisi pour ce faire la liste qui figure dans l'*Annuaire du livre de collection 1985-1986*, Paris, Promodis et qui recense « 596 bibliothèques possédant des fonds anciens ». Nous sommes donc partie du principe que des établissements avec un fonds ancien seraient plus sûrement dotés d'une réserve : le nombre de réponses recueillies prouve que ce raisonnement était légitime. Néanmoins, nous restons intimement convaincue que les bibliothèques qui ont des fonds anciens ne sont certainement pas les seules à posséder une réserve, ou tout au moins ne devraient pas l'être. Car on parle de réserve de "livres rares et précieux" et non pas systématiquement de "livres anciens,

⁴ Les conséquences de ce choix se sont faites sentir, comme nous le verrons plus loin, lors de l'exploitation des réponses.

rares et précieux ". L'on peut en effet fort bien concevoir qu'une bibliothèque ne possédant que des fonds modernes ait par ailleurs une réserve de documents choisis pour leur valeur bibliophilique, marchande ou autre, ou pour l'intérêt de leur contenu.

C'est donc un peu par défaut, en l'absence d'un guide des établissements possédant une réserve, que nous avons utilisé cette liste éditée par Promodis. Nous avons malgré tout opéré une sélection à l'intérieur de cette dernière : les archives départementales ou municipales, de même que les bibliothèques de musées ou de sociétés savantes -- sauf exception -- n'ont pas été prises en compte⁷. Par ailleurs, afin de préserver à ce questionnaire son échelle nationale et de l'envoyer à des établissements qui soient plus que susceptibles d'avoir une réserve, nous avons appliqué, un peu arbitrairement, les critères suivants : être une bibliothèque de chef-lieu de département et/ou avoir un fonds ancien supérieur à 6 000 volumes, ou encore auquel on reconnaît un intérêt particulier.

C'est ainsi que 215 bibliothèques -- initialement 216, la Bibliothèque Victor Cousin étant désormais rattachée à la Bibliothèque de la Sorbonne -- ont finalement été retenues. Il s'agit des types d'établissements suivants :

- les 54 bibliothèques municipales classées (dont la Bibliothèque municipale et interuniversitaire de Clermont-Ferrand) ;
- la Bibliothèque centrale de prêt de la Haute-Corse, ayant la charge des fonds anciens de l'île ;
- 98 bibliothèques municipales ;
- 5 bibliothèques de la Ville de Paris ;
- 17 bibliothèques -- dont 14 à Paris -- de grands établissements et grandes institutions (on y a inclus la

⁷ Nous avons considéré que les bibliothèques de ces établissements étaient plus des services intérieurs que des bibliothèques à part entière.

- Réserve des Imprimés de la Bibliothèque nationale et la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg) ;
- 29 bibliothèques universitaires et inter-universitaires ;
 - 11 bibliothèques de grandes écoles dont 4 en province.

Il faut enfin préciser que plusieurs questionnaires ont pu être adressés à un même établissement. C'est spécifiquement le cas de certaines bibliothèques inter-universitaires, où les fonds anciens peuvent être conservés dans plusieurs sections. Aussi avons-nous finalement envoyé 221 questionnaires aux 215 établissements.

Sur ces 221, nous en avons reçu 149 en retour, soit un taux de réponse de 67,42 %, ce qui est très satisfaisant quand on sait que le taux habituellement escompté pour une enquête s'échelonne, selon les sociologues, entre 10 et 25 %. En nombre d'établissements, ils sont donc 145 sur 215 à nous avoir répondu. D'ores et déjà nous tenons à les en remercier, et nous avons par ailleurs été très sensible aux signes d'encouragement qui accompagnaient souvent leurs réponses. Mais voyons précisément en détail, par types de bibliothèques, dans quelles proportions les établissements nous ont répondu^e.

A 75,92% les bibliothèques municipales classées nous ont fait parvenir le questionnaire dûment rempli (soit 41 sur les 54). La seule bibliothèque centrale de prêt possédant des fonds anciens nous a répondu. Nous avons eu par ailleurs 63,27% de réponses de la part des bibliothèques municipales (soit 62 établissements sur 98) et 60 % de la part de celles de la Ville de Paris. Le taux de réponse est un peu plus faible en ce qui concerne les bibliothèques de grands établissements et grandes

^e Si nous donnons ces chiffres dans le détail, c'est autant pour voir comment se répartit la masse des réponses entre les différentes bibliothèques que pour apprécier *a contrario* le nombre de non-réponses et également sa répartition entre les types d'établissement. Nous ignorons d'ailleurs dans quelle mesure ces bibliothèques sont dotées ou non d'une réserve.

institutions, essentiellement parisiennes comme nous l'avons déjà dit : 52,94 % (soit 9 sur 17). Il est par ailleurs de 54,54 % pour les bibliothèques de grandes écoles (soit 6 sur 11). Enfin, et ce n'est pas la proportion la plus minime, 82,75% des bibliothèques universitaires et interuniversitaires nous ont répondu, à raison de 24 établissements sur 29. Autant dire que ces dernières ont répondu "comme un seul homme", surtout à Paris où toutes les bibliothèques interuniversitaires nous ont renvoyé le questionnaire dûment rempli. De là à conclure que ce dernier type de bibliothèque marque un plus vif intérêt aux questions patrimoniales que les autres bibliothèques, ce serait par trop hâtif. Nous ignorons en effet pour quelles raisons les établissements qui n'ont pas répondu ne l'on pas fait : ce n'est pas forcément par manque d'intérêt. Mais nous nous devons néanmoins de souligner cette forte participation des bibliothèques universitaires qui *a priori* n'était pas prévisible. A dire vrai, c'est des bibliothèques municipales classées que nous attendions une telle participation. Elles étaient, à nos yeux, susceptibles plus que toute autre de posséder une réserve, car la mesure de classement, décidée par le décret du 1er juillet 1897 et dont elles ont fait l'objet, portait justement sur les bibliothèques où le fonds d'Etat était *le plus important et le plus riche*.

EXPLOITATION DES REPONSES REÇUES

Méthodologie adoptée et difficultés rencontrées

C'est bien sûr sur la base du nombre de réponses et non du nombre d'établissements que nous avons travaillé, afin de prendre en compte toutes les réponses des différentes

sections d'une même bibliothèque interuniversitaire. Néanmoins, tout au long de notre étude nous parlerons par commodité en terme de "bibliothèque" et non de "réponse" ; ce qui revient à dire que nous avons considéré chacune de ces sections comme une bibliothèque à part entière. Cela paraîtra peut-être choquant ; mais l'on sait bien par ailleurs que ces sections -- souvent très importantes et abritées dans des locaux différents, car éloignées géographiquement les unes des autres -- ont leur existence propre. De toute façon, comme nous allons le voir maintenant, la majeure partie d'entre elles, de par les réponses qu'elles ont pu fournir (ou l'absence de réponse quelquefois), n'a pas été prise en compte.

En effet, parmi les 149 questionnaires reçus, 14 se sont avérés inexploitable. D'abord 11 bibliothèques nous ont répondu ne pas avoir de réserve : 3 bibliothèques municipales⁷ et 8 bibliothèques universitaires¹⁰ et interuniversitaires (dont notamment plusieurs sections d'un même établissement). Par ailleurs, 2 bibliothèques -- l'une d'une grande institution, l'autre d'une grande école --, qui possèdent bien une réserve, n'ont pu fournir directement des réponses au questionnaire et nous ont renvoyée à l'enquête de 1982 sur le patrimoine des bibliothèques effectuée, en ce qui les concerne, par le Service des Bibliothèques du Ministère de l'Éducation nationale¹¹. Enfin une bibliothèque municipale s'est trouvée dans l'impossibilité de remplir le questionnaire : sa réserve est actuellement dans des cartons, tout juste rapportés de la désinfection. Comme d'autre part elle ne figure pas dans les catalogues, la bibliothécaire ignore presque tout d'elle.

⁷ Dans l'une d'elles, le fonds ancien n'est actuellement pas répertorié.

¹⁰ Une de ces bibliothèques devait figurer par erreur dans la liste que nous avons utilisée puisqu'elle dit ne pas avoir de fonds ancien du tout.

¹¹ L'une des deux nous a adressé photocopie des réponses faites à l'enquête ministérielle : nous avons pu constater alors que celle-ci était surtout quantitative et ne portait pas directement ni exclusivement sur les réserves.

Nous avons donc estimé , après élimination de ces 14 réponses, que 135 questionnaires pouvaient être exploités. Bien sûr, dans certains d'entre eux, les bibliothécaires nous signalent que leur réserve est à peine en cours de constitution, ou ils considèrent -- pour différentes raisons que nous étudierons plus loin -- qu'elle n'en est pas vraiment une. Ils nous ont néanmoins fourni assez d'éléments d'information pour que nous prenions en compte leurs réponses.

Au fur et à mesure que les questionnaires nous parvenaient, nous nous sommes aperçue que les réponses, toujours très intéressantes, étaient malgré tout inutilisables sous cette forme. En effet cette technique d'enquête, par la diversité des questions que l'on peut y poser, permet de recueillir en retour des éléments de nature tout aussi diverse¹². Ce peut être :

- des éléments "tangibles", par exemple la description des locaux qui abritent la réserve, ou la désignation d'objets autres que le livre qui peuvent s'y trouver ;
- des éléments chiffrés, en ce qui concerne l'importance quantitative de la réserve ou son taux de fréquentation ;
- des éléments beaucoup plus qualitatifs, quand il s'agit pour les bibliothécaires de définir s'il existe ou non une politique d'acquisition ou de mise en valeur en matière de réserve ;
- enfin des éléments de réponse tout à fait abstraits, de l'ordre du sensible et de l'impression personnelle, lorsque nous demandons au professionnel qui nous répond de préciser comment est perçue la réserve.

Il a donc fallu procéder à un dépouillement. Nous avons pour cela établi une grille d'exploitation qui nous permettrait de récupérer les différentes informations fournies dans un cadre unique¹³. Mais ce dernier à lui seul s'est révélé insuffisant. Car, s'agissant d'un questionnaire "ouvert", les

¹² C'était là justement son plus grand avantage à nos yeux.

¹³ Voir annexe 2.

réponses étaient aussi très différentes dans leur forme même. A une même question certains bibliothécaires ont répondu directement, d'autres ont préféré le faire à travers des exemples, d'autres encore ont pu estimer que la question ne correspondait pas à la réalité de leur établissement et nous ont répondu un peu en marge, etc.

Aussi avons-nous été amenée à "standardiser" les réponses et à établir une grille modèle que nous livrons en annexe 3 et qui nous a servi en quelque sorte de garde-fou.

Ce travail de dépouillement, de report des informations fournies dans cette grille d'exploitation a été extrêmement long ; c'est d'ailleurs pourquoi nous nous y attardons ici. Cela a considérablement retardé l'étude proprement dite des réponses. Car nous avons été contrainte d'interpréter certaines informations -- avec toute la subjectivité que cela sous-entend --, alors que dans le même temps nous avons voulu conserver telles quelles certaines expressions des professionnels, estimant que cela était essentiel pour une évaluation qualitative.

Les limites de notre travail

Malgré ces difficultés méthodologiques, dues en grande part à notre préférence pour un questionnaire "ouvert", nous ne regrettons absolument pas ce choix initial. Nous restons en effet intimement persuadée qu'un questionnaire "fermé" (du type QCM ou autre) -- toujours contraignant aux yeux de celui qui doit y répondre, mais tellement plus apprécié de celui qui l'exploite -- n'aurait pas provoqué un taux de réponses aussi élevé. En résumé nous pourrions dire que nous avons fait la triste expérience du vieil adage suivant : "on n'a rien sans rien" !

Dans le même ordre d'idée, mais cette fois du point de vue de l'exploitation même des réponses, nous avons d'abord pensé à un traitement informatique, au moins en ce qui concerne les données "tangibles", comme nous les avons qualifiées plus haut, et les données chiffrées. Mais pour les raisons que nous venons d'exposer, nous avons dû y renoncer : il aurait fallu coder tout les types de réponses -- au risque de figer davantage ces dernières -- et l'on aurait abouti à un nombre de codes trop important par rapport au nombre de questionnaires à traiter. Sans compter que, pour les seules données chiffrées, tous les établissements ne nous les ont pas toujours fournies sur la même base. Certains bibliothécaires ont quantifié leur réserve en mètres linéaires, d'autres en volumes, d'autres encore en unités bibliographiques. En ce qui concerne la fréquentation de la réserve, ils ont avancé un nombre de lecteurs par jour, semaine, mois ou année selon les établissements, ou au contraire ont calculé eux-mêmes les moyennes et n'ont consigné que ces dernières. Tous ces éléments de réponses se sont révélés quasi-inexploitables (même par un traitement manuel)¹⁴ ; nous avons malgré tout tiré parti des commentaires et explications qui accompagnaient ces chiffres.

Nous nous sommes donc délibérément arrêtée au stade de la grille d'exploitation sur papier. Une fois le contenu des 135 questionnaires dûment reporté dans le cadre de cette dernière, nous avons comparé les réponses, tiré des pourcentages, fait une synthèse, question par question, tout en retenant les cas particuliers les plus intéressants. Nous avons tenté de faire une analyse "transversale", c'est-à-dire d'examiner la même question pour toutes les bibliothèques, mais en tenant compte le plus possible de la réalité de chacune d'elles, réalité que nous avons pu appréhender cette fois à travers un examen général de toutes les réponses d'une même bibliothèque. Nous avons également essayé de comparer les

¹⁴ Dans ces domaines un questionnaire "fermé" aurait sans doute été plus approprié, mais le traitement numérique des données aurait-il été vraiment significatif ?

établissements à travers plusieurs questions qu'on pouvait rapprocher les unes des autres, notamment celles susceptibles d'entretenir une relation de cause à effet : nous avons regardé par exemple s'il y avait un rapport entre les moyens mis à la disposition de la réserve -- en personnel, en budget, en catalogues (questions 2, 8 et 14) -- et son taux de fréquentation (question 13).

Tout ce travail que nous venons de décrire a été effectué alors que nous avions préalablement pris soin de classer les grilles d'exploitation par types d'établissements (et, à l'intérieur, par ordre alphabétique des villes). Cette technique de tri nous a paru à la fois la plus logique et la moins lourde à gérer. Nous avons donc examiné successivement, pour chaque question, les catégories suivantes :

- les 41 bibliothèques municipales classées (la Bibliothèque municipale et interuniversitaire de Clermont-Ferrand comprise) ;
- la Bibliothèque centrale de prêt de Haute-Corse ;
- les 58 bibliothèques municipales ;
- les 3 bibliothèques de la Ville de Paris ;
- les 8 bibliothèques de grands établissements et grandes institutions (Réserve des Imprimés de la Bibliothèque nationale et Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg comprises) ;
- les 19 bibliothèques universitaires et inter-universitaires (6 BU et 13 BIU) ;
- les 5 bibliothèques de grandes écoles.

Nous voudrions enfin, au terme de cette présentation générale, un peu laborieuse peut-être, mais nécessaire à nos yeux, faire un petit avertissement au lecteur. Que ce dernier ne voit dans les pourcentages donnés au cours de notre étude que de *simples indicateurs de tendance* -- ce qui explique que nous les ayons systématiquement arrondis. En effet, compte tenu du fait que d'une part nous avons travaillé sur un échantillon (135 sur 215, et ce dernier chiffre a lui-même été arrêté de

façon arbitraire)¹⁵ et que, d'autre part, il nous a fallu quelquefois nous livrer à un travail d'interprétation, tous les résultats chiffrés ne sont là que pour donner une idée de la situation des réserves. Ils n'ont aucune autre valeur¹⁶. C'est dire que notre étude relève plus de l'esquisse, du portrait-robot -- avec toutes les incertitudes que cela suppose -- que de la photographie professionnelle.

De même, afin de ne pas accroître la lassitude bien légitime de notre lecteur (et de nous éviter, avouons-le, une surcharge dactylographique), nous avons délibérément adopté pour les différents types de bibliothèques les abréviations suivantes :

BMC = bibliothèque municipale classée ;
 BCP = bibliothèque centrale de prêt ;
 BM = bibliothèque municipale ;
 BVP = bibliothèque de la Ville de Paris ;
 BIB = bibliothèque de grand établissement ou grande institution ;
 BE = bibliothèque de grande école.

Nous y recourrons très souvent au cours de l'exposé que voici.

¹⁵ Il ne faut jamais perdre de vue le nombre et le type d'établissements qui ne nous ont pas répondu, non plus que le nombre, malheureusement inconnu, de bibliothèques possédant une réserve qui nous ont échappé.

¹⁶ C'est en partie pour cette raison que nous ne pensons pas traduire ces données sous forme de schémas, histogrammes ou diagrammes par secteurs, qui risqueraient d'être l'objet d'interprétation hâtive, voire erronée.

I. LA RESERVE DANS LA BIBLIOTHEQUE

A) PETIT HISTORIQUE DE LA RESERVE

Une des premières questions que nous avons posées aux bibliothécaires porte sur la date de constitution de leur réserve. En effet, il nous semblait légitime de nous intéresser d'abord aux origines de cette dernière, de rappeler son histoire et, pourquoi pas, sa préhistoire. Le plan adopté pour le court exposé qui va suivre choquera certainement plus d'un historien. Défiant toutes les règles de la chronologie, c'est malgré tout délibérément que nous présentons l'histoire de la réserve *avant* sa "préhistoire". Car la première a été établie sur des données précises, fournies en bonne partie par les établissements eux-mêmes : elle ne s'est pas construite sur la seconde. En un mot, les quelques éléments de réflexion regroupés sous le terme de préhistoire concernent plus la réserve elle-même, dans son organisation, que la date de sa constitution. C'est pourquoi nous avons préféré les faire figurer à la fin de notre historique, en guise d'introduction à l'étude proprement dite.

Histoire

Jeanne Veyrin-Forrer, une des seules spécialistes des réserves, voit en la personne de Joseph Van Praet le promoteur de la réserve des livres imprimés. C'est en effet dès

1792 que ce sous-garde des livres imprimés de la Bibliothèque nationale soustrait des fonds généraux certains types de documents : incunables, vélins, ouvrages d'imprimeurs célèbres, etc. Aucune des réponses que nous avons reçues ne vient remettre en cause cette affirmation. Il n'y a pas de réserve dont la date de constitution serait estimée avant 1792.

Néanmoins certaines réponses viennent un peu bouleverser ce que l'on avait coutume de croire. Ainsi, on pense souvent que la Bibliothèque nationale, eu égard à la présence de Van Praet dans ses murs, a été la première à avoir une réserve. Seulement, les mises à l'écart de certains types d'ouvrages n'ont pas immédiatement donné lieu à une réserve. Ces documents considérés comme remarquables n'ont été rassemblés en un dépôt unique¹⁷, avec des magasins particuliers, qu'en 1836. Or il semblerait, d'après les informations recueillies, que des réserves d'autres bibliothèques aient été constituées et conservées dans des locaux spécifiques avant cette date. C'est le cas à Périgueux, où la réserve de la Bibliothèque municipale classée est aussi ancienne que la bibliothèque elle-même¹⁸. Celle de la bibliothèque du Prytanée militaire de La Flèche a dû certainement se constituer à partir de 1812, au moment où celle-ci s'est installée dans ses locaux actuels. Trois bibliothèques municipales nous fournissent aussi des dates de constitution de la réserve antérieures à 1836 : celle de Saint-Quentin remonterait à 1793 -- seulement un an après l'initiative de Van Praet --, celle de Senlis daterait des années 1820, celle d'Epinal enfin aurait été constituée en 1825.

¹⁷ Des mesures transitoires avaient d'abord été prises, comme le rappelle P. Breillat (op. cit., p. 183) : en 1832, « dans la salle publique, des tables particulières sont affectées à la lecture des livres à figures rares et précieux ».

¹⁸ Elle aurait été constituée vraisemblablement entre 1799 et 1802, d'après les renseignements que nous avons pu trouver dans *Les Richesses des bibliothèques provinciales de France*, Paris, 1932.

Autant dire que l'idée d'organiser une réserve dans les bibliothèques était donc bien dans l'air du XIXe siècle ; ce qui n'est pas, outre mesure, surprenant. En effet le caractère restrictif et privatif de la réserve s'accommode assez de l'idéologie "conservatrice" de ce siècle. Par ailleurs, cette décision d'une part de repérer les documents rares et précieux, d'autre part de les isoler a certainement été plus ou moins concertée, notamment à Paris. Il faut dire que les bibliothécaires des grands établissements, comme la Bibliothèque nationale, l'Arsenal, Sainte-Geneviève, entretenaient à l'époque des relations suivies¹⁷. Aussi les idées "bibliothéconomiques" du moment devaient-elles facilement circuler. Il est notable, en effet, qu'à la bibliothèque Sainte-Geneviève un embryon de réserve ait été constitué alors que Daunou -- qui connaissait Van Praet -- était administrateur de cette bibliothèque, c'est-à-dire entre 1797 et 1804 : il s'agissait d'une nouvelle lettre (ou cote), "OE", destinée à recevoir les livres rares et précieux²⁰. De même, on sait par Pierre Breillat que « dès 1829, Charles Nodier fait allusion au *cabinet des livres précieux de la Bibliothèque de l'Arsenal* »²¹.

Mais si les choses se font à peu près dans le même temps pour certaines bibliothèques, la majorité des réserves se constituent surtout au cours du XXe siècle et, semble-t-il, sans concertation. C'est en effet ce qui ressort des réponses qui nous sont parvenues, puisque 64 % des bibliothèques constituent leur réserve tout au long de notre siècle, et même jusqu'à maintenant, quand on sait que 3 bibliothèques

¹⁷ Par exemple, au moment des prélèvements dans les collections confisquées à la Révolution, il y avait à la fois une collaboration et une concurrence entre ces établissements, chacun des bibliothécaires défendant les intérêts de la bibliothèque au service de laquelle il se trouvait.

²⁰ Nous avons puisé cette information dans un article encore à paraître de F. ZEHNACKER et N. PETIT, *Histoire des fonds anciens de la bibliothèque Sainte-Geneviève*.

²¹ Op. cit., p. 183 et note 3. Nous rappelons qu'à cette date, la réserve de la Bibliothèque nationale n'était pas encore constituée comme entité.

municipales sont en train de mettre sur pied leur réserve et que 8 bibliothèques (6 BM et 2 BU-BIU²²) ont constitué la leur dans les années 1980. Lorsqu'on examine plus en détail la répartition dans le temps des créations de réserves, on peut faire certaines remarques.

D'abord, comme nous l'avons vu plus haut, les premières réserves reconnues sous ce terme datent des années qui ont suivi la Révolution. L'importance des collections héritées des confiscations révolutionnaires a vraisemblablement amené les responsables de l'époque -- en tout cas pour ce qui est des bibliothèques les plus importantes²³ -- à effectuer certains tris parmi tous ces documents, sans même parler de les inventorier systématiquement. Ces tris ne sont certainement pas étrangers à la création des réserves d'alors.

De même la bibliophilie, cet engouement pour le livre objet né au tout début du XVIIIe siècle -- au moins sous ce terme --, n'est pas non plus étrangère à la conservation particulière de certains documents²⁴ : elle commence, lentement certes, à se répandre parmi les bibliothécaires ; elle a pu les amener à constituer un cabinet de livres rares et précieux.

On peut peut-être voir également une relation de cause à effet entre l'ouverture des bibliothèques à un large public, décidée à la Révolution, et les premières mises à l'écart des documents rares et précieux qui eurent lieu à cette époque. Si nous émettons une telle hypothèse, c'est que nous avons pu constater que le phénomène s'était en quelque sorte reproduit presque cent ans plus tard. En effet, d'après les données dont nous disposons, on aurait constitué nettement plus de réserves pendant la décennie 1960-1970 que durant les autres (à raison de 23 réserves, dont 20 en bibliothèques municipales

²² Voir la liste des abréviations attribuées à chaque type de bibliothèque à la fin de notre présentation.

²³ Nous savons par ailleurs les mésaventures qu'ont pu connaître ces collections dans de nombreuses bibliothèques et à travers tout le pays, aussi nous garderons-nous bien de généraliser.

²⁴ C'est particulièrement éclatant chez J. Van Praet dont on connaît notamment l'admiration pour les vélins ; n'en a-t-il pas dressé le catalogue à la Bibliothèque royale ?

-- 9 BMC et 11 BM). Or cette décennie n'est-elle pas justement une période d'essor de la lecture publique ? Le développement de cette dernière semble donc provoquer *a contrario* une protection redoublée de certains documents.

Enfin, dernière observation faite à la lumière des réponses obtenues, quelques bibliothèques -- de l'ordre de 6 ou 7, tous types d'établissement confondus -- ont constitué leur réserve juste après la Seconde Guerre mondiale (et au moins une bibliothèque l'a fait juste avant). Nous sommes en droit de nous demander s'il n'y a pas eu à cette époque, où l'on craignait pour les collections et où l'on redoutait les bombardements²⁵, une nouvelle prise de conscience légitime de la préciosité, la rareté et l'intérêt de certains documents qu'il fallait alors protéger en priorité. Le deuxième conflit mondial a donc certainement joué un rôle. Ce fut effectivement le cas à la bibliothèque Forney. En 1939, devant la menace, les responsables de cet établissement ont décidé de mettre les documents les plus précieux à l'abri, en les mettant d'abord en caisses. A la fin de la guerre, ces documents ont été ressortis et installés dans un bureau, avec la ferme intention de constituer une véritable réserve qui les accueillerait. Mais c'est seulement en 1961, date d'installation de la bibliothèque dans l'Hotel de Sens que celle-ci a *réellement* vu le jour²⁶.

Nous saisissons l'opportunité que nous donne cet exemple, pour préciser plus généralement que c'est souvent à l'occasion d'une installation dans de nouveaux locaux que les bibliothèques ont constitué ou constituent leur réserve, à tout le moins elles en ont profité ou en profitent pour réorganiser cette dernière.

²⁵ Certaines réserves ont d'ailleurs été détruites pendant la guerre, c'est le cas notamment de celle de la Bibliothèque municipale de Caen, en 1944.

²⁶ Nous remercions ici notre camarade et future collègue Catherine Weill qui a bien voulu nous fournir ces renseignements.

Préhistoire

Nous ne voudrions pas, au terme de ce trop rapide survol des réserves, que l'on croie²⁷ que ces dernières sont sorties *ex nihilo* de l'esprit plus ou moins fébrile des bibliothécaires du XIXe siècle. En effet, si nous avons dressé l'historique de la réserve elle-même, celui de la notion de réserve, c'est-à-dire de la mise à l'écart des documents les plus précieux, reste à faire, non seulement ici mais dans l'absolu. Car à notre connaissance on n'en a jamais fait l'étude²⁷. Nous ne nous y attarderons pas ; néanmoins, il nous semble important de préciser les origines de nos réserves modernes : comment pourrions-nous tenter d'esquisser un tableau de la situation actuelle en coupant cette dernière de tout son arrière-plan historique ? Celui-ci peut expliquer bien des choses, notamment le caractère un peu sacré qu'on accorde à la réserve, mais surtout, et d'un point de vue plus pragmatique, la présence dans la réserve de legs et donations divers dont il a toujours fallu -- avant même que cette dernière n'existe vraiment -- préserver l'intégrité. Nous rappellerons certains faits²⁸.

H/x

Au Moyen Age, dans le cadre des bibliothèques bénédictines, « [les livres] les plus précieux étaient versés au trésor, gardés dans l'église, et c'était aussi dans l'église qu'étaient déposés les livres liturgiques »²⁹. On voit là le mélange opéré, voire l'assimilation dans la façon de les conserver, entre livres religieux et livres précieux. C'était

²⁷ Tous les éléments que nous avons trouvés et qui vont suivre participent du puzzle : ils semblent toujours mentionnés "en passant", comme un épiphénomène.

²⁸ Dans le cadre d'une étude *nationale*, nous nous limiterons aux exemples nationaux. J. Veyrin-Forrier a par ailleurs parfaitement exposé les origines de l'idée de réserve en Angleterre (op. cit.).

²⁹ GARAND, Monique-Cécile. Les Anciennes bibliothèques du XIIIe au XVe siècle. In *Histoire des bibliothèques françaises*. Tome I, p. 53.

déjà le cas dès le Xe siècle, à l'époque de la crise du monde carolingien, lorsque les moines quittaient leur monastère emportant aussi bien les livres à valeur religieuse que les manuscrits à valeur marchande (soit pour la préciosité de leur reliure, soit pour le temps de travail qu'ils représentaient)³⁰. Il en était de même pour les documents les plus précieux que possédaient les bibliothèques de cathédrale : ils étaient déposés au trésor. Mais ce dernier était plus qu'une réserve comme on l'entend aujourd'hui. Car les livres n'en étaient qu'une partie, conservés au milieu d'autres objets précieux : tapisseries, reliquaires, objets liturgiques, souvent d'orfèvrerie.

Aussi les réserves modernes nous semblent-elles encore plus les dignes héritières des bibliothèques de chanoines réguliers. En l'abbaye de Saint-Victor de Paris, de l'Ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin, « il existait une sorte de réserve dans la cellule du bibliothécaire, qui pouvait retirer de la circulation des livres rares ou précieux susceptibles d'exciter la convoitise de lecteurs peu scrupuleux »³¹. Qu'en était-il des dérogations et des modalités de consultation de ces livres ? Nous n'en savons malheureusement rien. C'est d'ailleurs pour cette raison que nous parlons de préhistoire de la réserve : beaucoup de choses restent inconnues, nous ne pouvons qu'émettre ici des hypothèses. Nous avons tout juste pu rassembler deux informations à propos de l'architecture extérieure et intérieure des lieux où étaient conservés les documents précieux. D'une part il faut savoir qu'au Moyen Age « une structure architecturale, proche et parfois indistincte de celle des trésors et des chartriers, a été réalisée de bonne heure pour la conservation des livres les plus précieux »³².

³⁰ RICHE, Pierre. De la Haute Epoque à l'expansion du réseau monastique. In *Histoire des bibliothèques françaises*. Tome I, p. 20.

³¹ OUY, Gilbert. Saint-Victor de Paris. In *Histoire des bibliothèques françaises*. Tome I, p. 86 (encadré).

³² PRACHE, Anne. Bâtiments et décor. In *Histoire des bibliothèques françaises*. Tome I, p. 351.

D'autre part les « coffres ou armoires étaient très utiles pour mettre à l'abri des personnes mal intentionnées des livres rares et donc d'autant plus précieux »³³.

Enfin, plus près de nous, sous l'Ancien Régime, il semble qu'on entrevoit, à travers certaines clauses accompagnant divers legs, l'origine des modalités particulières et restrictives de consultation des documents mis en réserve. Nous avons retenu comme exemple le legs que Pierre-Daniel Huet, évêque d'Avranches, bibliophile du XVIIe siècle, fait de sa bibliothèque -- tout en s'en réservant l'usufruit -- aux Jésuites. « [...] la bibliothèque du donateur devra toujours être conservée dans un local spécial et séparée des autres fonds ; les livres seront rangés dans des "armoires fermantes à clé, garnies par-devant de fil d'archal" dont la clé demeurera aux mains du supérieur ou du bibliothécaire. Les Jésuites ne pourront en aucun cas disposer de ces livres, ni pour les vendre, ni pour les échanger, ni même pour les prêter. Bien plus, il sera interdit aux Pères d'emporter un livre dans leurs chambres pour l'y consulter... »³⁴.

H/t

Voilà donc rassemblés quelques éléments épars de l'évolution de la notion de réserve, autant de petites pierres à l'édification d'une véritable histoire de la réserve en bibliothèque, que nous espérons un jour voir paraître.

³³ VEZIN, Jean. Le Mobilier des bibliothèques. In *Histoire des bibliothèques françaises*. Tome I, p. 368.

³⁴ DOUGNAC, Marie-Thérèse. Un évêque bibliophile au dix-septième siècle : Huet et ses livres. In *Humanisme actif : mélanges d'art et de littérature offerts à Julien Cain*. Paris : Hermann, 1968. Tome II, p. 53.

B) LA RESERVE, UN LIEU, DU PERSONNEL APPROPRIE

Si nous voulons aboutir à un tableau vivant de la réserve, il nous faut d'abord planter le décor, c'est-à-dire appréhender la réserve dans son environnement naturel, voir si celui-ci sert ou dessert l'aspect restrictif et confidentiel de cette dernière. En résumé, il s'agit pour nous d'examiner, à travers les locaux de la réserve et la composition du personnel qui lui est ou non affecté, si l'on trouve déjà des éléments qui font sa particularité.

Les locaux

Un des ouvrages généraux sur l'architecture des bibliothèques donne, au paragraphe consacré à la réserve, la définition suivante : « On désigne sous le nom de "réserve" une petite salle de lecture où sont communiqués les documents fragiles et précieux. La réserve peut également abriter en permanence certains ouvrages : livres richement illustrés, fonds local composé de pièces irremplaçables. Une "chambre forte" s'avère nécessaire lorsque la bibliothèque possède des collections d'une valeur exceptionnelle ; un coffre-fort peut suffire lorsque cette collection se réduit à deux ou trois volumes, voire à un seul »³⁵. On remarquera ici que la réserve est étrangement assimilée au local qui l'abrite. Néanmoins toutes les fonctions de ce dernier sont donc envisagées : lieu de consultation, de conservation, présentant une sécurité pour les documents. Mais qu'en est-il, de façon moins théorique, dans la réalité ?

Du point de vue de la réserve comme lieu de consultation, la situation présente est loin d'être

³⁵ GASCUEL, Jacqueline. *Un espace pour le livre...*, p. 158.

satisfaisante. A 80 %, les bibliothèques qui possèdent une réserve n'ont pas de salle spécifiquement destinée à la consultation des documents de cette dernière. C'est dire que la réserve elle-même n'est pas, tant s'en faut, une salle de lecture des documents rares et précieux. Dans seulement 13 % des bibliothèques la réserve comporte une salle de consultation particulière (en BMC, BM et BU-BIU) : proportionnellement, c'est en bibliothèque universitaire ou interuniversitaire que le cas est le plus fréquent, mais cela concerne surtout les grosses BIU comme Sainte-Geneviève, la Sorbonne, celle de Médecine... Au mieux sinon, 7 % des établissements disposent d'une salle de consultation différente de la grande salle de lecture, pour le fonds ancien, le fonds local, ou comme salle d'exposition, de bibliographie ou encore pour l'artothèque, dans laquelle les ouvrages de la réserve sont alors communiqués.

En revanche, la réserve en tant que lieu de conservation est une réalité tout à fait indéniable, puisque plus de 90 % des bibliothèques ont des locaux spécifiques pour leur réserve. En effet, seulement 8 établissements³⁶ n'ont pas de lieu spécialement affecté à la réserve : deux d'entre eux -- des BMC -- ont des locaux de réserve, mais ces derniers ne sont absolument pas distincts de ceux du fonds ancien ou local. Nous allons nous attarder un peu sur quelques-uns de ces établissements, non qu'ils soient représentatifs, mais parce que la situation qui y est décrite tend à singulariser d'une autre manière la réserve.

Dans une bibliothèque municipale classée, les documents rares et précieux sont stockés de façon particulière. Il existe en effet dans cet établissement d'une part un "Trésor", dans une salle qui fait office de lieu d'exposition comme de magasin, d'autre part une réserve, dans un magasin non dissocié des autres.

³⁶ 3 BMC, 1a BCP, 3 BM et 1 BU.

Dans une bibliothèque municipale cette fois, la réserve est scindée en deux : une partie en bibliothèque d'étude, en accès libre, l'autre partie aux archives...

Dans une autre, la réserve, qui partage en temps normal un magasin avec le fonds local, se trouve pour l'instant dans des cartons dans un autre local, et pour trois ans au moins, ceci pour les besoins de la municipalité : on voit ici que si la réserve protège les documents qu'elle renferme, elle-même n'est pas toujours protégée contre tous les éléments extérieurs.

Enfin, nous avons trouvé un exemple de réserve amputée d'une partie de son "organisation physique" pour reprendre nos propres termes : il s'agit de la réserve d'une bibliothèque municipale qui n'est pas encore constituée en tant que lieu, par manque de place ; elle existe bien, depuis 1964, mais elle est tout sauf un lieu ; c'est le contretype de la définition donnée plus haut.

Voyons maintenant les locaux spécifiques à la réserve que l'on peut trouver dans la majorité des bibliothèques. Ils sont relativement divers :

- un ou des magasins (c'est selon l'importance des fonds en réserve) vraiment séparés des autres ;
- un ou des magasins séparés des autres fonds (le plus souvent fonds ancien ou local) seulement par un grillage ;
- une chambre forte ;
- un coffre-fort ;
- une armoire grillagée et/ou fermant à clef ;
- des rayonnages dans un bureau.

Tous ces éléments peuvent se combiner : un certain nombre de bibliothèques -- surtout les BMC -- ont à la fois des magasins particuliers et une chambre ou un coffre forts ; d'autres -- notamment des BM -- ont des magasins et des armoires ; quelquefois on trouve aussi une ou plusieurs armoires auprès de rayonnages dans le même bureau. Ces éléments s'additionnent donc, mais ils peuvent aussi se multiplier : il

arrive quelquefois à une même bibliothèque d'avoir autant de réserves que de services, ou simplement d'avoir des réserves différentes en fonction des types de documents qui y sont conservés³⁷. Il y a alors souvent autant d'armoires et/ou de magasins ou parties de magasins grillagés que de réserves³⁸.

Pour donner quelques chiffres qui aideront peut-être à se faire une idée générale malgré tout plus précise, il faut noter que 72 % des bibliothèques qui possèdent une réserve disposent d'un magasin particulier à cet effet (qu'il soit totalement isolé ou non). Seulement 22 % ont une chambre forte ou un coffre. Et uniquement 12 % possèdent à la fois un magasin particulier et une chambre ou un coffre forts pour les plus précieux : il s'agit en grande majorité de BMC. Par ailleurs l'utilisation de simples armoires est encore bien répandue : on en trouve dans 21 % des bibliothèques, surtout dans les BM. En revanche, très peu d'établissements à l'heure actuelle conservent encore leur réserve dans des bureaux (moins de 4 %).

Enfin, du point de vue de la sécurité que la réserve devrait offrir en tant que lieu de stockage des documents rares et précieux, la situation est plus nuancée : aux 22 % qui possèdent une chambre forte ou un coffre-fort, il faut ajouter 16 % qui précisent que les locaux de leur réserve sont, sinon blindés, au moins munis d'une fermeture à clef et/ou d'une grille ; ce qui porte au minimum à 38 % les bibliothèques qui garantissent une certaine protection aux documents de valeur. Mais d'autres déplorent l'absence totale d'une telle protection. Pour en finir avec ce sujet, il est intéressant de savoir que seulement 11 bibliothèques³⁹, soit à peine plus de 8 %, nous disent avoir installé un système d'alarme pour protéger leur réserve contre le vol.

³⁷ Nous verrons plus précisément ces cas de figure dans la partie concernant la "composition organique" de la réserve.

³⁸ Attention, ce n'est pas systématique : une partie des documents de réserve, pour des questions de place ou de format notamment, est quelquefois laissée dans les magasins ordinaires.

³⁹ 5 BMC, 4 BM, 1 BIB et 1 BIU.

Nous n'avons pas posé de questions sur les conditions climatiques ou autres qui régissent dans la réserve. Néanmoins certains bibliothécaires nous en parlent spontanément. Nous ne tirerons de leurs observations aucune conclusion générale ; nous pouvons simplement dire que soit la situation thermo-hygrométrique de la réserve répond tout à fait aux normes en vigueur dans ce domaine (et ce n'est alors pas sans une certaine fierté, bien légitime, que les professionnels nous le font savoir), soit au contraire le local de réserve est considéré comme parfaitement inadapté, voire néfaste à la bonne conservation des documents : cette triste constatation a souvent des allures de doléance...

De même, nous n'avons pas étudié l'emplacement géographique de la réserve, ce qui aurait pu être intéressant. Mais nous avons pensé qu'il n'y avait certainement pas d'emplacement idéal : cela dépend trop de l'agencement et de l'organisation interne de la bibliothèque. Toutefois, comme précédemment, certains établissements nous ont fourni des précisions sur l'endroit où se trouvait la réserve⁴⁰. Nous n'allons pas toutes les consigner ici, ce qui serait hors de propos. En revanche, nous retenons une des indications géographiques dont on nous a fait part, parce qu'elle vient alimenter un certain point de vue symbolique de la réserve : cette dernière est quelquefois souterraine... Pour peu qu'elle y abrite l'enfer de la bibliothèque, il faut avouer que c'est là une caractéristique troublante...

Mais voyons plutôt une autre caractéristique de la réserve, moins troublante peut-être : son personnel.

⁴⁰ On trouvera juste en annexe 4, et uniquement à titre d'exemple, le plan d'une bibliothèque où l'emplacement choisi pour la réserve nous semble particulièrement significatif de la volonté de mettre à l'écart les documents précieux pour les protéger : il s'agit de la bibliothèque du Saulchoir dont nous remercions le responsable, M. Albaric, pour les documents qu'il nous a envoyés.

Le personnel

Nous parlions un peu plus haut de planter le décor de la réserve. Le personnel en est certainement l'élément le plus discret. En effet, dans leur grande majorité (58 %), les bibliothèques n'affectent pas spécialement du personnel à la réserve⁴¹. Pour 27 % des établissements, c'est le personnel qui s'occupe du fonds ancien et/ou du fonds local, ou qui est affecté à une section encore plus générale, qui vient travailler à la réserve, ponctuellement. Seulement 15 % déclarent avoir un personnel spécialement chargé de la réserve. Cela tendrait déjà à prouver que, si la réserve a *son* histoire, ses locaux avec quelquefois -- mais pas toujours -- des conditions climatiques appropriées, elle n'est généralement pas un service à part entière qui mobiliserait à lui seul une partie du personnel de la bibliothèque. Au regard de ces chiffres, elle serait tout juste un "sous-service" du fonds ancien ou un fonds parmi d'autres fonds spéciaux (c'est alors l'ensemble de ces derniers qui est considéré comme un service). Voyons sans plus tarder qui sont les personnes susceptibles de travailler pour la réserve, combien de temps elles consacrent à cette tâche et enfin si elles ont reçu une formation pour cela.

Il faut d'abord dire qu'il y a *toujours* un responsable de la réserve ; cela se conçoit aisément, compte tenu du caractère précieux des documents mis à l'abri. Le grade et les fonctions occupés par ce responsable peuvent être divers selon les bibliothèques⁴². Il n'y a même pas de règle par type d'établissement. Ce peut être, en remontant la hiérarchie :

- un employé de bibliothèque ; c'est le cas dans une BMC où une employée est responsable du fonds ancien et s'occupe par là-même de la réserve ;

⁴¹ Cet état de chose a des répercussions directes sur une des formes de mise en valeur des documents de la réserve : les catalogues qui les signaleraient ne sont pas toujours établis.

⁴² Nous nous en sommes aperçue notamment en examinant la fonction exercée par celui ou celle qui nous ont répondu.

- plus souvent un sous-bibliothécaire ou bibliothécaire-adjoint ; c'est assez fréquent en BM ;
- le conservateur chargé soit du fonds ancien, soit du fonds ancien et des fonds spéciaux, soit d'une section plus importante qui coiffe le tout (généralement la section "étude" ou la section dite "de référence"), ou encore le conservateur de la section quand il s'agit d'une BU ;
- c'est bien souvent le directeur lui-même, notamment dans les BM et dans les BIB.

Enfin il faut préciser que si cette personne a la responsabilité morale de la réserve, elle n'est pas forcément celle qui travaille le plus dans la réserve. Cela dépend des autres responsabilités qu'elle a à assumer. Malgré tout et à la lumière des réponses qui nous ont été faites, quand il n'y a pas de personnel spécifique affecté à la réserve ou au fonds ancien, qui pourrait s'occuper de cette dernière, c'est presque toujours le directeur de la bibliothèque qui en a alors la charge.

Si l'on examine maintenant les catégories de personnel qui travaillent effectivement (encore une fois pas forcément exclusivement) à la réserve, une observation générale s'impose : il y a plus de personnel scientifique que de personnel technique et de personnel de service⁴³. Le cas le plus criant est celui de la Réserve des Imprimés de la Bibliothèque nationale : 7,5 conservateurs -- plus des ingénieurs de recherche -- pour 2 bibliothécaires-adjoints et 4,5 magasiniers. Est-ce lié à la nature ou à la valeur des fonds conservés en réserve ? Très certainement, mais nous ne saurions dire dans quelle proportion car nous ignorons si ce phénomène est uniquement observable dans les réserves.

On peut également constater que lorsque le travail à la réserve est pris en charge par une véritable équipe,

⁴³ En effet, dans 57 % des bibliothèques on trouve du personnel scientifique, dans 42 % du personnel technique et dans 30 % du personnel de service.

constituée des trois catégories de personnel, il s'agit alors des mêmes établissements qui ont une salle de consultation spécifique pour les documents rares et précieux : ce sont les bibliothèques où le mode d'organisation de la réserve est le plus achevé, comme les grosses BMC et BIU.

En revanche, du point de vue de l'affectation ou non d'un personnel en réserve, il ne faudrait pas croire qu'elle est systématiquement décidée en fonction de l'importance du fonds. Par exemple dans une bibliothèque municipale classée, où 5 000 volumes sont conservés à la réserve, il n'y a pas de personnel spécialement affecté à cette dernière, alors que dans une bibliothèque municipale où la réserve est presque dix fois moins importante, un bibliothécaire-adjoint y est attaché à mi-temps.

En ce qui concerne justement le temps de travail en réserve, il faut avouer que, dans la grande majorité des établissements, les professionnels ne s'occupent de cette dernière qu'à temps partiel, voire ponctuellement : "de temps en temps", "quand c'est nécessaire", "à temps perdu" nous répond-on quelquefois⁴⁴. Mais souvent ce n'est pas sans un certain regret de leur part. Nombreux sont ceux qui, trop absorbés par les tâches de gestion quotidienne, déplorent ne pouvoir effectuer un travail scientifique à la réserve. Ils marquent par là leur attachement à celle-ci mais aussi leur conscience du fait que, pour s'occuper des documents rares et précieux, la formation ne suffit pas : il faut une pratique. Et pour acquérir cette dernière, il faut du temps.

En matière de formation, puisque nous y venons, la réserve nécessite, de par les types de documents qui y sont conservés, des qualités *particulières*. Etre chartiste, avoir le DSB-option "patrimoine"⁴⁵ ou encore, autre valeur sûre, le

⁴⁴ Il est notable que, même parmi les bibliothèques municipales classées, deux établissements seulement emploient un conservateur à plein temps.

⁴⁵ Diplôme supérieur de bibliothécaire.

CAFB livre ancien⁴⁶, sont autant de qualifications qu'il vaut mieux posséder et que possèdent d'ailleurs en grande majorité les personnels scientifiques et techniques qui travaillent à la réserve. Mais comme le rappelle très justement Annie Charon, il n'y a pas de formation pour la réserve « mais une spécialisation est indispensable pour tous les personnels ». Or on acquiert cette dernière dans la pratique, sur le tas et avec l'expérience⁴⁷. Les professionnels font souvent allusion dans leurs réponses à l'intérêt personnel, au goût prononcé pour les documents rares et précieux qu'il vaut mieux avoir quand on travaille en réserve. Serait-ce que le travail en réserve nécessite un état d'esprit particulier ? Très certainement. Par exemple, nous avons pu personnellement remarquer que les magasiniers affectés à la communication des documents de la réserve semblaient toujours plus sérieux, plus méticuleux, plus discrets -- en un mot plus "réservés" -- que leurs homologues du fonds général⁴⁸, comme si la nature des tâches qu'ils avaient à effectuer finissait par influencer leur personnalité. Et inversement, cette attitude qui les caractérise, et qui est toute à leur honneur, rajoute du crédit à l'obligation de soin qu'il faut prendre envers les documents de la réserve. En effet, le lecteur qui vient consulter des ouvrages de la réserve comprend vite, à la façon dont on les lui apporte, que ces derniers sont à manipuler avec précaution. Et voilà le lecteur influencé à son tour... Nous pourrions presque dire que la réserve elle-même, c'est tout un état d'esprit et que son personnel, quand il lui affecté à plein temps (c'est-à-dire dans les réserves déjà importantes), fonctionne en osmose avec elle. Pour preuve l'anecdote suivante. Nous nous sommes laissée dire qu'un jeune conservateur travaillant dans une grande

⁴⁶ Certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire.

⁴⁷ De même, aux dires d'au moins une vingtaine de bibliothèques, cette expérience sur le terrain est souvent complétée par des stages, notamment de sensibilisation ou de recyclage, sur la conservation. Ils peuvent être organisés, entre autres, par l'École nationale supérieure de bibliothécaires ou par la Direction du livre et de la lecture, quelquefois même par les agences de coopération.

⁴⁸ Ils sont souvent affectés à la réserve pour cette raison.

réserve parisienne avait l'habitude d'employer le terme de réserve, avec derrière lui toute la réalité que nous nous évertuons à décrire ici, pour qualifier un style d'attitude, de comportement de certains de ses collègues : le "style réserve" en quelque sorte. Ainsi selon lui monsieur X "fait très réserve", alors que madame Y, au contraire, "pas réserve du tout"...

Mais abandonnons ici la réserve comme caractéristique pour revenir aux caractéristiques de la réserve.

C) LA RESERVE, UN MODE D'ACCES ET DE CONSULTATION

L'accès à la réserve et la consultation des documents qu'elle renferme sont normalement réglementés. Jusqu'à présent nous avons examiné des "éléments de décor" qui certes appartenaient à la réserve mais ne lui étaient pas exclusivement attribués : en effet la section "jeunesse" d'une bibliothèque, par exemple, peut avoir elle aussi son histoire, ses locaux, son personnel. Mais cette fois il s'agit d'un élément tout à fait spécifique à la réserve : son règlement. Qu'il soit, comme nous allons le voir, tacite ou consigné noir sur blanc, il porte bien essentiellement sur les deux aspects envisagés : accès et consultation. Mais attention, il n'est pas de notre propos d'énumérer, encore moins de décrire, les règles de communication⁴⁷. Nous ne sommes pas là pour expliquer ce que

⁴⁷ Une note de la Direction du livre et de lecture portant sur la communication des documents rares et précieux le fera beaucoup mieux que nous. Nous l'avons annexée en pièce n° 5, avec d'autant moins de scrupules que, dans leurs réponses, certains bibliothécaires nous y renvoient.

devrait être une réserve, mais bien plutôt pour voir à quoi elle ressemble *effectivement* et quelle impression elle donne d'elle-même.

Cet aspect réglementaire est vraiment la caractéristique intrinsèque de la réserve. Les conditions restrictives la concernant découlent directement de la notion même de réserve. D'ailleurs, à notre question de savoir si cette dernière est soumise à un règlement particulier, un conservateur répond tout naturellement : « Oui, puisque c'est une réserve ». Malgré tout, 16 établissements (soit plus de 11 %) nous répondent ne pas avoir de règlement particulier. Faut-il en déduire que ces bibliothèques n'appliquent *aucune* mesure de restriction en ce qui concerne la communication des documents précieux, ce qui irait à l'encontre de la définition première de la réserve ? Ces réponses négatives sont malheureusement données sans explication, pour la plupart⁵⁰. Aussi nous est-il impossible d'en fournir nous-même. Nous préférons nous tourner tout de suite vers les établissements qui disent, sinon avoir un règlement spécifique⁵¹, du moins soumettre leur réserve à des conditions particulières d'accès et de consultation des documents. Ils représentent 85 % (soit 114 bibliothèques). Certains enfin précisent que leur règlement est en cours d'élaboration ou de révision. Examinons ces conditions de plus près.

⁵⁰ 3 bibliothèques -- des BM -- nous disent seulement que les modalités sont les mêmes que pour le fonds moderne : il faut juste remplir une fiche de demande. Une autre nous explique qu'il n'y a pas de règlement de la réserve puisque cette dernière est de toute façon inaccessible : elle n'est ni classée, ni cataloguée...

⁵¹ Quand celui-ci existe, il se présente soit sous la forme d'un petit alinéa dans le règlement général de l'établissement (voir annexe 6), soit un peu plus développé dans le règlement du fonds ancien (annexe 7), soit tout à fait autonome, ce qui est plus rare (annexe 8). Par ailleurs il peut y avoir des règlements internes à l'attention du personnel (voir annexe 9).

L'accès

Cet aspect est double : il faut considérer l'accès au local de la réserve et l'accès aux documents proprement dits.

En général l'accès aux magasins de la réserve est interdit au public. Nous n'avons relevé que quelques exceptions. Dans une BM et une BIU de province, on accepte quelques chercheurs, à condition qu'ils soient accompagnés, dans les locaux de la réserve. Dans une bibliothèque de grande institution, quelques rares personnalités peuvent y accéder. Plus intéressant est le cas d'une BIU parisienne qui, dans le cadre d'une sorte de remise en valeur de la réserve, autorise l'accès de ses magasins aux chercheurs et aux professeurs. Mais habituellement la réserve n'est même pas accessible à tout le personnel de l'établissement⁵² ; seul son responsable et/ou le conservateur en chef en ont la clef.

En ce qui concerne l'accès aux documents, il semblerait que les pratiques soient fonction de la mission première de l'établissement. A la bibliothèque Forney, dont la vocation est avant tout d'être publique, tout lecteur peut avoir accès aux ouvrages de la réserve, sur présentation d'une carte d'identité bien sûr⁵³. En revanche les établissements qui limitent cet accès à des publics spécifiques semblent beaucoup plus nombreux (tous types confondus). Le lecteur privilégié, voire exclusif, des documents de la réserve, c'est le chercheur. Encore faut-il, dans certains cas, que ce dernier soit parrainé. Par exemple, à la Bibliothèque humaniste et municipale de Sélestat, très sollicitée en raison de la richesse de son fonds, la consultation se fait uniquement sur recommandation d'un institut, d'une université ou autres : cela garantit le sérieux de la recherche. Car c'est là la condition

⁵² « Accès réservé aux conservateurs seulement! » nous répond une bibliothèque municipale classée.

⁵³ *A contrario*, signalons le cas, unique en son genre, d'une BM qui possède une réserve régionale dont on peut consulter les ouvrages sur place et une réserve générale qui cette fois n'est pas consultable et ne sert qu'à des expositions, intérieures ou extérieures à l'établissement.

sine qua non émise par la plupart des bibliothèques : il faut justifier sa recherche pour obtenir le visa du responsable de la réserve⁸⁴.

On l'aura compris, pour jouer pleinement son rôle de conservation, voire d'écrin pour les documents rares et précieux, la réserve s'entoure d'une série de mesures dissuasives. Elles peuvent être au demeurant très diverses. Dans 11 bibliothèques par exemple, -- dont 5 BMC -- la réserve a des jours d'ouverture et des horaires restreints ; dans d'autres, la consultation de ses documents se fait sur rendez-vous (c'est le cas pour 6 bibliothèques). La réserve peut même avoir à sa disposition des instruments dissuasifs : à la Réserve des Imprimés de la Bibliothèque nationale, Annie Charon a eu l'amabilité de nous montrer le "fichier de dissuasion". Ce dernier se trouve installé discrètement sous la banque d'accueil, ce qui permet au responsable de service de le consulter tout aussi discrètement pendant que le lecteur fait sa demande : il fait mention notamment d'autres grands établissements parisiens susceptibles de posséder eux aussi le document demandé et précise s'il existe des copies sur support de substitution -- type microfilm ou autres -- du dit document. C'est alors que commence une mini-joute oratoire entre le conservateur et le chercheur, le premier essayant de persuader le second qu'il n'a peut-être pas besoin de l'édition originale du document.

A côté de ces mesures qui concernent la communication proprement dite des documents de la réserve, il y a toute une série de pratiques, plus ou moins contraignantes, relatives à la sécurité et à la protection contre le vol de ces documents. La gamme est très variée : cela va du dépôt par le lecteur de ses affaires, dans une sorte de consigne à l'entrée de la réserve, jusqu'au simple dépôt de la carte d'identité ou de lecteur, en passant par une surveillance de ce dernier,

⁸⁴ Nous présentons en annexe 10 plusieurs bulletins de demande de consultation de documents rares et précieux qu'on pourra ainsi comparer. Nous en profitons ici pour remercier toutes les bibliothèques qui ont eu la gentillesse de joindre à leur réponse une documentation complémentaire.

installé à une table particulière. C'est autant de filtres qui permettent à la réserve de s'assurer un public choisi (parmi peut-être les plus tenaces ou les moins impressionnables, dans certaines bibliothèques...). Cela n'empêche pas les vols, malgré tout. D'après les anecdotes que nous avons pu recueillir, ces derniers ne sont pas perpétrés par des bandits de grand chemin mais plutôt par des lecteurs présentant tous les signes d'honorabilité, qui souvent savent endormir la vigilance du personnel par des consultations fréquentes et régulières, et qui un beau jour ne ressentent plus le besoin de fréquenter la réserve : et pour cause, puisqu'ils ont subtilisé le document, profitant d'une veille de vacances ou de fête (le personnel étant alors souvent plus réduit et peut-être moins concentré).

Si nous nous sommes un peu appesantie sur le sens de toutes ces mesures, c'est que nous sommes intimement convaincue qu'elles servent, peut-être mieux encore que tout ce que nous avons vu précédemment (locaux, personnel), l'isolement de la réserve dans sa spécificité : a-t-on jamais vu dans la bibliothèque ailleurs qu'à la réserve des mesures d'accès appliquées plus pour rendre inaccessibles les documents eux-mêmes que le contraire ? Etrange paradoxe, mais ce n'est pas le seul, que porte en elle la réserve. Car à bien y réfléchir la mission de cette dernière est, comme on l'a dit, de "garder pour l'avenir" ; c'est le sens premier du terme. Il s'agit grâce à la réserve de transmettre un patrimoine "documentaire" aux générations futures. Or pour ce faire on est obligé de donner à la réserve, dans le présent et pour les générations actuelles, son deuxième sens : "attitude, qualité qui consiste à ne pas se livrer indiscrètement..."⁸⁸. Préserver l'accès pour s'en garder la possibilité, voilà comment nous pourrions nous résumer.

⁸⁸ Définition extraite du *Petit Robert*. Nous ne nous étendrons pas sur le sens concret du terme : "quantité accumulée de manière qu'on puisse en disposer et la dépenser au moment le plus opportun" ; ce qui, appliqué aux bibliothèques, ferait dresser les cheveux de tout bon professionnel.

Mais des modalités de consultation tout à fait particulières sont peut-être encore plus le propre de la réserve. Voyons cela tout de suite.

La consultation

II nous faut d'abord rappeler certains aspects réglementaires, communément appliqués à en croire les réponses reçues :

- les documents sont normalement consultés uniquement sur place, ce qui n'étonnera personne après les explications qui viennent d'être fournies⁵⁶ ;
- le nombre d'ouvrages consultables est généralement limité (de l'ordre de trois, au maximum) ;
- la consultation a lieu dans un espace préalablement bien défini (dans la salle de consultation spécifique, sur des tables particulières souvent réservées à cet effet dans la salle de lecture, voire dans le bureau du responsable de la réserve), sous la surveillance du personnel de service ou du responsable lui-même⁵⁷.

En ce qui concerne maintenant les précautions adoptées pendant la consultation, elles peuvent être plus ou moins contraignantes, comme l'utilisation du crayon à papier, plus ou moins "spectaculaires", comme le recours à un impressionnant lutrin, enfin plus ou moins "sacrales", comme le port obligatoire de gants dans certains cas, le lecteur ne devant d'aucune façon salir le document qu'il consulte. Ces

⁵⁶ Cela dit, 2 ou 3 BM nous précisent que les ouvrages antérieurs à 1850 sont exclusivement consultés sur place, ce qui laisserait entendre que les documents de la "réserve moderne" -- elle existe bien dans ces établissements, avec une vision presque faussée de la réserve, comme nous le verrons plus loin -- sont en revanche empruntables.

⁵⁷ Nous devons avouer que sur les 107 bibliothèques qui n'ont pas de salle particulière pour la consultation des documents rares et précieux, seulement 27 nous précisent exercer une surveillance pendant la consultation.

mesures, surtout la dernière, sont autant prises pour protéger le document que pour mettre en condition le lecteur, lui faire prendre conscience de la situation un peu exceptionnelle dans laquelle il se trouve : il va consulter LE document. C'est un peu comme dans un grand restaurant, où il peut y avoir tout un cérémonial avant que de déguster LE mets du siècle. D'ailleurs bibliophilie et gastronomie riment étrangement bien ensemble... Et nous sommes malheureusement forcée de reconnaître que, de même que la gastronomie se perd, les dites précautions en matière de consultation des livres rares et précieux ne sont pas *généralement* observées. En effet il semblerait qu'une quinzaine de bibliothèques seulement, essentiellement des BMC, imposent ce type de pratiques^{ee}.

En règle générale, les modalités restrictives concernant l'accès, et par là la sécurité des documents, sont plus largement appliquées que ne le sont les mesures de soin à observer pendant la consultation. Mais il faut bien reconnaître qu'un certain nombre de bibliothèques se contente d'un accès indirect et d'une consultation sur place pour les ouvrages de la réserve.

En revanche, elles s'accordent dans leur grande majorité pour interdire -- ou du moins contrôler et limiter en l'effectuant elle-même -- ce que le lecteur voit souvent comme un prolongement de sa consultation : la photocopie. Dans une époque de "xéromanie" galopante, c'est peut-être la mesure restrictive appliquée aux documents de la réserve la plus contraignante, la plus frustrante pour les lecteurs. Nous avons pu d'ailleurs le constater par nous-même au cours de notre stage à la Réserve de Sainte-Geneviève : lorsque le bibliothécaire de service annonce à l'intéressé que l'état du document ne permet pas autant de photocopies qu'il en voudrait et qu'il devra se contenter de quelques unes seulement, cette

^{ee} 7 rendraient obligatoire l'usage du crayon à papier, 4 celui du lutrin, quand la taille ou la nature du document l'imposent, et 3 bibliothèques seulement recourraient au port des gants -- usage pourtant bien répandu chez nos homologues d'outre-mer.

information est souvent reçue avec un petit rictus de dépit. Il faut souligner toutefois que d'autres moyens de reproduction, moins nuisibles au document, sont tout à fait admis par les bibliothèques, comme le microfilm⁵⁷ ou la photographie : les établissements y trouvent leur compte car ils demandent souvent au lecteur ayant passé commande de laisser un cliché à la bibliothèque. Le recours à ce genre de support de substitution se généralise, mais il est encore loin de rivaliser avec la demande en photocopie.

Ainsi, comme nous avons tenté de le montrer, ce que nous appelons "l'organisation physique" de la réserve, tous les éléments qui l'entourent, semblent jouer un rôle essentiel dans l'image qu'on peut se faire de la réserve ou que celle-ci donne quelquefois d'elle-même. Ils contribuent largement, sinon à l'isoler dans sa spécificité, au moins à souligner ses particularités. Mais la réserve ne serait-elle qu'apparence ? Certes, non. Aussi nous faut-il considérer sans plus tarder sa "composition organique".

⁵⁷ Dans certaines bibliothèques la consultation sur ce support est toujours conseillée. Quelquefois les documents ne sont communiqués que sous cette forme.

II. DANS LA RESERVE

A) LES CRITERES DE MISE EN RESERVE⁶⁰

Il n'y aurait pas de documents à la réserve si on ne les y avait mis. Constatation toute bête peut-être, mais qui présuppose qu'un choix de ces documents a préalablement été effectué. Pourquoi en effet tel ouvrage est en réserve et pas tel autre ? C'est une question tout à fait légitime qui nous amène à examiner les critères de mise en réserve. Nous le ferons sous deux angles différents, l'un étant la réserve "ancienne" pour les documents antérieurs à 1810, l'autre la réserve "moderne" des documents postérieurs à cette date : il semblerait que les critères pour chacune ne soient pas exactement les mêmes ou tout au moins que les priorités soient différentes⁶¹.

Avant ce court examen, nous tenons à préciser que ces critères ne sont pas intéressants pour eux-mêmes mais bien parce qu'ils sont à l'origine de la personnalité de la réserve, qu'ils orientent ses tendances. Par ailleurs, il ne faut jamais perdre de vue que l'acte de mise en réserve n'est pas innocent. C'est un acte pensé qui peut avoir des conséquences pour l'avenir du document. La première conséquence, naturellement escomptée, c'est lui assurer par cette protection une plus

⁶⁰ Il s'agit ici des critères concernant surtout le livre ; il sera fait allusion aux autres documents dans la suite de l'exposé.

⁶¹ Cette distinction entre réserve "ancienne" et réserve "moderne" est plutôt artificielle : elle n'existe que dans quelques établissements, même si ce découpage est envisagé par P. Breillat. Nous y avons recours uniquement pour la clarté de l'exposé.

longue durée de vie. Mais, comme mettre en réserve un document c'est en quelque sorte rendre publique la valeur qu'on lui accorde, c'est paradoxalement, alors qu'on veut le protéger, l'exposer à la concupiscence de certains⁶².

La réserve "ancienne"

En dehors du critère d'ancienneté, qui est ici presque implicite et qu'un certain nombre de bibliothèques nous signale⁶³, il semblerait que c'est pour leur rareté et/ou pour leur préciosité que les documents sont mis en réserve : plus de 50 % de chaque type d'établissement mentionnent cela comme critère. Cette rareté et cette préciosité sont surtout perçues à travers les particularités d'édition (typographie, illustration, format⁶⁴, etc.) ou d'exemplaires (reliure, marques de provenance, état, etc.) : 74 bibliothèques au moins nous disent y être sensibles. En revanche, l'intérêt du texte, qui fait souvent la rareté d'un document, n'est signalé que par 9 bibliothèques. C'est un peu comme si la mise en réserve s'effectuait surtout sur des signes extérieurs : on regarde la date sur la page de titre ou au colophon, on repère un ex-libris ici, un ex dono ailleurs, on est séduit par l'aspect extérieur, par une belle reliure ; mais on ne regarde pas forcément le texte : la préciosité l'emporterait ici sur la rareté. Tout cela abonderait plutôt dans le sens de ceux qui voient plus la réserve comme un musée du livre que comme une partie de la bibliothèque. Toutefois nous sommes bien en bibliothèque, lieu réputé pour le désintéressement dont font preuve souvent ses responsables : seulement 7 bibliothèques invoquent comme critère la valeur marchande du document, ce qui

⁶² D'autant qu'on l'a vu, les locaux spécifiques à la réserve n'offrent pas toujours les garanties de sécurité nécessaires.

⁶³ Il est quelquefois systématiquement appliqué. Ainsi dans 16 bibliothèques -- dont 9 BM, 2 BU-BIU, 1 BIB et 1 BE --, tous les ouvrages avant 1810 sont mis à la réserve.

⁶⁴ Au moins 3 BMC nous précisent malgré tout ne pas tenir compte du format.

tendrait à prouver que l'échelle de valeur dans les réserves est toujours un peu différente de celle des particuliers que sont les bibliophiles. Il faut noter enfin que l'intérêt local, en ce qui concerne la réserve "ancienne", n'est retenu comme motif que par 20 bibliothèques (soit 15 %).

La réserve "moderne"

Si les critères qui prévalent ici sont à peu près les mêmes que pour les documents antérieurs à 1810, il semblerait que l'ordre des priorités ne soit plus tout à fait identique. En effet, en matière de documents postérieurs à 1810, l'accent est mis beaucoup plus cette fois sur le critère d'intérêt local⁴⁵. Il faut peut-être voir à travers ce dernier choix une volonté de la part des responsables de préserver une certaine unité à la réserve : devant la véritable inflation éditoriale actuelle, la dimension locale semble être un critère de sélection parfaitement légitime. Conjointement, les ouvrages illustrés et les illustrations en général sont considérés comme des documents à mettre en priorité en réserve. Enfin, la bibliophilie -- sous ce terme, il faut comprendre les ouvrages à tirage limité, les éditions numérotées, etc. -- est aussi un critère retenu par 29 bibliothèques.

Mais, par ailleurs, et en dehors de tout distinguo "réserve ancienne"- "réserve moderne", certains critères ont retenu notre attention à cause de leur originalité. La "vulnérabilité" de certains documents est une raison de mise en réserve (spécifiquement invoquée par les BU-BIU -- pour des ouvrages très demandés -- et par les BMC-BM -- pour des volumes du fonds local), pas parce que ces documents sont

⁴⁵ 35 bibliothèques invoquent en effet ce critère pour les ouvrages après 1810. Pour les BM de province, l'intérêt local se conçoit aisément ; pour les BIB, BE et certaines BU, il s'agit plutôt d'un choix thématique en rapport avec l'histoire ou la spécialité de l'établissement.

rares et précieux, mais parce qu'ils sont soumis à la convoitise de lecteurs. La réserve ici, en les abritant, ne joue pas son rôle de conservation pour l'avenir, elle se contente de limiter la communication dans le présent. Pour d'autres bibliothèques, notamment des BMC et BM, la fragilité du document semble être également un critère. Cela peut paraître paradoxal quand on sait que ce sont les exemplaires en meilleur état qu'on préfère transmettre habituellement à la postérité. Enfin, il est un dernier critère qui nous a beaucoup étonné : celui dit d'"obsolescence". En effet, plusieurs bibliothèques -- au moins 3 ou 4 BM et 1 BE -- nous disent passer en réserve les documents qui ne sont plus d'actualité⁴⁴, voire les « textes ringards » (sic) : ce qui est étrange ici c'est que les documents sont choisis non plus pour leur intérêt mais tout au contraire pour leur manque d'intérêt...

Tous ces choix ont une répercussion directe sur la composition des réserves et contribuent largement à leur variété.

B) LES ELEMENTS CONSTITUTIFS DE LA RESERVE

Par la diversité des éléments qu'elle renferme, la réserve offre d'elle-même une image très composite, sans qu'il soit jamais possible d'en fournir une vision modèle ou "standard" par type d'établissement. Nous allons malgré tout tenté de recenser, certes d'une façon qui ne sera pas du tout

⁴⁴ C'est notamment par leur taux de rotation qu'on les repère. Ce critère peut s'accompagner d'une autre raison invoquée : le manque de place dans les salles publiques.

exhaustive -- mais nous ne cherchons pas à l'être⁶⁷ --, ce qu'on peut effectivement trouver dans les réserves.

Les manuscrits

Qu'ils soient anciens ou modernes, ils semblent tenir une place un peu à part dans la réserve : considérés comme des documents de toute façon rares et/ou précieux, à cause de leur caractère unique, la chambre forte -- quand elle existe -- leur est quelquefois exclusivement réservée. Plus souvent, c'est au moins le cas dans 11 bibliothèques⁶⁸, les manuscrits sont conservés dans une réserve distincte de celle des imprimés.

Les livres imprimés

Nous avons vu selon quels critères, ils étaient mis en réserve, et par là même de quel type d'ouvrages il s'agissait. Nous dirons seulement que dans certains établissements (2 ou 3 seulement), il en va des incunables comme des manuscrits : ils sont conservés à part dans une réserve particulière, ou tout au moins portent une cote différente de la cote "Réserve" des autres imprimés⁶⁹. C'est plus sur la répartition par siècle que nous voudrions insister, car elle nous semble significative de la confusion qu'il peut y avoir entre ancienneté et rareté-préciosité. Dans la majorité

⁶⁷ De même nous ne chercherons pas à quantifier les différents fonds de réserve ; tout juste serons-nous amenée à parler en termes de proportion.

⁶⁸ Dont 6 BMC et 2 BIB ; la Bibliothèque nationale n'est évidemment pas comptabilisée ici, puisque ses manuscrits sont conservés dans un autre département que la Réserve.

⁶⁹ A noter que dans une bibliothèque municipale, tous les incunables n'ont pas été mis en réserve.

des bibliothèques -- sauf exceptions⁷⁰ --, ce sont les livres anciens du XVIIe siècle à 1810 qui prédominent à la réserve. Cela peut sembler logique puisqu'ils représentent trois siècles de production éditoriale. Seulement cette représentation est disproportionnée par rapport à celle des XIXe et XXe siècles : l'équilibre n'est, semble-t-il, pas toujours préservé, d'autant que la production pendant cette dernière période n'a fait qu'augmenter...⁷¹ En plus, les documents du XXe siècle conservés en réserve ne sont pas forcément représentatifs de l'histoire du livre. Un exemple criant le fera mieux comprendre : dans une BIU de province, la réserve moderne se réduit au seul fonds des thèses dactylographiées de l'Université. La partie moderne de la réserve n'est donc pas toujours, loin s'en faut, le prolongement de sa partie ancienne, comme si les professionnels avaient encore du mal à reconnaître les "futurs documents anciens"⁷². Par ailleurs, elle ne fait pas toujours l'objet d'autant de soin : on s'en convainc aisément quand on sait que, quelquefois, les ouvrages anciens et les manuscrits sont conservés dans un magasin spécial, climatisé, alors que les ouvrages de la réserve des XIXe et XXe siècles sont rangés dans un magasin ordinaire.

Les périodiques

Il s'agit là de publications *en série* dont le stockage, de ce fait, requiert une place que la réserve n'offre pas toujours. Néanmoins 68 bibliothèques, c'est-à-dire 50 %, disent posséder des périodiques en réserve : 36 établissements

⁷⁰ A la BMC de Metz, ce sont les manuscrits et incunables qui représentent 50 % de la réserve. En revanche à la BMC de Mulhouse la part la plus importante revient aux documents du XXe siècle.

⁷¹ Il y a néanmoins des contre-exemples : à la BMC de Toulouse, pour ne citer qu'elle, on observe une répartition assez équilibrée par dates d'édition : on trouve plus de documents du XXe siècle que du XIXe, plus du XIXe que du XVIIIe, etc.

⁷² Nous empruntons cette expression à P. Breillat.

comptent moins de douze titres, 10 en ont entre 12 et 100 et 6 bibliothèques en ont plus de 100 (16 bibliothèques n'ont pu les comptabiliser). Mais il ne faudrait pas s'y tromper, ce ne sont souvent que quelques numéros pour chaque titre, ou parfois des têtes de collection seulement. Il s'agit surtout de périodiques anciens et/ou locaux et/ou jugés introuvables et des périodiques d'intérêt bibliophilique, datant du XIXe siècle pour beaucoup d'entre eux, quelquefois du XVIIIe et du XXe siècle. Enfin un certain nombre de "grosses" réserves ont des périodiques en cours⁷³. Pour des raisons de place donc, tous ces périodiques, même s'ils portent la cote "Réserve", sont néanmoins fréquemment conservés dans leur magasin d'origine.

Autres documents

80 % des bibliothèques, tous types confondus, nous signalent aussi la présence d'autres documents, souvent regroupés en fonds.

Ce peut être un fonds d'archives notamment. C'est le cas dans les BE et BIB qui conservent les papiers de l'établissement au service duquel elles se trouvent. Mais cela se rencontre aussi en BM et BMC et il s'agit alors de registres paroissiaux et de registres d'état civil qui, pour une raison X, n'ont pas été déposés aux Archives départementales ou municipales. Leur gestion gêne quelquefois les responsables de la réserve. Il est vrai que cela dénature en quelque sorte la réserve, sans compter que ces archives sont souvent plus demandées que les documents spécifiquement de réserve, ce qui a donc aussi des conséquences sur la fréquentation de cette dernière (est-elle alors vraiment consultée pour elle-même ?).

Il y a aussi beaucoup de fonds particuliers, dont la présence est cette fois plus légitime. Ils sont rares parce

⁷³ Et *a contrario* dans une BM où la notion de réserve -- comme nous le verrons plus loin -- est vraiment très large ; seule la dernière année n'y figure pas.

qu'uniques en leur genre : constitués autour d'un thème à intérêt plus ou moins local ou autour d'une personnalité, ils forment un tout et sont une source documentaire originale. Ils peuvent être composés d'éléments très divers quelquefois (manuscrits, archives, photographies, autographes, éditions rares, objets même) et on les met en réserve pour préserver leur intégrité. Certaines bibliothèques continuent par ailleurs d'alimenter ces fonds quand leur statut -- si c'est un legs, une donation, etc. -- le permet. Car c'est effectivement le plus souvent le fait d'un donateur : le fonds porte alors son nom. Il est clair à travers les réponses qui nous ont été fournies que les établissements sont toujours très attachés à leurs fonds particuliers qui, perçus comme le fleuron de la bibliothèque, redorent quelquefois le blason de la réserve. Il est un cas de figure que nous voudrions mentionner ici : il peut arriver que la réserve se réduise à un seul et unique fonds particulier. On trouve l'exemple à la Bibliothèque universitaire de Limoges où il n'y a en réserve que la bibliothèque du Grand du Séminaire placée *en dépôt* à la BU et dont les conditions d'accès sont fixées par l'évêché⁷⁴. Ici, la réserve n'a aucune dynamique (pas de passage en réserve, pas d'acquisition...), on ne fait que conserver.

Mais la réserve comporte également des fonds par type de documents. Ainsi au moins 36 bibliothèques (soit 27 %) ont des documents iconographiques -- au demeurant très variés ; cela va de l'estampe jusqu'à la carte postale en passant par l'image pieuse, l'affiche et la photographie -- constitués très souvent en autant de petits fonds. Pas toujours rares ou précieux, ils sont mis en réserve là encore parce qu'ils forment un tout mais aussi en raison de la fragilité de leur support.

A noter encore, même si cela n'est le fait que d'une minorité de bibliothèques⁷⁵, que le fonds d'histoire de l'art, en raison de sa vulnérabilité (ouvrages coûteux qui comportent fréquemment des planches) est quelquefois consultable à la

⁷⁴ C'est aussi plus au moins le cas dans 2 BM.

⁷⁵ Il s'agit souvent de BU-BIU.

réserve, voire géré par elle⁷⁶. Cette fois encore cela a des répercussions sur la fréquentation de la réserve alors ouverte à un plus large public.

Enfin, lorsque la réserve est une structure véritablement constituée, elle possède son propre fonds d'usuels (bibliographies d'histoire du livre, catalogues de manuscrits, d'incunables, etc.). C'est bien sûr le cas de la Réserve des Imprimés de la Bibliothèque nationale, de celle de la bibliothèque Sainte-Geneviève, d'un certain nombre de BMC et de BIU...

Les objets autres que le livre

Il est très intéressant, pour esquisser l'image de la réserve, de savoir que celle-ci ne se contente pas d'être une simple partie de la bibliothèque qui, comme telle, conserverait uniquement une partie de ses fonds. La réserve se fait souvent par ailleurs la gardienne du patrimoine mobilier de l'établissement. En effet, 72 bibliothèques (soit 53 %) déclarent posséder en réserve des objets divers qui relèvent du véritable cabinet de curiosité⁷⁷. On y trouve aussi bien -- à côté quand même d'objets en rapport avec le livre, comme du matériel et des fers de reliure ou encore des manuscrits sur feuilles de bambou -- des globes terrestres, des tableaux encadrés, des tablettes cunéiformes, des plaques photographiques, des moulages de sceaux, des monnaies et médailles que des herbiers, des reliques (ossements et fragments d'objets divers...), jusqu'aux bouteilles vides des cuvées de chaque fête du livre, à raison d'une bouteille conservée par an!⁷⁸ Parmi ce bric-à-brac des plus hétéroclites

⁷⁶ Il en est ainsi à la Réserve de la bibliothèque Sainte-Geneviève.

⁷⁷ Attention, il faut néanmoins préciser que 2 bibliothèques -- celle de l'École polytechnique et celle de l'Institut de France -- possèdent bien des objets mais qui n'ont pas été mis à la réserve : ils sont respectivement dans une section "objets" et dans une réserve spéciale "musée".

⁷⁸ Cela se passe dans une BMC.

on peut distinguer trois grandes "tendances" : ce qui relève du fonds iconographique (plaques de cuivre, plaques photographiques, etc.) et que l'on trouve dans 36 bibliothèques ; ce qui appartient au médailler et/ou à la collection de monnaies, comme c'est le cas dans 28 bibliothèques ; ce qui participe enfin de la collection d'objets ayant appartenu à une personnalité locale ou ayant un rapport avec l'histoire locale. Quoiqu'il en soit cet aspect de la réserve ne peut pas laisser indifférent et repose de façon plus aiguë encore la question du rapport entre la réserve et le musée. Il ne faut pas perdre de vue que par le passé la bibliothèque et le musée étaient souvent un seul et même établissement (encore maintenant il leur arrive de partager les mêmes locaux) : au moment de leur séparation, il y a eu quelquefois cession des collections d'objets de la bibliothèque au musée, mais pas toujours. On peut voir alors à travers cette dimension muséographique de la réserve une persistance de ces relations.

Enfin, avant d'en terminer définitivement avec ce qui constitue organiquement la réserve, il nous faut opérer une dernière descente dans la réserve, ... aux enfers.

L'enfer

Ce terme n'appartenant en propre qu'à la Bibliothèque nationale s'est vite généralisé, même si d'aucuns dans les autres bibliothèques lui ont préféré plus hypocritement, comme le fait remarquer Danielle Muzerelle⁷⁷, l'expression de "réserve spéciale". Il est vrai, au regard des réponses reçues, que ce fonds "spécial" est généralement

⁷⁷ MUZERELLE, D. La "Réserve spéciale" de la bibliothèque de l'Arsenal. *Revue de la Bibliothèque nationale*. n° 15, printemps 1985, p. 14

conservé en réserve⁸⁰. Mais il ne faudrait pas grossir inconsidérément ce dernier aspect de la réserve, même si, d'un point de vue symbolique, ce rapport réserve-enfer est séduisant, voire émoustillant... D'abord les bibliothèques qui possèdent un enfer sont loin d'être majoritaires : elles sont 33, soit à peine un quart de celles qui nous ont répondu. De plus, l'enfer, quand il a existé (dans 17 bibliothèques)⁸¹ ou existe encore (dans 16 bibliothèques), n'est plus alimenté⁸². Il n'est d'ailleurs généralement pas très intéressant, dans la mesure où il rassemble souvent des textes maintenant publiés en édition de poche (les grands noms de la littérature érotique : Sade, Bataille ou autres) ; car il s'agit avant tout d'ouvrages libertins et non de documents idéologiques, pamphlets politiques jugés subversifs. Reconnaissons quand même que certains de ces ouvrages présentent un intérêt bibliophilique et qu'ils ont été placés en réserve en partie pour cette raison (illustrations de valeur et/ou éditions originales)⁸³. Mais il semble qu'on n'ait pas su appliquer tous les critères classiques de la mise en réserve qui auraient pu donner à l'enfer une véritable originalité. Par exemple, à la BMC de Nîmes, on déplore de ne voir figurer dans la liste des ouvrages de l'enfer que des titres fort célèbres alors qu'aucun ouvrage d'un auteur local, surnommé Le Nîmois et réputé pour ce style de littérature, n'y est consigné.

La réserve aurait donc fourni ici, par les nobles aspirations qui sont traditionnellement les siennes, une couverture idéale à la censure. Dans le fait d'abriter en son sein les ouvrages licencieux de la bibliothèque, elle

⁸⁰ A la seule exception d'une BMC dont l'enfer est hors de la réserve.

⁸¹ En effet, dans beaucoup d'établissements l'enfer a été supprimé et les ouvrages ont réintégré le fonds général.

⁸² Dans 2 BMC, l'enfer est actuellement eu cours de suppression.

⁸³ Il est une autre raison, largement avouée par les professionnels et beaucoup plus pragmatique : on a souvent passé en réserve des volumes pornographiques afin de ne pas tenter certains membres du personnel et d'éviter de trop fréquentes disparitions.

exercerait son pouvoir privatif et restrictif plutôt dans le domaine de la moralité cette fois. Il ne faudrait cependant pas exagérer cette vision des choses. Car, à y bien réfléchir, la réserve a certes soustrait ce type de documents à la libre consultation mais elle a surtout pleinement joué son rôle de conservation et de préservation : sans leur mise en réserve, ces documents dans une époque un peu trop prude auraient pu être victimes purement et simplement d'un autodafé. La réserve aurait-elle en fin de compte plus servi la cause libertine que la cause pudibonde ?

Mais remontons maintenant des enfers, pour considérer cette fois la réserve dans son ensemble -- et non plus à travers son apparence extérieure ou, au contraire, son organisation intérieure. Examinons-la plutôt dans ces relations avec les autres fonds de la bibliothèque. Cela peut sembler inutile au premier abord. Pourtant, s'il est une caractéristique majeure et exclusivement propre à la réserve c'est bien de vivre en quelque sorte aux dépens des autres fonds. En effet ne les dépouille-t-elle pas de leurs documents les plus rares, les plus précieux, les plus fragiles ou encore les plus vulnérables ?

C) LES RAPPORTS DE LA RESERVE AVEC LES AUTRES FONDS

Avec le fonds général

Compte tenu de la politique d'acquisition en général assez aléatoire, comme nous aurons l'occasion de le dire, le passage en réserve de certains ouvrages appartenant aux différents fonds de la bibliothèque et plus communément au

fonds général, apparaît comme le moyen le plus sûr -- plus que les dons, toujours hypothétiques -- de faire vivre la réserve qui théoriquement, nous le rappelons ici, de par la mission qui lui incombe et à laquelle nous avons déjà fait référence à plusieurs reprises, ne doit pas rester un fonds mort.

Les établissements dans leur grosse majorité semblent en avoir parfaitement conscience, puisque 93 sur 135 (soit 69 %) disent effectuer des passages en réserve. Parmi les 21 bibliothèques (21 autres n'ayant pas répondu à cette question) qui déclarent ne pas effectuer de telles mises en réserve, certaines, mais elles sont rares, nous disent que le tri sur les rayons généraux des ouvrages rares et précieux a déjà été opéré. D'autres invoquent le manque de place (pour passer quelque chose en réserve dans ce cas il faudrait d'abord réévaluer les documents qui s'y trouvent, épurer en quelque sorte la réserve pour lui permettre d'accueillir de nouveaux documents). Enfin, s'il n'y a pas de passage en réserve à partir des fonds dont disposent déjà les bibliothèques, ce n'est pas faute de le souhaiter⁸⁴, mais c'est plutôt par manque de temps et/ou de personnel compétent pour le faire.

Ces mouvements entre le fonds général et la réserve sont d'ailleurs envisagés dans un sens comme dans l'autre. En effet, pour 63 bibliothèques, soit 47 % -- donc moins que précédemment malgré tout -- la réintégration d'ouvrages de la réserve dans le fonds général est envisageable, voire envisagée. Ainsi certains professionnels n'hésitent donc pas à reconsidérer les choix de leurs prédécesseurs, à revoir les critères employés naguère⁸⁵. Les établissements -- au nombre de 47, soit 35 % -- qui ne se montrent pas favorables à un tel mouvement de réintégration avancent des arguments tout aussi recevables : par exemple, le fait qu'on ne sache pas toujours

⁸⁴ C'est au moins le cas de 2 BMC et 3 BM pour qui cela est en projet.

⁸⁵ Notamment pour éliminer les ouvrages « prestigieux-bidon » (sic), nous dit-on à juste titre dans une BM, ou pour procéder à des substitutions, c'est-à-dire remplacer par exemple l'édition d'un texte par une édition plus rare et/ou en meilleur état.

ce qui a déterminé le passage en réserve de tel ou tel document inciterait plutôt à respecter ces choix, d'autant qu'ils sont quelquefois le reflet de la mentalité d'une époque et appartiennent à l'histoire sinon de la bibliothèque, du moins à celle de la réserve.

Avec le fonds ancien

Les relations que la réserve entretient avec le fonds ancien sont souvent complexes et dépendent beaucoup de la façon dont les bibliothèques envisagent leur réserve.

En dehors du cas assez exceptionnel de la Réserve de la bibliothèque Sainte-Geneviève, véritable département qui depuis 1970 gère tous les fonds anciens, dans la plupart des établissements, c'est le fonds ancien qui a plus ou moins la charge de la réserve et non le contraire⁸⁴. Cela paraît être une situation assez logique. Certes, dans notre présentation, nous avons bien précisé qu'il existait très certainement des bibliothèques possédant une réserve sans avoir de fonds ancien ; pour celles-ci, le schéma que nous venons de décrire n'aurait bien sûr aucune logique. Mais nous pensons que pour un établissement doté d'un fonds ancien, il est légitime que la réserve soit confiée au service qui s'occupe de celui-ci : parce que la réserve, qui doit être en quelque sorte un "recueil de morceaux choisis", est une structure généralement plus petite que le fonds ancien et qu'elle nécessite, tout comme lui et plus encore, des mesures de protection et de conservation particulières. Mais les choses ne sont pas toujours aussi nettes. Nous devons avouer qu'à la lecture des réponses de plusieurs établissements, nous avons eu l'impression qu'il existait une certaine confusion entre fonds ancien et réserve, impression suscitée par : la quantité de volumes avancés pour la réserve, les réponses fournies aux questions concernant les critères de passage ou la dynamique de la réserve et plus encore les commentaires que les

⁸⁴ Ce rapport bien net entre réserve et fonds ancien se rencontre surtout en BMC et BIB

bibliothécaires ont eu souvent l'amabilité d'ajouter. Certains professionnels en sont d'ailleurs conscients et nous disent que leur réserve n'en est pas une ou qu'elle est à reconsidérer complètement. Ils savent qu'à l'intérieur du fonds ancien, qu'en fin de compte ils ont pris comme base de leurs réponses, il faudrait opérer une sélection qui aboutirait alors à une vraie réserve. D'autres en revanche -- dans les établissements déjà signalés en note 63 -- semblent avoir délibérément choisi de constituer leur réserve sur le modèle d'un fonds ancien en prenant le parti de passer en réserve *tous* les documents antérieurs à 1810. Dans ce cas précis, la réserve se substitue donc au fonds ancien. On est en droit de se demander si c'est vraiment le rôle que doit jouer celle-ci dans la bibliothèque.

Dans le même ordre d'idée, il est une conception de la réserve qui nous a paru très étrange, voire inquiétante⁶⁷. Plusieurs bibliothèques municipales, de l'ordre d'une demi-douzaine, passent en réserve tous les volumes parus avant une date souvent avancée dans le temps -- 1930, 1950 quand ce n'est pas 1960 --, de sorte que la réserve dans ces établissements fait non seulement office de fonds ancien, mais qu'elle se substitue aux magasins généraux dans lesquels, en lecture publique, on conserve les documents qui n'ont plus leur place sur les rayonnages en accès direct, parce que jugés "périmés". C'est d'ailleurs, après le critère chronologique, celui d'obsolescence qui domine dans les réponses de ces établissements. Il préside aussi à tous les mouvements qui peuvent s'opérer entre ce type de "réserve" et le fonds général d'actualité, en libre accès : ainsi un ouvrage de la réserve retrouve sa place en salle publique sitôt que son contenu pour une raison X redevient d'actualité. Nous avons là, au regard de la définition communément acceptée de la réserve, un modèle presque parfait d'"anti-réserve", qui n'en est pas moins structuré pour autant, avec ses magasins, ses modalités de

⁶⁷ Jusqu'à présent nous nous sommes efforcée de ne pas porter de jugement de valeur, notre travail n'étant pas fait dans cet esprit. Cette fois non plus il ne s'agit pas d'une critique mais d'une réelle crainte de savoir la notion de réserve encore incomprise par certains.

consultation (sur place pour les ouvrages avant 1850, prêt consenti pour les autres), ses critères de constitution ; toutes ses caractéristiques étant souvent à l'opposé de celles d'une réserve telle qu'on l'entend habituellement.

Nous n'insisterons pas plus sur ce dernier cas de figure, d'aucuns trouveront que nous l'avons déjà trop fait, alors que cela ne concerne que quelques établissements. Mais il nous semblait intéressant de signaler par cet exemple que les aspirations -- au demeurant tout à fait louables -- de la lecture publique, qu'on dit souvent incompatibles avec la fonction de conservation, peuvent influencer la façon de concevoir cette dernière...

Avec le fonds local ou régional

Le rapport réserve-fonds local semble beaucoup plus flou. En effet, si quelques bibliothèques -- surtout des BM et quelques BMC -- nous disent avoir une partie du fonds local dans la réserve et nous précisent dans quelle proportion ou de quel type d'ouvrages il s'agit, force est de reconnaître que pour la majorité des établissements il est impossible de préciser les relations entre les deux fonds⁸⁸. La faute nous en incombe d'ailleurs : nous n'avons pas posé de question à ce sujet. Mais à notre décharge, il faut bien avouer qu'au moment de l'élaboration du questionnaire, nous ignorions encore à quel point l'aspect local était pris en compte dans la réserve. Car il est bien présent en réserve : dans les critères de choix et de constitution de la réserve, comme nous l'avons vu, tout autant que dans la politique d'acquisition comme nous le verrons.

⁸⁸ Nous avons appris qu'à la Bibliothèque municipale de Dieppe, par exemple, environ 5 % du fonds local -- comme du fonds ancien d'ailleurs -- se trouvait en réserve ; qu'à celle d'Auch on passait à la réserve les ouvrages du fonds local antérieurs à 1800 ; qu'à celle de Saint-Lô, c'était les ouvrages introuvables du fonds normand, etc. Sinon nous savons qu'une BM possède en plus une "réserve régionale" et que dans une BMC des ouvrages du fonds régional portent une cote "Rés."

Nous pouvons néanmoins faire une observation dans ce domaine : on doit savoir que le rapport théorique entre fonds local et réserve reste lui-même à définir clairement. En effet, malgré l'existence d'un article très complet de Gérard Littler sur le traitement du fonds local et régional et qui a l'avantage d'aborder la question de mise en réserve, l'ambiguïté persiste⁸⁷. Car, comme le rappelle ce conservateur, le fonds local est indéniablement composé de documents rares ou destinés à le devenir ; de plus la réunion de tels documents forme un ensemble unique et c'est ce qui en fait la valeur. Ainsi le fonds local présenterait toutes les caractéristiques qui président à la mise en réserve, n'était-ce cette restriction toute légitime émise par G. Littler : exclusion systématiquement du prêt le fonds local et/ou n'en permettre l'accès qu'à des lecteurs spécialement autorisés serait faire preuve d'un ostracisme inacceptable -- ce sont ses termes -- dans une bibliothèque publique. Le problème reste donc entier.

Avec les fonds iconographiques

Le rapport ici n'est pas plus net que précédemment. Nous disposons peut-être encore moins d'éléments pour le clarifier. Les établissements qui possèdent des fonds iconographiques importants nous ont fourni un certain nombre d'informations, mais il est impossible d'en faire la synthèse⁸⁸, chaque bibliothèque ayant adopté un système de gestion des documents iconographiques qui lui est propre. Disons seulement que cette fois encore on perçoit à travers les différentes réponses qu'il existe bien un lien étroit entre ces fonds et la réserve, jusqu'au lien de proximité géographique, voire de promiscuité : la Bibliothèque municipale classée de

⁸⁷ LITTLER, G. Fonds local et régional. In *Conservation et mise en valeur des fonds anciens...*, p. 187-195.

⁸⁸ Il faut rappeler que toutes les bibliothèques ne possèdent pas ce type de fonds (en tout cas ne le signalent pas dans leur réponse) ; aussi une telle synthèse n'est peut-être pas indispensable.

Reims possède un fonds iconographique important installé à part et qui communique avec la réserve des imprimés.

Avec les autres fonds ou les autres sections

Il faut enfin noter que dans certaines bibliothèques, chaque section peut avoir sa réserve : par exemple une "réserve adulte" et une "réserve enfant" ou encore une réserve "fonds général" et une réserve "fonds spéciaux", etc. L'image de celle-ci est alors totalement éclatée et les bibliothécaires qui nous répondent reconnaissent souvent que la gestion de toutes ces petites réserves est assez compliquée et pas toujours cohérente. En tout cas, quand il y a ainsi éparpillement de la réserve, il est difficile de voir à travers elle un service à part entière ; c'est plus la partie précieuse d'un fonds ou d'une section, sans existence propre.

Nous avons donc jusque là examiné tous les éléments -- et ils étaient nombreux, comme on a pu le constater -- qui caractérisaient la réserve, autant dans son aspect extérieur que dans son organisation interne et même jusque dans ses relations, très particulières, avec le reste de la bibliothèque. Arrivée presque au terme de notre étude, voyons si dans la politique que les établissements mènent (ou ne mènent pas) vis-à-vis d'elle, les particularités demeurent.

III. UNE POLITIQUE POUR LA RESERVE ?

En ce qui concerne les éléments "dynamiques" de la réserve, comprendre les mesures qui sont prises pour son accroissement, sa restauration, sa mise en valeur, la situation est contrastée, d'abord entre les éléments eux-mêmes (on prend plus de mesures dans un domaine que dans un autre) et aussi entre les établissements. Les spécificités de la réserve, de ce point de vue, sont beaucoup moins marquées.

A) LA POLITIQUE D'ACQUISITION

Nous sommes forcée d'avouer que la réserve ne fait *généralement* pas l'objet d'une politique d'acquisition spécifique. Les seules réserves pour lesquelles une telle politique est appliquée sont celles qu'on a vu peu à peu se dessiner tout au long de cet exposé comme de véritables services' (avec des locaux spécifiques, une salle de consultation, du personnel, un règlement élaboré, des critères stricts de passage en réserve, etc.).

Aussi avons-nous exploité les réponses qui nous ont été fournies à ce sujet de façon plus lâche : nous avons cherché à savoir s'il y avait au moins des acquisitions "régulières" effectuées pour la réserve ou si presque rien n'était fait. Nous avons alors constaté que l'image de la réserve vue sous cet angle pouvait aussi bien se regarder, telle une photographie, en positif ou en négatif. En effet, on peut considérer que 64 bibliothèques (soit 47 %) ont une politique d'acquisition pour leur réserve, c'est-à-dire qu'elles achètent, plus ou moins régulièrement, des documents destinés à être placés directement en réserve et que 56

bibliothèques (soit 41 %) -- donc presque autant -- n'ont au contraire pas de politique pour leur réserve, c'est-à-dire que les acquisitions ne sont faites que très occasionnellement quand l'opportunité se présente, sans volonté affirmée d'accroissement. En outre, nous avons mis à part 10 établissements (soit 7 %) qui connaissent une situation intermédiaire : ils déclarent avoir une politique particulière pour le fonds ancien et le fonds local, dans laquelle la réserve est prise en compte à l'occasion⁷¹.

L'image de la réserve est donc ici un peu coupée en deux, et il semblerait que l'écart se creuse entre les réserves vraiment constituées comme telles et celles dont l'"ossature" est beaucoup plus frêle. Sur ce chapitre, nous nous arrêtons à quelques observations générales.

Il est impossible de connaître précisément la part de budget accordée aux réserves. On sait seulement que plusieurs bibliothèques consacrent régulièrement jusqu'à 10 % du budget d'acquisition-livres aux achats de la réserve. *A contrario*, d'autres -- 2 BM --, qui disposaient jusque dans les années 1980 de crédits spécifiques, ont plus ou moins interrompu leur politique.

Sur les crédits courants, on achète surtout des documents d'intérêt local (éditions, auteurs ou sujets locaux) ; c'est le critère le plus généralement adopté. Cela suit bien la tendance que les bibliothèques veulent donner à la réserve moderne. Il faut avouer en plus que c'est un critère tout à fait recevable pour les élus locaux qui tiennent les cordons de la bourse et dont les options suscitent souvent des doléances⁷². Viennent ensuite les ouvrages de bibliophilie et

⁷¹ 5 établissements n'ont pas répondu à cette question. Parmi ceux qui ont une politique d'acquisition, on trouve 28 BMC sur 41 alors que les établissements qui déclarent ne pas en avoir sont surtout des BU-BIU (14 sur 19 -- les autres étant surtout les grosses BIU parisiennes qui ont au contraire une politique spécifique).

⁷² La bibliothèque municipale et interuniversitaire de Clermont-Ferrand, par exemple, regrette qu'il n'y ait pas, à côté des acquisitions en histoire locale, une politique municipale d'acquisition bibliophilique.

ouvrages illustrés, toujours dans la même logique. On essaye aussi de compléter les collections déjà existantes.

Quant aux pièces rares et précieuses les plus coûteuses, elles sont le plus souvent acquises à l'aide des subventions de la Direction du livre et de la lecture, à laquelle il est souvent fait référence dans les questionnaires. Et nous savons qu'il existe le même soutien de la part de la DPDU (Direction de la programmation et du développement universitaires), avec un budget d'ailleurs substantiel, pour les BU-BIU et les bibliothèques de grands établissements, même si celles-ci -- sauf exception -- ne nous le signalent pas.

Enfin, si jusque là nous n'avons parlé que des acquisitions de type onéreux, c'est que rares sont les bibliothèques qui, faute de moyens, tentent de poursuivre une politique d'incitation au don : seule la bibliothèque du Saulchoir le fait systématiquement⁷³. Malgré tout, nous savons par l'examen du dernier document entré en réserve⁷⁴ que les dons restent généralement une source d'accroissement non négligeable.

En résumé, ce premier aspect "dynamique" de la réserve nous a semblé un peu décevant au regard de l'originalité que nous avons pu constater jusqu'à présent. Les bibliothécaires le savent et, bien des fois c'est avec regret qu'ils disent ne pas avoir les moyens de mener une telle politique.

B) LA POLITIQUE DE RESTAURATION

Le terme de "restauration" est là encore à prendre dans un sens large. Nous l'utilisons par commodité pour désigner le souci de l'état des collections, ce qui inclut la

⁷³ Par ailleurs, 2 autres BIB répondent que ce sont surtout les dons qui enrichissent leur réserve ; mais les incitent-elles vraiment ?

⁷⁴ A ce propos, dans une BM, le dernier document entré à la réserve est un don, probablement antérieur à 1960 ! Néanmoins, dans l'immense majorité des bibliothèques, l'entrée du dernier document date de fin 89-début 90.

politique d'emboîtement et, plus généralement, la politique de préservation des livres -- à titre préventif --, comme il est procédé à la Réserve de la Bibliothèque nationale (qui arrive bien sûr en tête des autres établissements dans ce domaine).

Les bibliothèques semblent plus portées à restaurer les collections de la réserve qu'à les enrichir par de nouvelles acquisitions. En effet, 74 bibliothèques (soit 55 %) déclarent mener une politique de restauration contre 39 (soit 29 %) qui disent ne pas en avoir⁷⁵. Cela peut facilement s'expliquer. D'abord, la politique de restauration porte sur des documents que la bibliothèque possède déjà, avec lesquels cette dernière est bien obligée de composer, alors qu'une politique d'acquisition est par nature volontariste, puisqu'il s'agit de l'extension de la bibliothèque. Ensuite, et surtout, autant la réserve ne figure pas en priorité dans le plan d'accroissement de la bibliothèque, autant par le caractère rare et précieux des documents qu'elle abrite, elle figure en tête des fonds à restaurer⁷⁶. A côté des chiffres déjà avancés et malgré l'explication fournie, 7 établissements avouent ne pas distinguer la réserve du fonds ancien, voire du fonds général, pour ce qui est de la restauration. Enfin, 8 bibliothèques ne parlent que d'entretien des ouvrages de la réserve ; certaines parmi ces dernières expliquent qu'elles font *relier* les documents de la réserve, ce qui peut paraître étrange pour qui sait qu'un ouvrage perd en général un peu de sa valeur quand il n'a plus exactement sa forme originale...

Les seules remarques générales que nous puissions faire sont les suivantes :

⁷⁵ Cela ne veut pas dire que ces établissements ne font jamais restaurer aucun document, mais qu'ils le font toujours au coup par coup, quand l'occasion s'en présente. On notera juste que 2 BMC estiment que des mesures de restauration ne sont pas nécessaires en ce qui concerne leur réserve car l'état des documents qui s'y trouvent est plutôt bon -- c'est même un critère de mise en réserve pour l'une des deux. Dans les autres établissements, on déplore l'absence d'une telle politique.

⁷⁶ La Bibliothèque municipale classée de Moulins nous confirme d'ailleurs que c'est pour elle une politique prioritaire.

- même quand cette politique de restauration est menée par les établissements, ceux-ci la trouvent malgré tout insuffisante (elles sont 21 bibliothèques, dont beaucoup de BM, à nous le signifier) ;

- les bibliothèques qui déclarent recourir aux subventions allouées par les ministères sont encore peu nombreuses⁷⁷ ; certaines expliquent que le temps leur manque pour constituer les dossiers à partir desquels l'administration centrale décide de débloquer des crédits ;

- les ateliers de reliure -- et nous ne parlons pas des ateliers de restauration, très sollicités, de la Bibliothèque nationale ou de Toulouse auxquels les professionnels font souvent référence -- semblent jouer un rôle effectif dans cette politique menée envers la réserve⁷⁸ ;

- enfin, la nouvelle tendance officielle qui préconise une politique de préservation plus que de restauration commence à être suivie, puisque 18 établissements -- des BMC pour l'essentiel -- recourent plutôt à la mise en boîte des documents en mauvais état de la réserve.

C) LA POLITIQUE DE MISE EN VALEUR

Si la politique en matière d'acquisition et de restauration est assez contrastée, bien différente d'un type d'établissement à l'autre, voire d'un établissement à l'autre, celle menée pour la mise en valeur des fonds de la réserve semble faire l'unanimité et être conduite de la même façon à

⁷⁷ 25 en tout, respectivement 20 bibliothèques municipales -- dont 4 BMC seulement -- mentionnent les crédits DLL et 5 BU-BIU font référence aux subventions de la DPDU.

⁷⁸ 13 bibliothèques, dont 6 BMC, -- c'est peu bien sûr -- disent recourir à leur atelier de reliure pour les documents de la réserve. Dans quelle mesure ceux-ci sont-ils vraiment formés à la restauration ? Nous ne pouvons le dire. Les établissements qui en possèdent ne précisent pas toujours si leur personnel a suivi une formation de restauration.

peu près partout. Ce qui tendrait à prouver que l'intérêt des professionnels vis-à-vis de la réserve n'est pas à remettre en cause : sitôt que les bibliothécaires ne sont pas arrêtés dans leurs initiatives par des problèmes financiers, afférents à une enveloppe budgétaire trop étroite ou à des subventions jugées insuffisantes, ils mènent alors leurs entreprises à bien, à preuve l'exploitation muséographique dont la réserve fait l'objet dans presque toutes les bibliothèques. En revanche, comme nous allons le voir tout de suite, une autre forme de mise en valeur des fonds de réserve est assez mal assurée, justement parce qu'elle dépend étroitement de la question financière : l'établissement des catalogues de la réserve, souvent abandonné voire non entrepris, par manque de personnel qualifié.

La mise en valeur catalographique

Avant toute chose, les catalogues sont indispensables à l'identification des fonds de la réserve. Il ne faut pas oublier que celle-ci, de par la nature rare et précieuse des documents qu'elle renferme, est inaccessible, presque invisible. Les catalogues apparaissent donc comme la première clef d'accès à la réserve ; ils sont le seul lien tangible entre la réserve et son public. Or il arrive que ce lien soit, encore maintenant, quasi inexistant. Jusque dans les années 1980, dans un certain nombre d'établissements, le fonds de la réserve n'était même pas catalogué ; il était donc pratiquement coupé du reste de la bibliothèque. Une douzaine de bibliothèques municipales -- dont 2 BMC au moins -- reconnaissent cet état de choses et avouent que le catalogage est actuellement encore en cours et qu'une bonne partie des fonds de réserve reste à traiter. Pour les autres établissements, la situation est très variée : cela va du catalogue de la réserve fondu dans le fichier général de la bibliothèque, quelquefois dans le fichier des fonds anciens

(les fiches portant simplement la mention "réserve") à un fichier propre à la réserve (avec quelquefois plusieurs entrées possibles), en passant par un catalogue, souvent manuscrit, jugé peu fiable par les bibliothécaires eux-mêmes.

Les bibliothèques qui peuvent s'enorgueillir d'avoir des fichiers propres à la réserve ne sont pas majoritaires : elles ne sont que 59. On retrouve bien sûr parmi elles les BMC, BIU et certaines BIB dont les réserves sont vraiment structurées et possèdent des catalogues appropriés. A côté de cela, les catalogues des autres réserves sont incomplets, voire très partiels. Ils offrent habituellement une entrée auteurs-titres d'anonymes, mais on trouve quelquefois, notamment quand il s'agit d'un catalogue manuscrit du début du siècle, un classement méthodique du type Brunet, difficile à consulter et qui malheureusement n'est pas toujours complété par un fichier auteurs. En revanche, nous avons été surpris de constater dans 23 établissements la présence d'un type de fichier auquel les articles "théoriques" sur ce que doit être une réserve ne font pas toujours allusion : le fichier matières⁷⁷.

On sait surtout que ces articles préconisent pour la réserve des catalogues tout à fait spécifiques, en rapport étroit avec la nature des documents qui y sont conservés, et qui doivent signaler les particularités d'exemplaires ou d'éditions, aider aux identifications des livres anciens, de ceux qui les ont imprimés, illustrés, gravés, comme de ceux qui les ont possédés puis donnés. Dans la réalité, elles sont 40 bibliothèques¹⁰⁰ à avoir mis sur pied ce type de fichiers, de façon plus ou moins scientifique, pour leur réserve ou pour tout le fonds ancien.

⁷⁷ Il a d'ailleurs été -- et c'est peut-être ici l'influence de la lecture publique -- assez souvent constitué dans des BM (11 établissements) où la réserve, sans structure réelle, est loin d'être une priorité.

¹⁰⁰ Comme toujours les grandes réserves sont mieux loties dans ce domaine. Mais il y a encore beaucoup de BMC -- la majorité même -- qui ne possèdent pas ce genre d'instruments, alors que dans quelques petites BM, au fonds de réserve bien moins prestigieux, il arrive qu'on trouve toute cette panoplie de fichiers. C'est notamment le cas à Aubenas.

II est également intéressant de voir que ces fichiers (de reliures, ex dono, ex-libris, graveurs, imprimeurs-libraires, etc.) peuvent être en partie ou en totalité à usage interne : c'est encore là une particularité de la réserve que de développer en son sein, et comme pour elle-même, ses instruments de connaissance. Cela rappelle un peu ce que nous disions au début de notre étude. Mais il ne faudrait pas exagérer le caractère privatif de l'utilisation de ces instruments de travail. Ils ne sont pas *interdits* au public. Le bibliothécaire les garde souvent par devers lui parce qu'ils l'aident en permanence dans ses recherches et son travail de catalogage et aussi parce qu'ils sont assez informels, griffonnés et peu présentables. Néanmoins, en fonction des besoins du lecteur ou du chercheur, il leur permet de les consulter. Disons seulement qu'avec l'informatisation qui s'amorce dans certaines réserves¹⁰¹, ces fichiers risquent de devenir plus secrets qu'auparavant car, dans la mesure où tous les systèmes informatiques de catalogage ne font pas encore ressortir les éléments concernant les particularités d'exemplaire ou autres, les professionnels seront peut-être amenés à continuer, dans la plus grande discrétion, leur fichier personnel.

Nous pouvons donc dire que la mise en valeur catalographique de la réserve n'est pas menée partout avec le même entrain, à tel point qu'il reste, encore maintenant, des fonds de réserve totalement inconnus. Et même quand les documents de la réserve sont bien signalés dans des catalogues, ceux-ci peuvent être si disparates, leur consultation si peu aisée, que la connaissance des fonds n'est pas toujours parfaite.

¹⁰¹ 7 bibliothèques ont informatisé le catalogue de la réserve, 3 sont en cours d'informatisation et 2 déclarent avoir un projet à l'étude.

La mise en valeur muséographique

Il en va tout autrement de la mise en valeur que nous qualifierons de "muséographique", parce qu'elle recourt effectivement à des techniques empruntées au musée -- expositions, catalogues d'exposition, visites, édition de cartes postales, etc. Cette fois, les établissements s'accordent dans leur grande majorité pour mener une telle politique¹⁰².

99 organisent des expositions, 67 consentent le prêt à des expositions extérieures, 20 proposent des visites de la réserve, souvent dans le cadre de journées "portes ouvertes", 10 participent à des vidéodisques -- celui de la DLL, mais aussi des vidéodisques régionaux du type Videralp¹⁰³. D'autres réalisent ou font réaliser des diaporamas, des collections de cartes postales, etc. Enfin, 51 signalent que la reproduction photographique des documents de la réserve est autorisée, sous certaines conditions bien sûr. Toutes ces pratiques sont évidemment cumulatives. Nous ne nous attarderons pas à les décrire dans le détail ; elles sont suffisamment connues et il n'y a guère de différences entre les établissements. En revanche, il paraît plus intéressant de nous interroger sur le sens qu'il faut donner à cette politique de mise en valeur.

On sait bien que les musées, galeries, visites "parimoniales" sont très à la mode actuellement, très populaires. La mise en valeur strictement muséographique de la réserve s'inscrit parfaitement dans ce nouveau courant : l'idée même a séduit les professionnels, qui ont décidé de s'y lancer, et manifestement ce que ces derniers proposent au public connaît un franc succès¹⁰⁴. Mais on peut légitimement se demander si dans ce cas c'est la bibliothèque qui met en valeur

¹⁰² Il s'agit de 110 bibliothèques (soit 81 %), tous types d'établissements confondus, sauf la seule BCP, qui n'a aucune politique dans ce domaine.

¹⁰³ Le cadre régional semble en général propice à la mise en valeur des fonds de la réserve.

¹⁰⁴ Plusieurs établissements, non sans une certaine satisfaction du reste bien compréhensible, nous le font remarquer dans leur réponse.

la réserve ou si ce n'est pas, au contraire, la réserve et les documents qu'elle renferme qui servent à mettre en valeur la bibliothèque. En effet, le plus souvent il ne s'agit pas d'expositions consacrées uniquement à la réserve mais plutôt de présentations sur un thème donné, pour lesquelles les bibliothécaires sollicitent les fonds anciens et le fonds de la réserve, sachant qu'un document ancien exposé dans le respect des normes de conservation (vitrine, éclairage spécial, etc) attire toujours l'oeil, ne serait-ce que par sa présentation particulière...¹⁰⁵ Quoi qu'il en soit, cette mise en valeur à travers des expositions ou des visites tient plus du "voir" que du "savoir". En effet, d'un côté on *montre* les richesses de la réserve et de l'autre côté il y a une absence -- non générale mais néanmoins cruelle -- de catalogues qui permettraient d'en connaître l'existence, de les localiser, et faciliteraient par là le travail des chercheurs : ce sont eux qui font connaître les documents plus qu'un rapide coup d'oeil sur la vitrine d'une exposition.

C'est pourquoi nous voyons en revanche une sorte de compromis à travers la réalisation de vidéodisques et le programme de reproduction des manuscrits effectué par l'Institut de recherche et d'histoire des textes, deux techniques qui, tout en protégeant les documents originaux, semblent satisfaire aussi bien la curiosité du public que les besoins des chercheurs.

¹⁰⁵ La bibliothèque municipale classée d'Autun nous fait justement remarquer l'intérêt porté par les visiteurs pour tous les aspects techniques de la conservation.

PETITE CONCLUSION A L'ETUDE PROPREMENT DITE

Au terme de cette analyse et afin de rapporter certaines questions à d'autres, il était logique que nous nous demandions dans quelle mesure les moyens mis en oeuvre pour la réserve avaient une répercussion sur le taux de fréquentation de cette dernière.

Comme nous l'avons expliqué dans notre présentation, il nous a été impossible d'exploiter les chiffres fournis par les établissements en matière de fréquentation. Nous avons considéré, à défaut et seulement pour les questionnaires dans lesquels elles figuraient, les appréciations¹⁰⁶ données par les bibliothécaires eux-mêmes sur la fréquence de consultation de la réserve. Ils estiment qu'elle est "consultée", "peu consultée", "très peu consultée" ; qu'elle l'est plutôt de façon "irrégulière", "épisodique", différemment selon les périodes de l'année (les vacances voient quelquefois arriver un public de chercheurs étrangers), "très rarement", ou même "presque jamais" ; enfin, que certains fonds sont plus demandés que d'autres -- les archives ou les fonds particuliers, notamment fonds local et manuscrits.

En examinant tout à la fois l'importance quantitative et qualitative¹⁰⁷ des fonds de la réserve et la qualité de structures dont on l'a dotée -- salle de consultation, personnel, catalogues --, nous nous sommes aperçue que les réserves les mieux constituées semblaient plus fréquentées. Ce peut paraître une évidence (le fait qu'aux plus

¹⁰⁶ Celles-ci sont bien sûr toutes subjectives, mais la réserve elle-même dans sa constitution et dans les choix qui y président ne l'est-elle pas non plus ?

¹⁰⁷ C'est très souvent que, dans leurs réponses, les professionnels détaillent les fonds et leur contenu.

beaux fonds on donne une vraie réserve), mais cela ne se vérifie pas toujours. Par exemple, dans une BMC où le personnel du fonds ancien s'occupe de la réserve et où les documents sont signalés au moins au catalogue général, la réserve est néanmoins très peu fréquentée ; de même dans une BM qui a constitué tous les types de catalogues auxquels on peut rêver pour une réserve, mais à partir d'un fonds peu important et, semble-t-il, sans grand intérêt. En revanche, dans une autre BM, où manifestement tous les éléments qui structureraient la réserve sont absents, les documents qu'elle abrite sont malgré tout consultés, « bien qu'il n'y ait pas de catalogue sérieux de la réserve ». Et la responsable de rajouter que ce fonds est consulté « par des chercheurs qui savent ce que la bibliothèque possède ».

On a l'impression à travers ces exemples, qui ne sont pas exceptionnels, que, quoi qu'on entreprenne, et même si l'on n'entreprend rien, il y a toujours un chercheur qui demandera à consulter des documents dont quelquefois on ignore soi-même l'existence à la réserve. Et *a contrario* on peut bien doter cette dernière de moyens importants, si la valeur des documents fait défaut, elle n'attirera pas le chercheur. Dans ce cas, la politique vis-à-vis de la réserve passerait plus par une révision de son contenu et une remise en question des critères de sélection adoptés que par une politique de mise en valeur d'un fonds qui, de toute façon, semble en être dénué.

Pour mettre un point final à toute cette étude, force est de reconnaître que le particularisme de la réserve, qui avait à l'origine suscité notre curiosité, relève plus des éléments extérieurs qui caractérisent la réserve que des éléments qui la constituent organiquement (et encore moins des éléments dynamiques qui la font vivre).

En résumé, et pour emprunter un vocabulaire théâtral, en tant que spectatrice, nous avons été plus sensible à la mise en scène qu'au texte lui-même ou encore qu'à la publicité qu'on en a fait.

IV. LA RESERVE : UN SERVICE COMME UN AUTRE ?

Beaucoup plus au fait maintenant de la réalité des réserves dans les bibliothèques françaises, sommes-nous en mesure de répondre à cette question dont nous avons fait notre problématique ?

Laissons d'abord répondre les professionnels, à qui nous avons posé une question analogue à la fin de notre enquête. Ces derniers semblent très divisés quant à la vision qu'ils ont de leur réserve. On ne s'en étonnera pas ; on a pu en effet constater la diversité des réserves et la situation contrastée dans laquelle elles se trouvent. Il est donc assez normal que chacun ait sa conception de la réserve, conception qui ne s'est pas toujours satisfaite de l'alternative que nous avons proposée -- un service parmi d'autres ou une bibliothèque dans la bibliothèque. Pour preuve, 16 bibliothécaires ont préféré ne pas répondre à cette question et 37 ont expliqué autrement, hors de cette alternative, comment ils percevaient leur réserve, et même parfois ce qu'était pour eux une réserve.

Faire la synthèse de leurs propos est impossible ; ce pourrait presque être un nouveau sujet de mémoire, tellement leurs idées sont variées, riches, originales. Ils montrent en majorité un réel intérêt à la réserve et plus généralement à la conservation des documents rares et précieux. Nous avons bien senti que leurs observations étaient souvent le fruit d'une longue réflexion sur le sujet, plus ou moins nourrie par l'expérience. Etrangement, le ton sur lequel ces remarques sont

faites était aussi différent que celles-ci. Pour ceux qui en douteraient encore, nous tenons à rappeler ici que les bibliothécaires, à en juger par certaines réponses, sont des gens plein d'humour ; certes, quelquefois, ce dernier tend plutôt à se transformer en humeur, le manque de moyens en tout genre finissant par provoquer chez d'aucuns une certaine amertume... Mais brisons là : il y aurait trop à dire dans ce domaine qui dépasse largement le cadre de la réserve et qui relèverait plutôt de l'étude déontologique du métier : nous avons pu mesurer grâce à notre enquête à quel point il était intéressant de lire des professionnels s'exprimant sur un même sujet.

En ce qui concerne les bibliothécaires qui ont accepté notre dernière question telle que nous l'avions formulée, ils sont 46 à estimer que leur réserve est un service parmi d'autres (certains voudraient en tout cas qu'elle le soit) ; 22 voient en elle une bibliothèque dans la bibliothèque (quand ce ne sont pas les responsables eux-mêmes, c'est le personnel et/ou les usagers qui ont cette perception de la réserve) ; 10 déclarent qu'elle n'est ni l'un, ni l'autre car trop mineure pour revendiquer pareille image¹⁰⁸ ; enfin 4 bibliothécaires envisagent leur réserve sous les deux aspects, l'un n'excluant pas l'autre¹⁰⁹.

Qu'en est-il de notre propre perception de la réserve, après cette étude ?

Nous pourrions tout simplement nous rallier, sinon à la majorité -- en l'occurrence il n'y en a pas vraiment ici --,

¹⁰⁸ A propos d'image de la réserve, nous avons eu l'occasion de vérifier à travers les réponses le double usage graphique du mot réserve. Certes, ils sont 66 -- la majorité donc -- à l'écrire avec une minuscule, mais ils sont quand même 24 à l'écrire systématiquement avec une majuscule et 27 à employer les deux orthographes : "Réserve" quand il s'agit de la structure elle-même, "réserve" pour la mise en réserve, le passage en réserve, etc. 18 enfin n'ont carrément pas employé le terme dans leurs réponses à notre enquête.

¹⁰⁹ Il est à noter que bizarrement aucun des quatre ne fournit les mêmes raisons.

du moins à l'opinion la plus répandue, et dire de la réserve qu'elle est un service comme un autre. A la lumière de toutes les informations recueillies, nous serons beaucoup plus nuancée. Nous devons d'abord avouer que nous sommes un peu revenue de notre première impression (que la réserve est avant tout une bibliothèque dans la bibliothèque) : la réalité, à travers un certain nombre d'établissements que nous n'avions jusqu'alors pas envisagés, nous a conduit à réviser nos jugements. Il y a trop de réserves à peine constituées et surtout trop méconnues, trop peu considérées pour que nous puissions voir en elles le "saint des saints" de la bibliothèque qui les abrite.

Néanmoins, nous n'irons pas jusqu'à dire, comme bon nombre de professionnels, que la réserve est un service parmi d'autres. Nous admettons fort bien qu'ils puissent avoir une telle vision de leur réserve. Mais leur point de vue est ponctuel, attaché à *leur* établissement et à lui seul. Nous avons quant à nous, au contraire et grâce à cette enquête, une vue sinon générale, du moins plus large, qui ne s'attache plus à une seule bibliothèque. Et après analyse des différentes réalités de la réserve, nous dirons seulement que, si elle est peut-être un service *parmi* les autres, elle n'est jamais un service *comme* les autres, parce que toujours particulière¹¹⁰. Soit elle fait l'objet de plus de soin, soit inversement elle est davantage laissée pour compte. Son statut semble donc bien différent du reste de la bibliothèque. Certes, par ce travail et le questionnaire qui en est à la source, c'est nous-même qui avons isolé la réserve ; mais les commentaires que beaucoup de professionnels ont volontairement apportés abondent dans ce sens¹¹¹.

Enfin, nous nous sommes aperçue à la lecture des réponses et en esquissant notre tableau des réserves qu'en fin de compte, pour la réserve, être un service parmi d'autres

¹¹⁰ C'est d'ailleurs ce dernier mot qui revient le plus souvent sous la plume des responsables de la réserve.

¹¹¹ Même lorsqu'ils nous répondent que la réserve est un service parmi d'autres, ils avouent souvent qu'elle nécessite un traitement particulier.

n'était pas incompatible avec le fait d'être une bibliothèque dans la bibliothèque, au contraire. Si l'on reprend l'exemple de la Réserve de Sainte-Geneviève, il s'agit bien d'un véritable service, très structuré, tellement structuré qu'il en arrive à devenir une bibliothèque dans la bibliothèque, non seulement du point de vue fonctionnel (la réserve pourrait très bien vivre à part elle), mais aussi du point de vue symbolique (elle est bien le "saint des saints" de la bibliothèque Sainte-Geneviève).

Reste à savoir s'il faut ou non cultiver ce particularisme de la réserve qui demeure malgré tout, même lorsque celle-ci est parfaitement intégrée dans la bibliothèque. D'aucuns tiennent absolument à la considérer, et à la faire considérer, comme un service parmi d'autres pour son propre salut, afin qu'elle ne soit pas laissée de côté. D'autres pensent au contraire que sa particularité est pour elle un atout qui peut -- surtout en cette période d'attachement au patrimoine -- lui valoir les faveurs non seulement du public, mais surtout des élus locaux ou de l'administration qui accordent les crédits...

Nous aurions tendance à nous ranger à cet avis, tout en sachant que, jusque là, la spécificité de la réserve ne lui a pas toujours apporté grand chose. Il faudra donc suivre de près la progression, ou la régression peut-être, de cette nouvelle tendance patrimoniale pour savoir quelle image de la réserve il vaut mieux mettre en valeur, si l'on veut lui assurer un bel avenir, plus radieux que ne l'aura été son passé.

BIBLIOGRAPHIE

Les ouvrages et articles dont les références vont suivre permettent plus de cerner l'environnement direct de la réserve que d'étudier précisément cette dernière, car même les très rares articles consacrés exclusivement aux réserves s'attachent surtout à des recommandations pratiques en vue de procéder à leur constitution.

LA RESERVE DANS LA BIBLIOTHEQUE

Histoire des bibliothèques

BARNETT, Graham Keith. *Histoire des bibliothèques publiques en France de la Révolution à 1939*. Traduit de l'anglais par Thierry Lefèvre et Yves Sardat. Paris : Promodis, 1987. 489 p.

Cet ouvrage est actuellement la seule synthèse historique que nous possédions, pour les bibliothèques, de la fin de l'Ancien Régime à la fin de la Troisième République. C'est une véritable mine de renseignements ; on regrette seulement l'absence d'un index. L'auteur recense tous les types de bibliothèques publiques, dresse une histoire nationale avec des exemples pris dans toute la France et aborde tous les aspects de la bibliothèque, en s'attachant à la fois au cadre administratif et aux éléments plus bibliothéconomiques -- de la naissance des grands catalogues à la coopération interbibliothèques --, mais aussi à l'histoire du métier de bibliothécaire.

En ce qui nous concerne, le principal intérêt de ce livre est de rappeler comment se sont constitués les fonds des bibliothèques municipales à partir des confiscations révolutionnaires et de montrer surtout que cet héritage de livres d'études, anciens, rares ou précieux, est à l'origine de la priorité accordée, dans les bibliothèques, à la fonction de conservation.

COMTE, Henri. *Les Bibliothèques publiques en France*. Lyon : Presses de l'École nationale supérieure des bibliothèques, 1977. 447 p.

Le service public des bibliothèques est le principal objet de cette thèse de droit qui retrace les grandes évolutions du rôle des bibliothèques publiques. Mais avant l'étude détaillée de l'organisation administrative et du personnel des bibliothèques, une première partie est consacrée à l'histoire des fonds, à leur constitution et à leur accroissement, où bien sûr l'auteur insiste plus spécialement sur les procédures juridiques, du dépôt légal au droit de préemption.

Histoire des bibliothèques françaises. Les Bibliothèques médiévales, du VI^e siècle à 1530. Sous la direction d'André Vernet, ... Paris : Promodis, 1989. XVIII-463 p.

Premier volume de la grande série consacrée à l'histoire des bibliothèques françaises à nos jours, prévue en 4 volumes. Un groupe d'historiens du livre et de conservateurs y dresse un tableau des bibliothèques du haut Moyen Age jusqu'à la Renaissance : bibliothèques ecclésiastiques, bibliothèques princières et privées, bibliothèques humanistes, sans oublier leur architecture ni leur mobilier.

Ce premier volume ne concerne pas directement notre étude : la réserve n'est pas encore officiellement reconnue. Néanmoins, par une lecture attentive à tout ce qui se rapporte aux documents rares et précieux, on peut glaner quelques éléments qui constituent d'une certaine manière la "préhistoire" des réserves.

Histoire des bibliothèques françaises. Les Bibliothèques sous l'Ancien Régime, 1530-1789. Sous la direction de Claude Jolly, ... Paris : Promodis, 1988. XV-547 p.

Il s'agit du deuxième volume de la même série, cette fois pour la période moderne. L'étude s'arrête à la Révolution, c'est-à-dire trois ans avant que Van Praet ne commence à constituer une réserve. Ce n'est pas une synthèse mais plutôt une série d'approches des différentes bibliothèques de l'époque : les bibliothèques ecclésiastiques, les bibliothèques appartenant aux lettrés, la Bibliothèque royale et aussi, sous la forme d'une présentation plus ou moins comparée, les bibliothèques de

Paris et de province. Mais place est faite également à la bibliophilie naissante -- sur laquelle nous reviendrons un peu plus loin --, les milieux qui s'intéressent au livre étant alors très proches les uns des autres. Enfin sont abordés des aspects plus particuliers : les collections elles-mêmes, les bâtiments et le mobilier, le portrait de bibliothécaires de l'époque et aussi l'évolution vers la bibliothèque publique.

Les richesses des bibliothèques provinciales de France : historiques des dépôts -- oeuvres d'art -- manuscrits -- miniatures -- livres -- reliures -- musique -- dessins et gravures -- monnaies et médailles -- fonds locaux -- spécialités. Ouvrage rédigé par les conservateurs des bibliothèques provinciales et publié par Pol Neveux,... et Emile Dacier,... Paris : Editions des Bibliothèques nationales de France, 1932. 2 vol.

Que dire que le titre ne dise déjà, sinon que cet ouvrage nous a quelquefois permis de compléter les réponses que nous avons reçues à notre questionnaire.

VARRY, Dominique. *Recherches sur le livre en Normandie : les bibliothèques de l'Eure à la fin du XVIIIe siècle, d'après les saisies révolutionnaires.* Thèse de 3e cycle : Université Paris 1, 1985. 2 vol., 540 f. dactyl.

Travail très scientifique effectué à partir des inventaires des biens saisis à la Révolution et de l'étude des fonds qui proviennent de ces confiscations. Après une présentation critique des sources et une étude sur les possesseurs victimes des confiscations, il est procédé à un examen très détaillé d'une part de l'importance des collections et de l'emplacement des bibliothèques, d'autre part du contenu même de ces collections, particulièrement riches en ouvrages historiques et sensibles déjà aux idées des Lumières.

Le chapitre consacré entre autres à la disposition des bibliothèques nous intéresse tout spécialement, car il y est question de bibliothèques sinon réservées, du moins surveillées. A la lumière de certaines notations dans plusieurs documents, D. Varry a constaté que certains supérieurs « exerçaient une sorte de main-mise sur les collections », rangées souvent dans une pièce -- avant tout

lieu de conservation -- qui jouxtait, voire communiquait avec les appartements des chefs des communautés...

Si ces différents ouvrages retracent en partie l'histoire des fonds considérés comme anciens, il n'est pas fait mention particulière de la réserve. Certes, plusieurs d'entre eux traitent de périodes pour lesquelles l'existence d'une telle section n'est pas attestée ; ce qui ne veut pas dire qu'elle n'ait pas existé. En tous les cas, on attend la parution du tome 3 de l'*Histoire des bibliothèques françaises*, pour le XIXe siècle, qui devrait apporter des informations sur les premières réserves reconnues sous ce nom.

Architecture des bibliothèques

Bibliothèques. *Monuments historiques*, n° 168, mars-avril 1990, 109 p.

Les articles rassemblés dans ce numéro consacrés chacun à un établissement en particulier traitent plus spécialement de l'histoire architecturale et du "patrimoine mobilier" des bibliothèques. On retiendra surtout deux articles : « Bibliothèque musée ? Bibliothèque outil ! » par Jacqueline Gascuel et « Cabinet de curiosité de la Bibliothèque Sainte-Geneviève » par Françoise Zehnacker.

BISBROUCK, Marie-Françoise. *La Bibliothèque dans la ville : concevoir-construire-équiper*. Paris : Editions du Moniteur, 1984. 294 p.

Véritable bible du bibliothécaire en matière de construction. Tous les éléments sont rassemblés pour mener à bien un projet d'architecture ou d'aménagement. M.-F. Bisbrouck prend en compte les différentes fonctions d'une bibliothèque, décrit les étapes administratives et techniques d'un projet de construction, les normes, les possibilités de subventions de l'Etat. Une vingtaine de réalisations sont prises comme exemples et commentées.

On regrette qu'un ouvrage, si complet par ailleurs, ne fasse pas une place plus importante au problème de la

conservation : à peine deux colonnes sur le sujet et deux pages consacrées aux conditions techniques particulières ; la réserve quant à elle est traitée en deux paragraphes.

Construction et aménagement des bibliothèques : mélanges Jean Bleton. Paris : Editions du Cercle de la librairie, 1986. 274 p.

L'architecture à travers des exemples précis d'établissements bien différents, de la Bibliothèque nationale à la Maison du livre, de l'image et du son de Villeurbanne. Les réserves -- quand elles existent -- y sont décrites. En fonction de l'âge des bâtiments, elles sont installées dans des locaux plus ou moins adaptés, de taille variable : ce peut être un véritable département dans l'établissement ou une simple salle avec une chambre forte. En fait, ce sont là des cas d'espèce dont on ne peut tirer une image générale de ce que Th. Kleindienst appelle dans son article "le saint des saints des bibliothèques".

DUCHEIN, Michel. *Les Bâtiments d'archives : construction et équipements.* Avant-propos par Jean Favier,... Paris : Archives nationales, 1985. 256 p.

Conçu comme un manuel à l'usage des responsables de dépôt d'archives, l'ouvrage donne tous les renseignements techniques et pratiques afin d'assurer d'une part une bonne conservation des documents (bâtiments, magasins, mobilier), d'autre part une gestion efficace du travail (salles de manutention, de tri, etc.).

Le propos ne concerne pas directement les bibliothèques, bien qu'il soit question notamment des mêmes procédés de désinfection ou de reproduction des documents. Nous le citons surtout parce qu'il décrit une chambre forte recommandée pour les documents les plus précieux.

GASCUEL, Jacqueline. *Un espace pour le livre : guide à l'intention de tous ceux qui créent, aménagent ou rénovent une bibliothèque.* Paris : Editions du Cercle de la librairie, 1984. 331 p. Collection Bibliothèques.

Ce guide est destiné avant tout aux bibliothécaires. Il a été élaboré dans une optique de lecture publique, tournée vers le bien-être des usagers. Néanmoins il donne de

nombreux renseignements pratiques sur le rangement et la communication des documents les plus variés. Dans un chapitre au titre évocateur, « Sous haute surveillance », il aborde le problème de la conservation, dont les exigences sont souvent incompatibles avec le confort du public. Une demi-page seulement y est consacrée à la réserve.

Une fois encore, on ne peut pas dire que la réserve, pourtant considérée comme un simple *lieu* protégé de conservation, soit prise en compte dans la littérature professionnelle concernant l'architecture des bibliothèques.

LA RESERVE DANS LES FONDS ANCIENS, RARES ET PRECIEUX

Ouvrages généraux

Association de l'École nationale supérieure des bibliothèques. *Les fonds anciens des bibliothèques françaises : journées d'étude, Villeurbanne, 13, 14, 15 novembre 1975.* Villeurbanne : Presses de l'École nationale supérieure de bibliothécaires, 1976. 275 p.

Lors de ces journées d'étude, des professionnels ont essayé de dresser un bilan des fonds anciens en exposant notamment les résultats de l'enquête mentionnée ci-après. Conscients du retard pris dans l'exploitation de ces fonds, ils ont abordé le délicat problème de leur catalogage, sachant que les catalogues sont à la base du travail bibliographique. Le recueil, un peu austère par ailleurs, a le mérite de comporter les interventions d'universitaires et de chercheurs conviés à ces journées.

BLECHET, Françoise et CHARON, Annie. *Les Fonds anciens des bibliothèques françaises : résultats de l'enquête de 1975.*

Paris : Centre national de la recherche scientifique, 1981.
146 p. Recensement des livres anciens des bibliothèques
françaises. Travaux préparatoires ; 18.

L'enquête a été adressée aux bibliothèques municipales, bibliothèques universitaires et de grands établissements qui possèdent des fonds anciens. Elle s'organise autour de quatre grands axes : un dénombrement des fonds, une évaluation des moyens d'accès, des fonds spéciaux et de la mise en valeur. Les résultats se présentent sous forme de grille de dépouillement, ce dernier ayant été effectué à l'échelle régionale. Ils ont permis de dresser un bilan plus quantitatif -- l'aspect statistique, jusqu'alors ignoré dans les enquêtes, est ici très développé -- que qualitatif. A noter que certaines questions n'ont pu être exploitées, notamment celle qui portait sur la répartition des livres anciens entre fonds général, réserve et fonds local.

France. Direction du livre et de la lecture, Direction des bibliothèques, des musées et de l'information scientifique et technique. *Conservation et mise en valeur des fonds anciens, rares et précieux des bibliothèques françaises*. Villeurbanne : Presses de l'E.N.S.B., 1983. 233 p.

C'est l'ouvrage de référence, manuel à la fois didactique et pratique établi par des spécialistes à l'intention de non-spécialistes.

Après une introduction d'H.-J. Martin, la première partie est consacrée au livre imprimé : classement et catalogage des fonds anciens, ouvrages de référence dans ce domaine, modalités d'acquisition, entretien et sécurité des collections, constitution d'une réserve (article de J. Veyrin-Forrer, commenté plus loin) et restauration. La deuxième partie traite des fonds particuliers, des manuscrits jusqu'aux documents sonores en passant par les estampes, les cartes, la musique, les ex-libris, etc. La question du fonds local et régional y est également abordée. Enfin la dernière partie, très courte, est consacrée à la communication de tous ces documents.

Discours et textes officiels

BEGHAIN, Patrice (éd.). *Propositions pour les bibliothèques municipales : de nouvelles responsabilités, un nouveau*

partenariat des collectivités publiques en faveur du patrimoine et de la lecture : rapport du groupe de travail sur les bibliothèques municipales classées présenté à Monsieur le Directeur du livre et de la lecture, avril 1989. [S.l.], 1989. 73 p., annexes.

La principale proposition est d'ordre législatif : créer une loi sur le patrimoine livresque et documentaire qui établirait le classement non plus des établissements mais des fonds eux-mêmes. Cette suggestion prend notamment en compte le fait que plus de deux cents bibliothèques municipales non classées possèdent aussi des fonds anciens parfois très importants.

Décret n° 86-464 du 12 mars 1986 relatif au concours particulier de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques municipales.

La deuxième part du concours particulier (article 12) prévoit le financement des opérations d'équipement destinées à améliorer les conditions de préservation et de conservation des fonds anciens.

Décret n° 88-1037 du 9 novembre 1988 relatif au contrôle technique de l'Etat sur les bibliothèques des collectivités territoriales.

Les articles 3, 4 et 5 portent sur la communication des documents anciens, rares ou précieux. L'article 6 stipule que le contrôle technique de l'Etat s'exerce notamment sur les conditions de conservation.

DESGRAVE, Louis (éd.). *Le Patrimoine des bibliothèques : rapport à Monsieur le Directeur du livre et de la lecture par une commission de douze membres.* [Paris] : Ministère de la Culture, 1982. 2 vol., 130-X p., 300 p.

En l'absence de réflexion officielle portant sur l'ensemble du patrimoine des bibliothèques, J. Gattégno a demandé à L. Desgraves de composer une commission d'experts et d'étudier précisément le problème de la conservation, de la mise en valeur et de l'enrichissement de ce patrimoine.

Le présent rapport est le résultat d'un constat peu encourageant : locaux inadaptés, manque de personnel à tous niveaux, formation pas assez développée, voire inexistante, retard dans les catalogues, etc. C'est dans le chapitre sur les locaux qu'il est ainsi fait allusion aux réserves : « Il n'est pas rare que les réserves -- quand elles existent -- soient plus malsaines que les magasins ». Les experts ont avancé deux raisons principales à ce triste bilan : le manque de crédits et l'absence d'instances de coordination et de coopération.

Pour remédier à la situation, ils ont préconisé entre autres la mise en place d'un plan national de conservation partagée, d'un laboratoire national, et surtout la création de centres régionaux pour assurer toutes les fonctions patrimoniales. A ce jour, ces propositions sont loin d'avoir été suivies.

L'Esprit du patrimoine avant la lettre. *Culture et communication*, janvier 1980, n° 23, p. 24-26.

Publication du ministère de la Culture, la revue "Culture et communication" a fait paraître ce très court article sur les fonds anciens dans le cadre de l'année du patrimoine. Malgré sa brièveté, celui-ci cerne tous les aspects du sujet : l'historique des fonds, leur évaluation chiffrée et leur diversité, leur statut juridique, les problèmes afférents à leur conservation, la nécessité d'avoir des catalogues, pour les mieux connaître et aussi en raison de leur dispersion. Enfin, il tente de concilier, sinon réconcilier, la protection du patrimoine ancien et les exigences de la lecture publique, en annonçant une loi sur les bibliothèques qui était alors en préparation.

LA RESERVE

Historique

BALAYE, Simone. *La Bibliothèque nationale des origines à 1800.*

Préface de M. André Miquel, ... Genève : Librairie Droz, 1988.
X-546 p.

Certainement l'histoire la plus complète et la plus détaillée de la Bibliothèque nationale pour cette période. L'index de l'ouvrage, très soigneusement établi, nous a permis de suivre jusqu'en 1800 les activités de Van Praet qui, comme l'écrit J. Veyrin-Forrer, « jeta les bases d'une réserve pour les livres imprimés ».

Pour préserver la logique du commentaire, les notices qui suivent sont données dans l'ordre chronologique des personnages.

PILLON, A. [Notice historique sur J.-B.-B. Van] Praet. In HOEFER, Dr. *Nouvelle biographie générale...* Paris : Firmin Didot, 1862, t. 40, col. 973-976.

Vie et travaux de Joseph Van Praet qui en 1792, alors sous-garde des livres imprimés, entreprend d'extraire des fonds généraux un choix de livres anciens, rares ou précieux.

REGNARD, E. [Notice historique sur J.-A.] Taschereau. In HOEFER, Dr. *Nouvelle biographie générale...* Paris : Firmin Didot, 1865, t.44, col. 897-898.

Biographie de Jules Taschereau qui, sans poursuivre le travail entrepris par Van Praet, alimente toutefois l'Enfer en livres licencieux.

HUARD, G. [Notice historique sur L.-V.] Delisle. In *Dictionnaire de biographie française*. Paris : Librairie Letquzey et Ané, 1965, t. 10, col. 842-844.

Vie et travaux de Léopold Delisle qui succède à Jules Taschereau comme administrateur de la Bibliothèque nationale en 1894 et reprend l'idée de Van Praet.

Critères de constitution

BREILLAT, Pierre. Les Réserves précieuses dans les bibliothèques. *Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques*, juillet-août 1965, vol. XIX, n° 4, p. 186-207 et septembre-octobre 1965, vol. XIX, n° 5, p. 270-283.

Cet article, présenté en deux parties du fait de sa longueur, est exclusivement consacré aux réserves. Dans un petit historique d'introduction, P. Breillat rappelle d'abord que, si l'idée de leur création remonte au XIXe siècle, les réserves se sont surtout constituées au cours de notre siècle, après que le congrès international de bibliothécaires de 1923 en a montré la nécessité. Puis il entre tout de suite dans le vif du sujet : la réserve, critère de constitution, classement et conservation. Il s'agit plus d'un traité à l'usage des bibliothécaires désireux de créer une réserve que d'une étude proprement dite sur le sujet. En effet l'auteur passe en revue, avec force exemples et anecdotes bien choisis, tout ce que doit faire le conservateur d'une réserve : reconnaître les "futurs documents anciens", explorer le fonds général pour choisir les documents en tenant compte des caractères de l'édition (texte, typographie, illustration, format), des particularités de l'exemplaire (état, reliure, provenance). Il faut aussi que le bibliothécaire sache alimenter la réserve, par des achats ou en sollicitant des dons : en premier lieu, il doit veiller à l'accroissement du fonds local et établir des liens privilégiés avec les bibliophiles.

En ce qui concerne le classement, P. Breillat préconise une numérotation continue (sous la notation "R", "Rés." ou *Rara*), en quatre ou cinq formats distincts, et pour un fonds important, un découpage préalable "réserve ancienne" - "réserve moderne". Il dresse une liste de tous les catalogues à établir, intermédiaires imposés à l'utilisateur.

C'est dans le domaine de la conservation et de la communication, où d'importants progrès ont été effectués depuis, que l'article est le moins complet. Pour la surveillance de l'atmosphère, il n'est pas fait mention d'appareils de mesure comme le thermohygromètre, pour l'entretien les cires 212 et 213 ne sont pas connues sous ce nom et le recours à l'emboîtage du document plutôt qu'à la reliure n'est pas encore fréquent.

Donc c'est là une suite de recommandations pour une réserve modèle, mais ce n'est pas une étude sur la réalité des réserves et leur place dans la bibliothèque.

VEYRIN-FORRER, Jeanne. Les réserves (livres imprimés). In *Conservation et mise en valeur des fonds anciens, rares et précieux des bibliothèques françaises*. Villeurbanne : Presses de l'E.N.S.B., 1983, p. 65-82.

J. Veyrin-Forrer reprend ici le même plan que P. Breillat dans l'article ci-dessus. Le propos est cette fois moins détaillé, mais en revanche il est plus à jour. Notre commentaire reste le même que précédemment. A noter seulement que l'auteur insiste plus sur les différences entre rareté, préciosité et raréfaction.

Cette communication a été reprise dans le recueil des principaux articles de J. Veyrin-Forrer, *La Lettre et le texte : trente années de recherche sur l'histoire du livre*. Paris : Ecole normale supérieure de jeunes filles, 1987.

Un exemple étranger

VEYRIN-FORRER, Jeanne. Les Divisions de livres rares dans les bibliothèques de six villes américaines (octobre 1978). *Bulletin des bibliothèques de France*, novembre 1979, t. 24, n° 11, p. 513-525.

On ne peut qu'envier l'organisation des réserves américaines. Véritables services -- "Rare books division", "department" ou "library" --, elles suivent nos critères de constitution et nos règles de communication, mais elles ont atteint un stade de développement sans comparaison avec le nôtre. Les locaux et le matériel employé garantissent les meilleures conditions de conservation, la coopération entre les établissements permet une politique d'acquisition partagée, la gestion cohérente des fichiers (complétés par des catalogues spécialisés) assure la connaissance des collections dans leur ensemble. Les réserves américaines offrent un véritable service au public, dont les demandes ne cessent d'ailleurs d'augmenter.

A l'époque de la rédaction de cet article, seule l'automatisation du catalogage n'était pas totalement résolue.

LA RESERVE ET LA BIBLIOPHILIE

MILLOT, J. Psychanalyse, sexualité et bibliophilie. *Bulletin du bibliophile et du libraire*, 1959, n° 4, p. 137-146.

Article auquel renvoie P. Breillat (op. cit.), aussi surprenant par son sujet que par sa date de parution et qui aurait pu s'intituler : « De l'application des thèses freudiennes à la bibliophilie ».

VIARDOT, Jean. Naissance de la bibliophilie : les cabinets de livres rares. In *Histoire des bibliothèques françaises. Les Bibliothèques sous l'Ancien Régime, 1530-1789*. Paris : Promodis, 1988, p. 269-289.

Au tout début du XVIII^e siècle, on assiste à un phénomène nouveau : des groupes de collectionneurs se mettent à rechercher des livres "rares et précieux" -- incunables, princeps, impressions sur vélin -- dont la lecture est souvent dénuée d'intérêt. Se développent le goût de la trouvaille et la conservation de livres souvent témoins de l'histoire de l'imprimerie ou victimes de la censure.

J. Viardot, en retraçant l'histoire des cabinets de livres rares (comme il avait commencé à le faire dans le tome 2 de l'*Histoire de l'édition française*), tente ici de montrer que cette nouvelle approche du livre par les collectionneurs de l'époque n'est pas si éloignée de la mission d'historien de l'"objet-livre" qu'auront à assumer les conservateurs de "Réserves précieuses".

LA RESERVE ET LA CENSURE

KUHLMANN, Marie, KUNTZMANN, Nelly et BELLOUR, Héléne. *Censure et bibliothèques au XXe siècle*. Paris : Editions du Cercle de la librairie, 1989. 349 p. Collection Bibliothèques.

Histoire, aussi complète qu'attrayante, de la censure imposée aux bibliothécaires ou que ces derniers imposent eux-mêmes dans les bibliothèques publiques et scolaires. S'y trouvent notamment étudiés la "tension" entre divulgation et restriction et, dans ce cadre, le recours à l'enfer, « partie fermée d'une bibliothèque où l'on tient les livres d'un caractère licencieux », constitué pour des raisons morales mais aussi bibliophiliques. C'est pourquoi l'enfer pouvait occuper quelques étagères « de la réserve où l'on garde les livres précieux et rares communiqués [...] selon des conditions particulières ».

MUZERELLE, Danielle. La "Réserve spéciale" de la bibliothèque de l'Arsenal. *Revue de la Bibliothèque nationale*, n° 15, printemps 1985, p. 14-23.

Histoire de l'"enfer" constitué vraisemblablement sous l'instigation de Charles Nodier : « L'existence n'en fut officiellement dévoilée qu'en 1902, sous l'étiquette hypocrite de "Réserve spéciale" ».

VEYRIN-FORRER, Jeanne. L'Enfer vu d'ici. *Revue de la Bibliothèque nationale*, 1984, n° 14, p. 22-41.

Les débuts de l'Enfer de la Bibliothèque nationale, où l'on apprend que l'Enfer est une section spécialisée de la Réserve, que cette dernière a été reconnue comme telle en 1836 et que la reconnaissance de l'Enfer a suivi quelques années plus tard.

(cet article est aussi repris dans le recueil *La Lettre et le texte...* mentionné plus haut).

LE DOCUMENT SORT DE SA RESERVE

DARROBERS, Martine. Le Livre sort de sa réserve. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1987, t. 32, n° 5, p. 459-463.

Dans la rubrique "Congrès et colloques", cet article -- auquel nous avons emprunté une partie du titre pour l'intitulé de ce chapitre -- fait le compte rendu de différentes journées d'étude sur le patrimoine qui se sont tenues à La Villette et à Arc-et-Senans, durant l'automne 1987. M. Darrobers en arrive à la conclusion qu'on s'achemine peut-être « vers une conception du patrimoine écrit conçue autant en termes de diffusion qu'en termes de conservation ».

La communication des ouvrages rares et précieux

BOURGAIN, Pascale, THOMAS, Marcel. Le Prêt extérieur des manuscrits et imprimés anciens. In *Conservation et reproduction des manuscrits et imprimés anciens : Colloque international organisé par la Bibliothèque Vaticane... 21-24 oct. 1975. Città del Vaticano : Biblioteca Apostolica Vaticana, 1976, Rapport n° 7, p. 281-304. Studi e testi ; 276.*

Communication qui, à partir d'un questionnaire auprès de bibliothèques d'étude du monde entier, dresse les critères, les conditions et les pratiques du prêt des documents rares et précieux. Sont envisagés les cas d'exclusion de prêt -- due à l'état de conservation ou à la préciosité du livre --, les questions d'assurances et de convoiement, enfin la participation aux expositions.

France. Direction du livre et de la lecture. Service des bibliothèques publiques. *La Communication des documents rares*

et précieux. Paris : Service des bibliothèques publiques, 1984.
2 p.

Note technique (cf. annexe n° 5) qui envisage aussi le refus de communication.

Un substitut pour le grand public : le vidéodisque

BARYLA, Christiane. Un vidéodisque interactif à la Bibliothèque Sainte-Geneviève. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1983, t. 28, n° 4, p. 373-382.

Une présentation très illustrée du vidéodisque sur lequel 3 400 miniatures de la Réserve ont été transférées. Grâce à une base de données qui lui est couplée, on peut interroger par manuscrit, siècle, thème. L'accent est mis d'une part sur les nouveaux services rendus à un public déjà existant et à un public potentiel, d'autre part sur les perspectives de coproduction et d'édition d'archives sur vidéodisque.

Bibliothèque publique d'information. *Le Vidéodisque : mémoire d'images*. Paris : Bibliothèque publique d'information, 1986. 113 p. Dossier technique n° 4.

Réalisé à l'occasion de la journée de formation professionnelle sur "Le Vidéodisque, mémoire d'images" qui fut organisée par la BPI en avril 1986, ce dossier donne des renseignements pratiques sur le nouveau support d'archivage, les adresses utiles, les principales réalisations (dont Videralp) avec leur fiche technique. Il est complété par une bibliographie des ouvrages les plus récents sur le sujet.

SCHMIDT, Jean-Claude. Le Vidéodisque de la Bibliothèque Sainte-Geneviève : le point de vue de l'utilisateur. *BRISES*, mars 1985, n° , p. 41-43.

Heureux complément à l'article de Ch. Baryla, puisqu'il se situe à l'autre bout de la chaîne, côté public, et examine les avantages mais aussi les limites de ce vidéodisque.

A PROPOS DE CERTAINES RESERVES EN PARTICULIER

Nous ne mentionnons pas ici les articles consacrés plus généralement au fonds ancien de telle ou telle bibliothèque et qui n'aborde pas directement la réserve elle-même. Nous tenons néanmoins à remercier les établissements qui ont eu l'amabilité de joindre à leur réponse des articles de cet ordre. Nous en avons pris personnellement bonne note.

ARTIER, Jacqueline, collab. *La Bibliothèque de la Sorbonne*. Paris : Bibliothèque de la Sorbonne, 1989. 94 p.

[Rédactrice des rubriques II 1, IV 5, VI 2-et bibliographie].

COULOUMA, Elisabeth et PELIGRY, Christian. Le fonds ancien de la Bibliothèque municipale de Toulouse. *Bulletin des bibliothèques de France*, décembre 1982, t. 27, n° 12, p. 699-705.

Propos qu'on peut réactualiser grâce à un article paru dans *Art et métiers du livre*, n° 160, printemps 1990. Nous n'avons malheureusement pas eu la possibilité de prendre la référence exacte.

ZEHNACKER, Françoise, PETIT, Nicolas. *Histoire des fonds anciens de la bibliothèque Sainte-Geneviève*. 41 p., (à paraître).

ANNEXES

1. QUESTIONNAIRE.....	p.	99
2. GRILLE D'EXPLOITATION.....	p.	103
3. GRILLE D'EXPLOITATION "MODELE".....	p.	105
4. PLAN DE LA BIBLIOTHEQUE DU SAULCHOIR.....	p.	107
5. NOTE DE LA D.L.L. : "La communication des documents rares et précieux".....	p.	108
6. REGLEMENTS GENERAUX : exemples.....	p.	110
a. BM de Sens		
b. Bibl. Forney		
7. REGLEMENTS DES FONDS ANCIENS : exemples.....	p.	112
a. BM de Dieppe		
b. BM d'Epinal		
8. EXEMPLE DE REGLEMENT PROPRE A LA RESERVE : BM de Compiègne.....	p.	114
9. REGLEMENTS INTERNES POUR LA RESERVE : exemples.....	p.	115
a. BMC du Mans		
b. BMC de Bordeaux		
c. BMC de Grenoble		
10. BULLETINS DE DEMANDE : exemples.....	p.	118
a. BMC de Colmar		
b. BM de Narbonne		
c. BMC d'Angers		
d. BM d'Epinal		
11. EXEMPLE DE REGLES DE CONSULTATION : BM de Nantes.....	p.	122

Elève à l'Ecole nationale supérieure de bibliothécaires,
17-21 Boulevard du 11 novembre 1918
69623 VILLEURBANNE CEDEX

Villeurbanne, le 20 février 1990

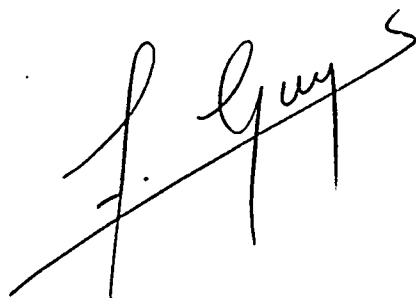
Madame, Monsieur,

Préparant, dans le cadre de l'Ecole nationale supérieure de bibliothécaires, un DESS sur les réserves dans les bibliothèques françaises, je vous saurais gré de bien vouloir remplir le questionnaire ci-joint.

Ce dernier a été envoyé à divers établissements possédant des fonds anciens. Il est pour moi de première importance : vos réponses vont en effet me permettre de dresser l'esquisse de ce qu'est une réserve en bibliothèque, entreprise impossible à réaliser à partir des seuls travaux qui existent actuellement sur le sujet.

Pressée par le temps, je vous demanderai par ailleurs de me renvoyer ce questionnaire — même si vous n'avez pu répondre à toutes les questions — avant le 10 avril 1990.

Fondant tous mes espoirs sur votre compréhension, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes plus vifs remerciements.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Guy', written over a diagonal line that extends from the bottom left towards the top right.

P.S. : Sachez que je me ferai un plaisir de tenir à votre disposition les résultats de mon travail, si ce dernier vous intéresse.

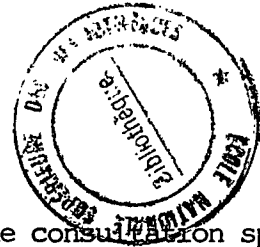
QUESTIONNAIRE

Il est demandé à la personne qui répondra à ce questionnaire de bien vouloir indiquer, en tête de celui-ci, la fonction qu'elle occupe dans la réserve et surtout de rappeler le nom de l'établissement.

Même incomplet, ce questionnaire devra être renvoyé avant le 10 avril 1990.

NOM DE L'ETABLISSEMENT :

FONCTION EXERCEE PAR LA PERSONNE REpondant AU QUESTIONNAIRE :



1. La réserve est-elle installée dans un endroit spécifique ?

a) précisez lequel (magasins particuliers et/ou salle de consultation spécifique, chambre forte, armoires, etc.)

b) indiquez la date de sa constitution

2. Du personnel est-il affecté spécialement à la réserve ?

Indiquez :

a) combien de personnes y travaillent, quelle est leur fonction (conservateur, bibliothécaire-adjoint, magasinier...) et s'il s'agit de personnel à plein temps, mi-temps ou autre

b) si ce personnel a reçu une formation particulière pour ce travail

3. La réserve est-elle soumise à un règlement particulier ?

Précisez ici les modalités d'accès à la réserve et les principales mesures à respecter. (Vous pouvez également joindre au questionnaire photocopie de ce règlement).

8. La bibliothèque a-t-elle défini une politique d'acquisition particulière en ce qui concerne la réserve ? Si oui, quelle place occupe cette dernière dans la politique générale d'acquisition de l'établissement ? Quels types de documents sont surtout achetés pour la réserve ?

9. Vous arrive-t-il de passer en réserve des livres du fonds général ? Indiquez en quelles circonstances et le type de documents. (Vous pouvez préciser ici quels sont les ouvrages antérieurs à 1810 laissés dans le fonds général et leur nombre approximatif).

10. Quel est le dernier document entré à la réserve ? A quelle date ? Selon quelles modalités (transfert du fonds général, achat, don, etc.) ?

11. Arrive-t-il qu'un livre inscrit à la réserve réintègre le fonds général ? Si oui, donnez les raisons de ce choix. Si non, cela vous semble-t-il toutefois possible ?

12. La bibliothèque a-t-elle une politique de restauration des documents de la réserve ? Quelle que soit votre réponse, expliquez l'option prise par l'établissement dans ce domaine.

13. Le fonds de la réserve est-il consulté ?

Indiquez-:

- a) le nombre moyen de lecteurs par jour

- b) le nombre moyen de documents communiqués par jour

- c) tout autre élément statistique vous paraissant intéresser la fréquentation de la réserve. (Notez ici s'il existe, par exemple, un fichier des lecteurs autorisés).

14. La réserve a-t-elle ses propres catalogues ?

Précisez :

- a) les types de catalogues mis à la disposition des lecteurs (auteurs-anonymes, éditeurs-imprimeurs, matières, etc.)

- b) s'il existe des fichiers à usage interne (ex dono, ex-libris, etc.)

15. Existe-t-il une politique de mise en valeur de la réserve ? Si oui, précisez sous quelle forme (expositions intérieures, prêts à des expositions, vidéodisques, etc.) et si la reproduction est autorisée.

16. Quelle image la réserve donne-t-elle d'elle-même ? Apparaît-elle comme une bibliothèque dans la bibliothèque ou est-elle considérée comme un service parmi d'autres ?

(Vous pouvez faire suivre votre réponse de toute information qui vous paraîtrait compléter ce questionnaire)

Titulaire de la Bibliothèque :		N° département		Date de constitution		103
Pièce n° 2						
AUX :			Salle de consultation O/N		Date d'installation	
sciences :		technique :		de service :		
SONNEL						
LA						
SERVE						
temps, ms, partiel ...						
ation /N						
Restrictions de consultation O/N			Modalités de consultation O/N			
Nombre de vol. et/ou % du fonds gal		Manuscrits	Incunables	jusqu' en 1810	après 1810	
page fds gal → rés.	Doc. anté 1810 ds fds gal					
XV ^e s	XVI ^e s.	XVII ^e s.	XVIII ^e s.	XIX ^e s.	XX ^e s.	
Têtes de passage en réserve :			Périodiques O/N			
* Pour les ouvrages après 1810 :						
objets autres que livres O/N		Autres documents O/N		Enfer O/N		
Politique d'acquisition O/N			Cas de réintégration dans le fonds général O/N			

Lecteurs / jour		Documents / jour		Autres	
Autres - anonymes	Editeurs - imprimeurs	Matières	Provenance	Autres	

Politique de mise en valeur O/N :

au service parmi d'autres O/N	Une bibliothèque dans la bibliothèque O/N
-------------------------------	---

mentaire :

lié d'un corde)

Pièce n° 3

BCP BU-BIU BIB (pr grds etablts, grds institut^{ns}) BE (pr grds écoles)

UX : - armoires - chambre forte ; coffre-fort - magasins particuliers, grillagés - rayonnages dans un bureau

Salle de consultation O/N

Date d'installation

ONNEL LA ERVE O/N

scientifique : technique :

de service :

emp, partiel

ation N - diplômes - stages - "sur le tas"

Restrictions de consultation O/N

Modalités de consultation O/N

bulletin de demande avis du responsable dépôt de carte ours et horaires restreints ur R.V. onsigne pour les affaires

- sous surveillance - crayon à papier - lutrin - gants - autres

nombre de vol. et/ou % du fonds gal

Manuscrits

Incunables

jusqu' en 1810

après 1810

age fds gal -> rés.

Doc. ant 1810 ds fds gal - combien

XV^e s

XVI^e s.

XVII^e s.

XVIII^e s.

XIX^e s.

XX^e s.

Œres de jauge en réserve :

Périodiques O/N

icuneté (date) ité - précision culantes d'édition culantes d'exemplaire rêt du texte us marchande - autres

Pour les ouvrages après 1810 :

- idem - intérêt local - bibliophilie - doc. illustrés

- combien - lesquels (genre, époque ...)

jets autres que livres O/N

Autres documents O/N

Enfer O/N

ndance iconographique ailles ; collection de mannaies ctions d'intérêt local ou autres

- archives - fds particuliers - autres

- a existé - existe - quelle tendance

thique d'acquisition O/N

Cas de reintegration dans le fonds general O/N

dget fe de documents (genre, ancien-moderne)

- le cas s'est déjà produit - ne s'est pas produit mais envisageable - non envisageable

es doc. entré : achat, don, transfert

Politique de restauration O/N

- politique suivie
- au coup par coup
- crédits DLL - DPDU
- recours à un atelier reliure - restauration
- politique d'emboîtement

Lecteurs / jour		Documents / jour		Autres - temps de fréquentation estimé par les responsables (fonds de réserve consultés, peu consultés, très peu consultés) - fiches de lecteurs autorisés	
Auteurs - anonymes	Editeurs - imprimeurs	Matières	Provenance	Autres - Existence de fichiers à usage interne	

Politique de mise en valeur O/N

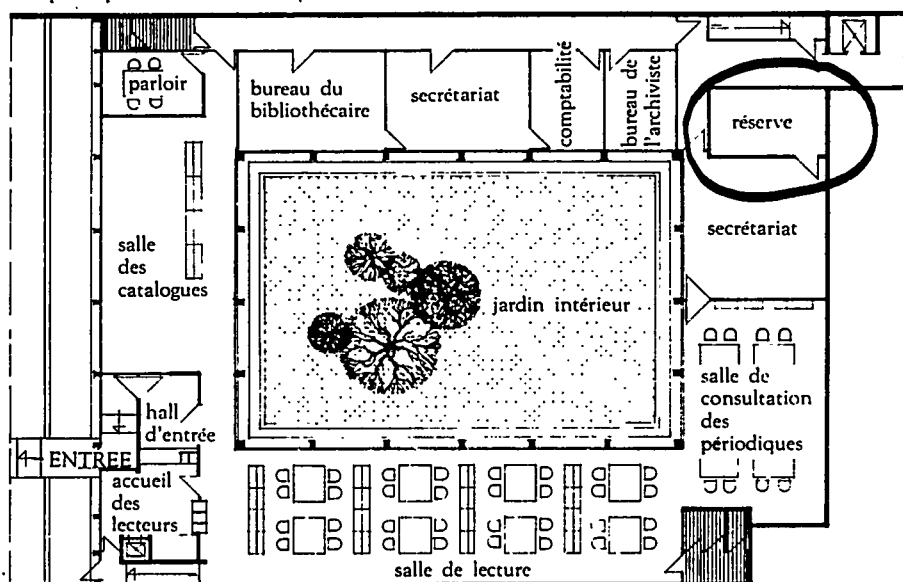
- expositions intérieures
 - prêt à des expositions extérieures
 - visites
 - vidéodisque
 - possibilités de reproduction
- autres

Un service parmi d'autres O/N	Une bibliothèque dans la bibliothèque O/N
-------------------------------	---

commentaire :

Pièce n° 4

Coupe et plan de la Bibliothèque



On remarquera l'emplacement de la réserve, éloignée des salles de consultation et comme protégée par les bureaux des services intérieurs.

Ministère de la Culture

84 - 45

Avril 1984.

Direction du Livre et de la Lecture

27, avenue de l'Opéra, 75001 Paris
Tél. : 261.56.16Service des Bibliothèques Publiques

D.L. 5

La communication des documents rares et précieux

La communication des documents rares et précieux, (livres anciens, manuscrits, etc), doit s'effectuer dans des conditions

- de confort pour le lecteur
- de sécurité pour les documents (manipulations appropriées, protection contre la malveillance et le vol).

Avant la communication

- Un espace de la salle de lecture ou de travail, ou même une salle spéciale seront réservés à la communication des ouvrages rares et précieux, à proximité immédiate et sous la surveillance étroite du responsable de la salle.

Aucune autorisation de communication de ces ouvrages ne doit être consentie par le bibliothécaire responsable sans qu'au préalable aient été notés, outre le nom et l'adresse du lecteur, le numéro de sa carte d'identité ou le numéro de son passeport (pour les étrangers), les mentions étant relevées directement sur la carte d'identité ou le passeport :

- sans qu'ait été pris connaissance par le bibliothécaire du bulletin de demande rempli pour chaque ouvrage par le lecteur lui-même, et sans s'être informé auprès de celui-ci des motifs de sa demande.
- si rien ne s'y oppose (inadéquation de la demande, mauvais état de l'ouvrage...), on pourra procéder à la communication du ou des documents, après s'être assuré qu'ils sont bien estampillés.

Pendant la communication

- on limitera le nombre de volumes communiqués en même temps, quatre étant un chiffre raisonnable pour éviter l'empilement des livres et les manipulations non contrôlables.
- on fournira au lecteur, suivant les types de documents :
 - un lutrin pour les grands formats
 - un morceau de feutrine pour éviter le frottement dommageable aux reliures précieuses
 - du crayon à papier dans la mesure où il paraît prudent de déconseiller stylos à encre, stylos à bille, et stylos-feutre.

- il ne sera pas inutile de veiller au respect de certaines règles évidentes et parfois oubliées : interdiction de manger pendant la communication, d'écrire sur un document ou de le décalquer, d'ouvrir un livre à 180°, et évidemment de découper ou de lacérer les livres.

Après la communication

On vérifiera devant le lecteur la cote et le contenu du document. On ne se contentera pas d'une vérification portant sur l'étiquette collée au dos de l'ouvrage, on sera particulièrement vigilant dans le cas d'ouvrages conservés dans des boîtes. Une collation plus soignée sera nécessaire pour les ouvrages les plus prestigieux. Il est indispensable de conserver les bulletins de demande, tant pour connaître la recherche en cours sur tel ou tel document, que pour identifier, le cas échéant, les derniers lecteurs.

Le contenu des serviettes et des sacs sera vérifié à la sortie. L'institution d'un vestiaire obligatoire à l'entrée de la salle est évidemment souhaitable.

Refus de communication

Lorsque le bibliothécaire est amené à refuser la communication d'un document, il doit se sentir tenu, s'il s'agit d'une consultation motivée, d'en fournir un substitut (photographie, microreproduction). On se souviendra que les raisons qui motivent ce refus sont celles qui interdisent l'usage de la photocopie. La fréquence des demandes concernant un ouvrage en trop mauvais état pour être communiqué sera un facteur déterminant pour en demander la restauration (dans la mesure où celle-ci ne coûte pas plus cher que l'achat d'un exemplaire en bon état).

On précisera l'ensemble de ces règles dans un Guide des fonds anciens de la bibliothèque, dans une annexe au Guide du Lecteur en usage dans la plupart des bibliothèques, ou dans un document plus simple remis au lecteur à son entrée dans la salle.

Ces recommandations seront utilement accompagnées d'une description du fonds, des outils de travail (fichiers, catalogues, ouvrages de référence) et si possible d'un historique des collections et d'une bibliographie des études existant à leur sujet.

DÉTÉRIORATION OU PERTE

Un livre gravement endommagé ou perdu doit obligatoirement être remplacé ou remboursé au lecteur, ainsi que la reliure éventuelle. Il en est de même pour les documents sonores. L'usager est donc prié de vérifier ses livres avant de les consulter ou de les emprunter, de prendre le plus grand soin des documents qui lui sont confiés et de signaler au bureau de prêt les détériorations qu'il a pu constater.

Les usagers peuvent obtenir des photocopies d'extraits de documents appartenant exclusivement à la Bibliothèque mais pour un usage strictement personnel (tarif : 1 F). Les manuscrits et incunables ne peuvent pas être photocopiés.

En cas de perte de la carte informatique, une nouvelle carte pourra être établie moyennant une somme de 10 F.

Pour obtenir des livres ou revues des magasins (cotcs P, M, G, FL, FB ...) le lecteur doit remplir un bulletin de demande à 2 volets par ouvrage désiré. En cas d'affluence, il est recommandé de grouper ses demandes en une seule fois.

La distribution des documents est arrêtée un quart d'heure avant la fermeture.

Exclus du prêt à domicile : les usuels, livres anciens et précieux, les ouvrages du fonds spécial, les vidéo-cassettes, ainsi que certains périodiques.

Pour consulter les fonds précieux et anciens, une demande d'autorisation doit être faite auprès du personnel accompagnée de la présentation de la carte d'identité ou du passeport. La consultation est limitée à 3 volumes à la fois, et l'usage du crayon à papier obligatoire.

Les lecteurs peuvent, après autorisation du Bibliothécaire, prendre des photographies de documents réservés à la Bibliothèque, moyennant don d'un exemplaire de chaque cliché.

Un ouvrage ne figurant pas à la Bibliothèque peut être demandé en prêt inter-bibliothèques (mutualité). Les usagers sont tenus de respecter le calme à l'intérieur des locaux, de ne pas fumer, manger ni boire dans la Bibliothèque ou ses sections.

L'accès des animaux est interdit.

En usager du fait de son inscription s'engage à se conformer au présent règlement.

Les infractions graves au règlement ou des négligences répétées peuvent entraîner la suppression temporaire ou définitive du droit de prêt, et, le cas échéant, de l'accès à la Bibliothèque et de ses services.

Le personnel de la Bibliothèque est chargé, sous la responsabilité du Bibliothécaire, de l'application du règlement, dont un exemplaire est affiché en permanence dans les locaux à l'usage du public.

CONSULTATION SUR PLACE

Le lecteur a directement accès :

- aux USUELS (1^{er} étage, salle de lecture),
- aux ouvrages de RÉFÉRENCE (1^{er} étage, sur la mezzanine).
- aux livres en ACCÈS LIBRE (1^{er} étage, sur la mezzanine).
- aux PÉRIODIQUES de l'année en cours pour toutes les revues : cinq ou dix dernières années pour les revues les plus importantes (1^{er} étage, au fond de la salle de lecture, descendre les marches),
- au FONDS ICONOGRAPHIQUE : reproductions d'art décoratif, diapositives, albums, cartes postales (3^e étage, par l'escalier à vis qui part du 1^{er} étage).

Les autres ouvrages, et les périodiques anciens, rangés dans les magasins en caves, doivent être repérés à partir des fichiers et demandés par bulletin.

Demandes par bulletins

(inscription exigée, sauf pour les périodiques)

Les demandes sont cependant limitées à dix livres et dix revues pour la même journée.

En échange des documents qu'il reçoit, le lecteur doit déposer sa carte de lecteur ou son laissez-passer. On lui restituera l'une ou l'autre pièce, lorsqu'il rendra les documents à son départ de la bibliothèque.

En ce qui concerne la consultation des ouvrages de **RÉSERVE**, il est demandé une carte d'identité en échange des ouvrages. Cette consultation se fait uniquement sur la table située à côté du bureau des renseignements.

En cas de recherche exceptionnelle, consultation des catalogues de salons par exemple, il est conseillé de faire une demande écrite à l'avance.

Certaines recherches nécessitent la demande exceptionnelle de plus de dix volumes : pour cela, se renseigner au bureau des renseignements (2^e étage).

FONDS ANCIEN, FONDS LOCAL ET REGIONAL

Le fonds ancien, le fonds local et régional se répartissent en trois domaines distincts selon la nature des documents conservés :

- 1) les documents précieux (manuscrits, ouvrages de la réserve, fonds C. Saint-Saëns, et fonds R. Simon, registres paroissiaux et d'état-civil depuis 1615) regroupés ensemble,
- 2) les archives municipales anciennes (du moyen-âge au XIX^e siècle),
- 3) les volumes et brochures anciens et locaux, les journaux et périodiques anciens, les documents iconographiques constituant la grande majorité des collections.

La consultation se fait en salle de lecture, les documents étant communiqués au lecteur qui n'a pas accès au magasin.

Pour consulter, il faut présenter la carte d'inscription «LECTEUR» ou «PUBLIC» au Conservateur, Directeur du fonds ancien et du fonds local. Une fiche de consultation doit être remplie.

Deux modèles existent selon les cas : fiche de grand format pour les documents précieux et les archives, fiche de petit format pour les autres documents.

Il existe une possibilité de reproduction par photocopieur, en salle de lecture, cependant pour la photocopie de documents précieux, l'autorisation du Conservateur est nécessaire.

Le lecteur peut avoir recours au prêt inter-bibliothèque pour obtenir un ouvrage, il suffit d'en faire la demande au Conservateur qui se tient à la disposition du public pour toute recherche, pour tous renseignements relatifs aux collections.

Les heures d'ouverture sont les suivantes :

14h à 19h : mardi, jeudi, vendredi et samedi

10h à 19h : mercredi.

Numéro de téléphone : 16 (35) 82.04.11 poste 316.

BM DE DIEPPE



- ARTICLE 4. la consultation sur place est la seule possible pour les manuscrits et les ouvrages imprimés jusqu'à 1810 inclusivement, ainsi que pour les ouvrages bibliophiliques de la Réserve (cotes R)
- ARTICLE 5. le prêt à domicile de tous les autres ouvrages, notamment de tous les imprimés de 1811 à 1900, du Fonds Lorraine-Vosges, et des périodiques d'étude en cours, est accessible de plein droit à tout lecteur ayant acquitté ses droits de bibliothèque à la Maison romaine (droit d'inscription et cotisation de l'année en cours).
- ARTICLE 6. Toute détérioration constatée à un ouvrage consulté ou prêté (inscriptions en marge, déchirures, taches, etc.) entraînera le remboursement du prix de l'ouvrage et de sa reliure originelle, ou de sa restauration, et, s'il s'agit d'un ouvrage appartenant à une série, du prix de la série complète. Le lecteur fautif sera, en outre, exclu définitivement du Centre d'étude et de documentation (consultation et prêt). Le caractère souvent exceptionnel ou remarquable des collections du Centre d'étude entraînera une vigilance toute particulière dans l'application de cet article, et des deux suivants.
- ARTICLE 7. Il est strictement interdit de fumer dans l'enceinte du Centre d'étude (Bâtiment à colonnes).
- ARTICLE 8. Les lecteurs se soumettront aux mesures de précaution préconisées par l'employé de bibliothèque lors de la manipulation de certains documents anciens (port de gants, interdiction de photocopier ou de photographier).

BM D'EPINAL

Extrait du règlement de la BM d'Epinal, concernant le fonds ancien, en cours actuellement, qui sera révisé dans un sens encore plus restrictif.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE
SAINT-CORNEILLE de COMPIEGNE

Règlement de la consultation des documents de la
RÉSERVE PRÉCIEUSE

1990

La Réserve Précieuse renferme d'une part tous les manuscrits, d'autre part, les livres et autres documents les plus précieux de la Bibliothèque, à quelque fonds qu'ils appartiennent.

Article 1

Les documents de la Réserve Précieuse peuvent être consultés sur place par toute personne qui, après avoir déposé une pièce d'identité à la banque de prêt et justifié sa demande, remplit un bulletin spécial portant son adresse complète, signé et daté.

Le conservateur apprécie la valeur de la demande et contresigne le bulletin (ou le bibliothécaire-adjoint en son absence).

Article 2

Un emplacement dans la Salle de travail est réservé à la consultation sur place des documents de la Réserve Précieuse, objet d'une surveillance particulière.

Article 3

Le lecteur est invité à prendre un soin tout spécial des documents qui lui sont communiqués ; il doit les manier avec délicatesse, sans briser la reliure, et en évitant de s'accouder dessus.

Naturellement il est interdit d'écrire, de souligner ou de corner les pages.

Article 4

Il n'est pas permis de prendre de calques, ni de photocopier les documents.

La reproduction photographique ou par microcopie est possible sous certaines conditions, avec l'accord du conservateur.

Article 5

Les périodiques locaux ou anciens ne peuvent être photocopiés, de même d'une façon générale les livres anciens ; les livres et documents du fonds local ne peuvent l'être que si leur état le permet.

REGLEMENT INTERNE

SECTION RECHERCHE ET PATRIMOINE

1 CONSULTATION SUR PLACE

- 1.1 L'accès à la consultation est libre et ne nécessite pas de prendre une inscription à la médiathèque.
- 1.2 La consultation sur place des documents est réservée aux lecteurs justifiant d'une recherche.
- 1.3 La communication des documents rangés en magasin est soumise à deux formalités :
 - Le lecteur remplit un bulletin de demande par document
 - Il remet en même temps une pièce d'identité à la banque de prêt.
- 1.4 Des demandes de réservation peuvent être faites plusieurs jours à l'avance, par téléphone. Le lecteur est responsable des ouvrages qu'il consulte jusqu'à leur restitution à la banque de prêt.

La communication s'arrête une demi-heure avant la fermeture de la salle. Les ouvrages peuvent être réservés d'une séance à l'autre s'ils ne sont pas demandés par un autre lecteur, et seront conservés à la disposition du lecteur une semaine seulement.
- 1.5 Les documents de la Réserve et des ouvrages particulièrement fragiles font l'objet d'une communication réservée sur demande spéciale motivée adressée au directeur de la médiathèque. Certains de ces documents peuvent être totalement exclus de la communication en raison de leur rareté ou de leur état. Dans ce cas, le personnel s'efforcera d'en communiquer des copies.
- 1.6 Les lecteurs peuvent acquérir des photocopies qui seront effectuées par le personnel de la médiathèque.

2 PRET A DOMICILE

- 2.1 Pour emprunter des documents à domicile, le lecteur doit présenter à la banque de prêt de la salle, sa carte d'abonnement à la médiathèque.
- 2.2 Les ouvrages antérieurs à 1945 sont exclus du prêt à domicile.
- 2.3 En cas de dépassement du prêt, il sera demandé au lecteur de verser une amende par ouvrage en retard.

NOTE A L'ATTENTION DES MAGASINIER S

COMMUNICATION DES DOCUMENTS CONSERVES DANS LES RESERVES

Dans les bibliothèques, les documents sont généralement conservés dans des magasins ordinaires. Néanmoins certains d'entre eux, à cause de leur ancienneté, de leur rareté, de leur valeur propre ou pour d'autres raisons, sont plus particulièrement précieux et doivent par conséquent être soigneusement protégés. C'est pourquoi on les met à part et les installe dans des locaux distincts que l'on appelle des Réserves : à Bordeaux, il y en a deux, l'une pour les manuscrits, l'autre pour les imprimés.

Mais, en ce qui concerne ces documents importants, ce n'est pas seulement la conservation qui doit faire l'objet de grandes précautions, c'est aussi la communication, laquelle, en raison de l'usure inévitable qu'elle entraîne, ne peut se faire aussi librement que pour le gros des ouvrages. Le déplacement, le maniement, l'utilisation des livres précieux doivent être contrôlés et ne peuvent être acceptés que dans les cas où les demandes de consultation présentées sont suffisamment justifiées.

En conséquence la communication en salle de lecture des documents conservés dans les Réserves se fera désormais selon la procédure suivante : chaque fois que l'on vous apportera un bulletin portant une cote de Réserve, vous indiquerez à votre interlocuteur qu'il doit aller présenter sa demande au bureau des renseignements, dans la salle des catalogues. Là, il lui sera remis un formulaire spécial qu'il sera prié de remplir. Puis, bulletin et formulaire seront portés à l'un des conservateurs ou à la bibliothécaire qui les étudiera et décidera de la suite à donner.

Le Conservateur en Chef,

Pierre BOTINEAU

BMC DE BORDEAUX

RESERVEREGLEMENT (interne)ACCES

L'Accès à la Réserve n'est accessible qu'aux personnes autorisées. Aucune personne étrangère au service ne doit y être admise. Si exceptionnellement, des manuscrits ou des ouvrages précieux devaient être présentés à un visiteur, ils le seraient dans la pièce vitrée en face de la Réserve. En cas de visite de groupes, les documents sont présentés dans une vitrine fermée à clef au 6ème étage.

SORTIE

Tout document qui sort de la Réserve doit faire l'objet d'un bulletin de demande avec un double restant en place tant que le document n'est pas revenu. Le registre de sortie doit être dûment rempli et comporter la cote, l'auteur, le titre exact, le nombre de volumes. Après le retour de tous les documents, la page du registre terminée sera rayée.

COMMUNICATION

Les ouvrages de la Réserve seront communiqués de 10h à 12h et de 14 à 18h (16h30 le samedi)

Avant communication, vérifier que le document porte une pastille rouge (Réserve) et s'il s'agit d'autographes, vérifier le nombre de pièces contenues dans la chemise. Si le nombre n'est pas porté sur la chemise ou si les pièces ne sont pas numérotées, confier l'ensemble à Mme Bloch.

Le lecteur ne pourra consulter plus de deux ouvrages à la fois, et une seule chemise.

Il utilisera de préférence la petite table séparée prévue à cet effet.

Si le lecteur a besoin du même document plusieurs jours de suite, il sera remis après chaque communication dans le placard du conservateur du fonds ancien (M. Montrozier) avec sa fiche de communication.

Si le document doit être conservé pour photographie, il sera remis dans le placard avec la mention: Attente caméra.

MONNAIESMEDAILLES

Pour le moment, les monnaies et médailles ne sont pas communicables. Après classement(?), elles seront communicables uniquement sur rendez-vous.

RETOUR

Le document descendu à la Réserve sera remis en place, et la date du jour reportée sur le registre.

BIBLIOTHEQUE DE LA VILLE DE COLMAR

DEMANDE DE COMMUNICATION D'OUVRAGES du FONDS ANCIEN
(antérieurs à 1861) et de la RESERVE (générale et
alsatique)

- La communication est soumise au visa préalable du conservateur
- Prière de laisser en dépôt une carte de lecteur d'une bibliothèque ou une pièce d'identité
- La consultation se fait obligatoirement sur place
- Photocopies et microfilms peuvent être fournis sur demande.

COTE

Visa du CONSERVATEUR

Auteur, titre

.....

.....

Emprunteur (Nom et adresse).....

.....

Motif de la consultation

.....

Date Signature

PARTIE RESERVEE AU SERVICE

Expédié le à par

pour microfilm

pour photocopies

pour

revenu le

Cote

Sorti et contrôle le par

Remis en place le par

après contrôle par
visa

BIBLIOTHEQUE DE LA VILLE DE NARBONNE

Rue Jean Jaurès
Tél. 68.32.31.60 (Poste 375)

AUTORISATION DE CONSULTATION
DE DOCUMENTS PRECIEUX

Date :

NOM :

Prénom :

Adresse :

Profession :

AUTEUR :

TITRE :

COTE :

OBJET DE LA RECHERCHE :

é1. (41) 88-08-19

OM (1) :

RENOMS :

PROFESSION :

TITRES UNIVERSITAIRES :

DRESSE :

TELEPHONE :

OBJET DE LA RECHERCHE :

MOTIF DE LA RECHERCHE : Thèse de Doctorat d'Etat - Thèse de 3^e cycle - Mémoire -
Travail scolaire - Recherches personnelles (2).

PUBLICATION ENVISAGEE : OUI - NON (2)

Le lecteur qui prépare un travail scientifique s'engage à remettre à la Bibliothèque municipale classée d'Angers un exemplaire (imprimé, reproduit au duplicateur, dactylographié, microfilmé ou manuscrit) de l'ouvrage qu'il a rédigé à l'aide des documents qui lui ont été communiqués.

DATE

SIGNATURE

(1) Caractères majuscules

(2) Rayer les mentions inutiles

M.

Profession et qualités :

.....

Adresse :

.....

est autorisé à consulter sur place à la Bibliothèque d'Epinal le manuscrit ou livre précieux suivant :

.....

.....

.....

.....

.....

Epinal, le

Le Bibliothécaire municipal,

M.

Profession et qualités :

.....

Adresse :

.....

est autorisé à consulter sur place à la Bibliothèque d'Epinal le manuscrit ou livre précieux suivant :

.....

.....

.....

.....

.....

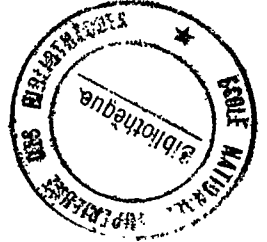
Epinal, le.....

Le Bibliothécaire municipal,

VILLE DE NANTES
BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE
MÉDIATHEQUE

NOUS VOUS REMERCIONS DE PRENDRE LE PLUS GRAND SOIN DES DOCUMENTS
QUI VOUS SONT CONFIES,

EN PARTICULIER DE RESPECTER LES REGLES SUIVANTES :



- * Utiliser un crayon à l'exclusion de tout stylo. Si vous n'en avez pas, il vous en sera remis au bureau.
- * Ne pas vous appuyer sur le document pour écrire.
- * Ne pas calquer. L'autorisation peut en être donnée exceptionnellement, pour des documents cartographiques en feuille ou hors texte par exemple ; le décalque devra alors être effectué en utilisant un rhodoïd : s'adresser au bureau.
- * Ne pas toucher les enluminures des manuscrits.
- * Ne pas ouvrir à plat des livres dont les reliures sont serrées.
- * Tourner les pages sans plier les coins.

Le nombre des documents communiqués n'est pas limitatif, mais il n'est pas délivré plus de trois volumes à la fois.

Il n'est fait aucune photocopie de ces documents. Les lecteurs qui le désirent peuvent en obtenir des reproductions photographiques.

* * *

le 20 octobre 1988

231 BU Sainte Genevieve
RECH:BIB BCN E MRC BUSG

BU BSG GEACSH31-08-90 16:17
UTIL:NPETIT

COMMANDE: SVT PARM A: BCN PARM B:
CHAINE : 844733

FT : RCN 00844733 MON [ACC,LOC] DEGRE 8 SECTION:BUSG

GUIDE : ETAT : n VALEUR: STATUTS : 0am AUTR. CODES: a

001 [] frBN008447334

006 [] 900631m17761777es spab 02

100 [00530331] <\$w 0 b \$a Tofino de San Miguel \$m Vicente>

245 [] 1 \$a Observaciones astronomicas hechas en Cadiz \$r, en el
Observatorio real de la Compania de cavalleros
guardias-marinas, por el capitán de navio Don Vicente Tofino
de San Miguel... y por Josef Varela...

260 [] 1 \$a Madrid \$c Imprenta de la Compania de cavalleros
guardias-marinas \$d 1776-1777 \$r [Madrid.] En la Imprenta de
la Compania de cavalleros guardias-marinas. 1776.-1777

260 [] \$a 2 vol. \$d in-4

300 [] \$a Madrid d'apres J. de La Lande, Bibliographie
astronomique , 1803

COMMANDES POSSIBLES :- MMO, AFF, MEM, PAS, SUI, ASS, REF, IND, CMP, SOS

231 BU Sainte Genevieve
RECH:BIB BCN E MRC BUSG

BU BSG GEACSH31-08-90 16:20
UTIL:NPETIT

COMMANDE: RCH PARM A: BCN PARM B:
CHAINE : 844733

FT : RCN 00844733 MON [ACC,LOC] DEGRE 8 SECTION:BUSG

GUIDE : ETAT : n VALEUR: STATUTS : 0am AUTR. CODES: a

300 [] \$a Madrid d'apres J. de La Lande, Bibliographie
astronomique , 1803

700 [00530349] <\$w 0 b \$a Varela y Ulloa \$m Josef>\$400

231 BU Sainte Genevieve
RECH:AUT APP E MRC BUSG

BU BSG GEACSH31-08-90 16:15
UTIL:NPETIT

COMMANDE: SVT PARM A: APP PARM B:
CHAINE : TOFINO

FT : RCN 00530331 APP [ACC] DEGRE 4 SECTION:BUSG

GUIDE : ETAT : n VALEUR: 2 STATUTS : 1 a AUTR. CODES: p

001 [] frBN005303318

008 [] 900831 esspa 1740 1806

100 [] \$w 0 b \$a Tofino de San Miguel \$m Vicente

400 [] \$w b \$a San Miguel \$m Vicente Tofino de

400 [] \$w b \$a Miguel \$m Vicente Tofino de San

600 [] \$a Astronomie \$a Capitaine de vaisseau \$a Directeur des
compagnies des gardes royales de la marine en 1786 \$a Membre
de L'Academie d'histoire de Madrid \$a Correspondant de
L'Academie des sciences de Paris

610 [] \$a Observaciones astronomicas hechas en Cadiz... / por el
capitan de navio Don Vicente Tofino de San Miguel... y por Don
Josef Varela..., 1776-1777

611 [] \$a BN Cat. gen. ; Michaud

COMMANDES POSSIBLES :- MMO,AFF,MEM,PAS,SUI,ASS,REF,IND,CMP,SQS

11 35041 090505 70000000 10000000

inc date	1ère date	2ème date	pays	tr	ill	langue	car	th	vers	ch	pr	rel.
S	1, 5, 4, 8		b, e		a	l, a, t	b				1	

sa		011	1	sa lat & gre								250 \$k
----	--	-----	---	--------------	--	--	--	--	--	--	--	---------

1 sa Cl. Ptolemæi... / Operis quadripartiti, in latinum sermonem traductio & adjectis libris posterioribus, Antonio Gogava Graviens. interprete... Item, de Sectione conica, orthogona quæ parabola dicitur: deque speculo ustorio, libelli duo, hactenus desiderati: restituti ab Antonio Gogava Graviens, Cum præfatione D. Gemmæ Frisii...

sa Lovanii apud Petrum Phalesium, ac Martinum Rotarium, M. D. XLVIII
 &e Lowain &f Phalesius, Petrus &e Lowain &f Rotarius, Martinus

sa sig. A-R4, S2, T4 sc ill. sd 4°

sa

sa

sa Ptolémée &m Claude → ACN 125.176

sa Gogava &m Antonius Hermannus &h 09
 &a Gemma Frisius &h 07 (au CG)

&a Gogavinus &m Antonius Voir _____
 (au CG)

sc BSG &a V4° 366 inv. 1056 FA &g Ex-libris us. : abbaye de Sainte-Genève, à Paris

Ds Cat. imprimé p^r 16° s.

(donc pas la peine de la rentrer ds la base)

*



* 9 5 7 4 9 6 5 *